16e ANNÉE — T. 31 N° 704 — 19 MAI 1934

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



Adveniat Regnum Tuum

PARAIT LE SAMEDI *(46 fascicules par an; tables semestrielles)*
PRIX DU NUMÉRO : 1 FRANC.
ABONNEMENTS : six mois, 16 fr. ; un an, 30 fr. Etranger, variables selon les pays.

BUREAUX : 5, RUE BAYARD, PARIS-VIIIe
(Chèques postaux : *Maison de la Bonne Presse, Paris*, Cte N° 1668.)

Les Questions Actuelles — Chronique de la Presse — L'Action Catholique — Rev. d'Organisation et de Défense Religieuse

Sommaire analytique

LES " QUESTIONS ACTUELLES " ET " CHRONIQUE DE LA PRESSE "

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le VIII[e] centenaire de Notre-Dame de Liesse

Du 18 au 22 juillet 1934 se tiendra à Laon et à Liesse le III[e] Congrès marial national.

A cette occasion la statue miraculeuse de Notre-Dame de Liesse sera transportée à Laon le 19 juillet pour les journées du 19 au 21 juillet. Le 21, la statue sera processionnellement portée à Eppes et de là, le lendemain, à Liesse, où se terminera le Congrès (1). Pour ces fêtes S. S. Pie XI a daigné nommer comme so[n] légat S. Em. le cardinal Binet, archevêque d[e] Besançon et ancien évêque de Soissons.

Nomination de S. Em. le cardinal Binet comme légat pontifical

Lettre de S. Em. le cardinal Eugenio Pacell[i] à S. Exc. M[gr] Mennechet (3. 5. 34) (1).

SEGRETERIA DI STATO
DI SUA SANTITA

Dal Vaticano, le 3 mai 193[4]

EXCELLENCE,

Toutes les manifestations de la vie catholiq[ue] causent au Souverain Pontife une joie profonde, de les voir se multiplier en France, c'est, à ses yeu[x] un signe de la vigoureuse renaissance religieuse q[ui] s'annonce dans tous les milieux sociaux de vot[re] nation.

Sa Sainteté ne pouvait donc qu'accueillir avec un[e] vive satisfaction l'annonce des solennités par le[s]quelles vous vous disposez à célébrer le VIII[e] cent[enaire]

---

(1) Voici d'après la revue *Notre-Dame* (mars-avril 1934) le programme de ce Congrès :

Mercredi 18 juillet (à Laon). — A 17 heures, à la cathédrale : réception solennelle de S. Em. le cardinal légat. — Sermon sur « la joie de Marie en elle-même », par le R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, Jésuite. — Salut solennel.

Jeudi 19 juillet. (Journée des enfants à Liesse.) — Le matin, messe de communion. — A 10 heures, grand'messe pontificale sur l'Esplanade du Congrès. Sermon par le R. P. PARRA, Jésuite. — A 14 heures, *Magnificat*, procession de la statue miraculeuse, cortège fleuri, départ de la statue de Notre-Dame de Liesse pour Laon. — A 17 heures, arrivée du cortège et de la statue à la cathédrale de Laon. — Sermon sur « la joie du chrétien qui doit imiter celle de Marie », par le R. P. FRANÇOIS DE SALES, de l'Ordre des Prémontrés. — Salut solennel.

Vendredi 20 juillet (à Laon). — A 9 h. 30, à la cathédrale, conférence sur « Marie, cause de notre joie », par le R. P. CLOVIS DE PROVIN, Capucin. — A 10 h. 30, à la cathédrale, conférence sur « les joies spirituelles d'un pèlerinage bien fait », par le R. P. DIEUX, de l'Oratoire. — A 14 h. 30, *pour les prêtres*, au Pavillon des œuvres, conférence sur « les joies que procurent aux prêtres : 1° la dévotion à Marie », par le R. P. PEILLAUBE, Mariste, doyen de la Faculté de philosophie de l'Institut catholique de Paris ; « 2° Leur apostolat par le mois de Marie et du Rosaire », par le R. P. PADÉ, provincial de Paris des Dominicains. — Communication sur « les Journées mariales », par M. le chanoine BOUCHER, de Chartres. — A 14 h. 30, *pour les jeunes gens*, à la cathédrale, sous la présidence de S. Exc. Mgr HARSCOUËT, évêque de Chartres, président du Comité national des Congrès marials français, conférence par des jeunes gens sur « les plaisirs qui tuent ». — A 14 h. 30, *pour les jeunes filles*, à l'église Saint-Martin, conférence sur « les plaisirs qui tuent », par M. l'abbé PASTEAU, directeur des œuvres de jeunes filles au diocèse de Paris. — A 16 h. 30, à la cathédrale, réunion générale. — 1° Conférence historique sur « le pèlerinage de Notre-Dame de Liesse », par M. GEORGES GOYAU, de l'Académie française ;

2° Communication documentaire sur « le pèlerinage », par M. le comte de HENNEZEL. — A 20 heures, à la cathédrale, sermon sur « les joies et les douleurs de Marie », par le T. R. P. GILLET, Maître général de l'Ordre des Dominicains. Salut.

Samedi 21 juillet (à Laon). — A 9 h. 30, à la cathédrale, conférence sur « Marie cause de notre joie par sa médiation », par le R. P. LOUIS DE LA TRINITÉ, provincial des Carmes déchaussés. — A 10 h. 30, à la cathédrale, conférence sur « les conséquences prati[ques] de cette médiation », d'après l'Ecole théologique fra[n]çaise, par le R. P. MORINEAU, de la Compagnie [de] Marie. — A 14 h. 30, *pour les mères chrétiennes*, [au] Pavillon des œuvres, conférence par S. Exc. Mgr TISSI[ER] évêque de Châlons-sur-Marne, sur « les joies et les so[uf]frances de la maternité ». — A 14 h. 30, *pour les jeun[es] gens*, à la cathédrale, sous la présidence de S. E[xc.] Mgr FELTIN, archevêque de Sens, conférence par des jeun[es] gens sur « les joies qui sauvent ». — A 14 h. 30, *pour [les] jeunes filles*, à l'église Saint-Martin, conférence sur « [les] joies qui sauvent », par S. Exc. Mgr LAMY, évêque de Mea[ux]. — A 16 h. 30, au Pavillon des œuvres, conférence d'[art] sur « les sept joies de Marie dans l'art », par Mlle Céc[ile] JÉGLOT, de l'Ecole du Louvre. — A la cathédrale, vis[ite] dirigée et commentée. — A 18 heures, départ de [la] statue de Notre-Dame de Liesse pour Eppes, où aura l[ieu] une veillée mariale pour les Congréganistes. — [A] 20 heures, à la cathédrale, sermon sur « Marie et [la] joie d'une bonne mort », par le R. P. JAOUËN, missi[on]naire de La Salette. Salut solennel.

Dimanche 22 juillet (à Liesse). — Le matin, de 5 h. à 9 heures, messes de communion. — A 10 heures, [sur] l'Esplanade du Congrès, messe pontificale par S. Em. [le] cardinal légat. Sermon par S. Exc. Mgr GERLIER, évê[que] de Tarbes et Lourdes. — A 15 heures, grand cort[ège] historique ramenant la statue de Notre-Dame de Lie[sse] à l'autel de l'Esplanade du Congrès, consécration du [dio]cèse de Soissons à Notre-Dame de Liesse par S. E[xc.] Mgr MENNECHET, évêque de Soissons. Salut solennel [du] Très Saint Sacrement. Allocution par S. Em. le cardi[nal] légat. — A 21 heures, procession aux flambeaux d[ans] les rues illuminées de Liesse.

(1) Texte publié par *la Croix* (8. 5. 34), qui le [fait] précéder des lignes suivantes : « S. Exc. Mgr Mennech[et], évêque de Soissons et Laon, a reçu une lettre sig[née] de S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat Pacelli, nouv[eau] témoignage de la haute bienveillance du Pape env[ers] les catholiques de France. Sa Sainteté a bien voulu, [en] effet, s'associer aux fêtes du VIII[e] centenaire des pèl[eri]nages de Notre-Dame de Liesse en députant comme lé[gat] *a latere* S. Em. le cardinal Binet, qui précéda Mgr M[en]nechet sur le siège de Soissons. Nous sommes heur[eux] de donner le texte de ce précieux document. »

aire des pèlerinages de Notre-Dame de Liesse. Ces uit siècles de piété mariale, opportunément évoqués, iennent attester la suite ininterrompue des bienfaits ue la bénie Vierge Marie n'a cessé de répandre sur otre pays; ils disent éloquemment la tradition nationale de confiance et de gratitude qui s'est affirmée ans votre célèbre sanctuaire à l'égard de votre toute ainte Protectrice. La France entière, pourrait-on ire, y est venue prier dans le passé : ses rois s'y endaient pour recommander à l'auguste Mère de Dieu les intérêts de leur peuple ; on a vu s'y succéder, de siècle en siècle, nombre de vos évêques t les plus saints artisans de vos grandeurs religieuses ; de nos jours, enfin, les fils les plus méritants de votre pays, précurseurs et semeurs de Action catholique, ont tenu à mettre sous les uspices de Notre-Dame de Liesse leurs desseins apostoliques et les initiatives de leur charité chrétienne.

Ce grand mouvement de piété mariale, les fêtes de e VIIIe centenaire vont le raviver encore. Vos diocésains lui donneront le branle, et votre zèle les y répare déjà par une véritable mission mariale qui, e proche en proche, remuera les âmes dans la plupart de vos paroisses. Mais c'est la voix de tous les atholiques de France, l'épiscopat en tête, que l'on ntendra dans le Congrès marial qui achèvera de onner à ce VIIIe centenaire sa pleine signification ; ar ce Congrès sera comme un *Magnificat* national e gratitude et d'espérance puisqu'il sera un commentaire doctrinal et pratique de l'invocation à Marie cause de notre joie », *causa nostrae laetitiae*.

A ces grandes journées religieuses, S. S. Pie XI ntend s'associer personnellement. Et, pour que otre sainte joie soit complète, il y députera . Em. le cardinal Binet, archevêque de Besançon, ui vous a précédé sur le siège de Soissons, et que os populations, à votre exemple, Excellence, continuent à aimer et à vénérer comme un Père. En hoisissant pour son Légat *a latere* parmi vous un membre du Sacré-Collège qui vous est déjà si intimement attaché, le Vicaire de Jésus-Christ vous montre à quel point il veut s'unir aux prières et ux actions de grâces que vos diocésains de Soissons t tous ses fils de France feront monter vers leur ère du ciel. C'est à elle aussi, à la Vierge immaculée, que, dès maintenant, le Saint-Père confie les énédictions qu'il appelle sur Votre Excellence, sur ous ceux qui vous aideront à préparer dignement e VIIIe centenaire, sur tous ceux dont l'autorité ou a parole en rendront la célébration plus solennelle, ur tous ceux enfin qui y participeront.

Heureux de vous communiquer cet auguste message, je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance e mes sentiments cordialement dévoués.

E. card. PACELLI.

rèves notes historiques sur Notre-Dame de Liesse

De *l'Almanach catholique* 1932 (pp. 251-52) :

Les origines du pèlerinage.

Liesse est un petit bourg d'à peine 2 000 habitants, situé à une dizaine de kilomètres de la ville e Laon (Aisne), dans le diocèse de Soissons. Vers an 1134, trois chevaliers de ce pays, étant partis our la Croisade, furent faits prisonniers par les musulmans. Le sultan leur fit promettre, par sa fille smérie, de leur rendre la liberté s'ils abandonnaient a foi chrétienne. Ils s'y refusèrent et finirent par onvertir Ismérie. Celle-ci trouva, en effet, entre urs mains une statue de la sainte Vierge, d'origine miraculeuse, qu'ils lui remirent sur sa demande.

Les trois chevaliers s'évadèrent avec leur jeune compagne de la prison du sultan, mais ils s'arrêtèrent tous quatre au bord du Nil, épuisés de fatigue, et s'endormirent d'un profond sommeil. Le lendemain, en s'éveillant, ils se trouvèrent transportés en France, non loin du château de Marchais, aux environs de Laon. La précieuse statue était demeurée avec eux. Délivrés et sauvés par Marie, ils résolurent de lui bâtir une chapelle au lieu même où Ismérie, qui reçut bientôt le baptême, avait déposé la statue miraculeuse. Leur aventure eut un grand retentissement dans la contrée. Ainsi commença le culte de Notre-Dame de Liesse, au dire des anciennes chroniques.

Le culte de Notre-Dame de Liesse.

Vers la fin du XIVe siècle, la modeste chapelle primitive fit place à une grande et belle église, celle que l'on voit encore aujourd'hui et qui fut construite, en grande partie, aux frais du Chapitre de Laon. Le portail, en style ogival flamboyant, fut bâti environ un siècle plus tard.

Mais la piété populaire envers Notre-Dame de Liesse allait sans cesse en grandissant. On accourait à son sanctuaire, non seulement de Laon et des alentours, mais de toute la France et même des pays étrangers. La confrérie de Notre-Dame de Liesse, déjà établie dans la première moitié du XIVe siècle, se répandit au loin, notamment à Evreux, à Rouen et à Paris.

En même temps, les rois et les saints personnages avaient à cœur de se mettre sous la protection de Notre-Dame de Liesse. En 1572, les parents de la bienheureuse Marie de l'Incarnation l'y conduisirent tout enfant ; en 1636, Pierre de Kériolet, le saint pénitent breton, se convertissait à Liesse ; M. Olier, vers la même époque, s'y rendait à son tour. Quant à saint Jean-Baptiste de la Salle, il eut toujours pour la Madone de Liesse la plus tendre dévotion. C'est à Liesse encore que, de nos jours, Dom Sébastien Wyart, mort en 1904, Abbé général des Trappistes, vint demander à Dieu la grâce de connaître sa vocation.

Liesse devint aussi très cher aux rois de France. Louis VII y vint en 1146, avant de partir pour la Croisade ; Charles VII s'y rendit pour recommander à la Sainte Vierge son royaume envahi ; Louis XI y fut quatre fois ; François Ier y remercia Marie de sa délivrance de la prison d'Espagne ; Anne d'Autriche et Louis XIII y prièrent pour que Dieu bénît leur union, et Louis XIV s'agenouilla à Liesse à diverses reprises.

Au XIXe siècle.

Au temps des guerres de religion, d'abord (XVIe siècle), et ensuite pendant la grande Révolution, le sanctuaire de Liesse fut ruiné. Mais le pèlerinage ne périt point. Les dévastations commises par les huguenots donnèrent lieu à de touchantes cérémonies de réparation ; après la signature du Concordat, en 1801, l'impulsion d'un saint curé, M. Billaudel, qui établit à Liesse, en 1811, un Petit Séminaire, releva le pèlerinage. Le 18 août 1857, Notre-Dame de Liesse fut solennellement couronnée, en présence d'une foule d'au moins 50 000 personnes, de 9 prélats, de 900 prêtres et de 30 membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul, par Mgr de Garsignies, évêque de Soissons.

Le 17 août 1873, au moment où un puissant mouvement de pèlerinages se dessinait dans toute la

France, le comte Albert de Mun conduisit à Liesse les cercles catholiques d'ouvriers de Paris et du nord de la France. La messe fut dite par Mgr Langénieux, évêque élu de Tarbes, et une immense procession fut organisée. Albert de Mun a raconté lui-même cette journée dans une lettre adressée au comte de Roquefeuil et qu'on peut lire au tome premier de ses œuvres.

Depuis 1873 jusqu'à la guerre de 1914, le chiffre annuel des pèlerins qui sont venus à Liesse n'a jamais été inférieur à 10 000 chaque année, et il est monté parfois jusqu'à 30 et 40 000.

LIVRES CONDAMNÉS

I — Les prétendues apparitions d'Ezquioga

La Documentation Catholique (t. 31, col. 259-267) a publié, en même temps que le compte rendu d'une conférence faite par le R. P. Laburu, S. J., au Séminaire diocésain, le 20 avril 1933, la lettre de S. Exc. Mgr Mugica y Urrestarazu, évêque de Vitoria, condamnant les prétendues apparitions d'Ezquioga (7. 9. 1933).

S. Exc. Mgr Mugica a bien voulu nous communiquer le texte d'une lettre que lui adressait la Sacrée Congrégation du Saint-Office, le 21 décembre 1933, pour approuver son attitude : « Son Excellence a agi avec opportunité et énergie en même temps qu'avec la prudence nécessaire. »

On trouvera plus loin la traduction de ce document. Mais auparavant voici brièvement résumé ce qu'on a appelé les « faits mystérieux d'Ezquioga ».

Les faits.

Ezquioga, petit village basque espagnol, se trouve entre Beasin et Zumarraga, dans la province de Guipuzcoa, diocèse de Vitoria, à 52 kilomètres à peine de Saint-Sébastien.

Au début de juillet 1931, Ezquioga connaît tout d'un coup la renommée en Espagne et au delà, à la suite de phénomènes mystérieux qui se produisent régulièrement, tous les jours, sur une colline située sur le territoire de la commune. Des enfants, puis des grandes personnes affirment avoir assisté à des apparitions de la Vierge.

Nous empruntons à *la Croix* du 30 juillet 1931 le récit des premières « apparitions » :

Le 30 juin dernier, deux enfants, frère et sœur, Antonia et Andrès Bereziartua, âgés de onze et sept ans, s'en allaient porter du lait, lorsque, à l'heure de l'*Angelus*, sur la colline, une apparition extraordinaire se présenta à eux.

Ils virent une dame vêtue de noir et portant un enfant habillé de blanc sur son bras gauche. Comme elle ressemblait aux images de la Vierge, les enfants se jetèrent à genoux et récitèrent un *Ave Maria*. L'apparition devint alors plus distincte, et le frère et la sœur observèrent qu'elle avait un voile blanc sur la tête, surmonté d'une couronne d'or, d'où s'échappaient des rayons plus longs les uns que les autres, et sur le devant et les côtés de laquelle se détachaient trois étoiles. Enfin, dans la main droite, se trouvait comme un petit mouchoir. Les enfants ne distinguèrent pas la figure de la Vierge parce que l'Enfant Jésus penchait sa tête vers elle. L'apparition, qui ressemblait à la figuration ordinaire de Notre-Dame des Douleurs, dura une demi-heure.

Rentrés chez eux, Antonia et Andrès racontèrent à leurs parents ce qu'ils avaient vu. Ils furent traités de visionnaires. Cependant, leur récit avait fait le tour du village. Et, comme les enfants retournaient, le lendemain, au lieu de l'apparition, la foule les suivit. On récita le rosaire. Et, soudain, au même moment que la veille, la Vierge se montra de nouveau aux deux petits. Cette fois, elle était seule. Mais, sauf l'absence de l'Enfant Jésus, la Dame était vêtue comme précédemment.

Et depuis lors, tous les jours, vers 8 h. 1/2, l'apparition se manifeste, non seulement aux enfants précités, mais encore à de nombreuses personnes.

L'événement s'ébruita. Une multitude, qui certains jours dépassa le chiffre de 30 000 personnes, accourut. Des trains spéciaux furent organisés à Madrid.

Le récit d'un témoin.

Au mois d'octobre 1931, M. Gaétan Bernoville se rendit lui-même à Ezquioga pour se documenter sur place.

Du récit détaillé de sa visite, qu'il publia dans *les Etudes* (20. 11. 31), nous détachons les passages suivants :

Sur le lieu des « apparitions ».

[...] Me voici au lieu des apparitions (1). Ce n'est pas un point précis comme la Grotte de Lourdes. L'apparition, réelle ou supposée, évolue sur un large espace. Le sommet du mont s'évase en un demi-cercle assez bien dessiné. Cette sorte d'arène naturelle disparaissait sous une foule compacte et debout. On ne voyait qu'un océa[n] de têtes levées vers le ciel. Combien étaient-ils de spectateurs ? Il est bien difficile de dénombrer une foule, mais entre ceux qui étaient là, ceux qui, interminablement, sous nous, gravissaient la pente et ceux-là qui peinaient encore sur la route, on ne pouvait penser qu'à un chiffre de l'ordre de 20 000.

Au centre du demi-cercle était une sorte de tréteau façonné à la grosse, avec des troncs à peine équarris et pourvu d'une balustrade. Devant, une grande croix de bois. Sur cette estrade se tiennent les voyants habituels, ceux qui, depuis juillet, voient ou croient voir. Les paysans d'Ezquioga l'ont construite pour les soustraire au remous passionné de la foule qui, au début, dès que survenait l'extase, les pressait dangereusement. Les pommiers fléchissaient sous les grappes humaines.

Impressionnant spectacle que celui de cette foule, toute contractée dans l'attente de l'événement. Le silence dominait, coupé de temps à autre par des cantiques basques ou par des *Ave*. Soudain, presque devant moi, un homme tendit ses bras, comme en un geste d'appel, vers le ciel déjà envahi par le crépuscule hâtif de l'automne et où couraient des nuées. C'était un paysan d'une cinquantaine d'années. La face toute pâle — une face maigre que l'émotion burinait durement, — le regard irradié et fixe, il semblait vouloir, de tout l'élan de son corps, rejoindre une vision qui l'attirait. Et il clamait vers la Vierge.

Quand je me retournai, bousculé par un remous de la foule haletante, je vis une jeune fille que l'on emportait évanouie, blanche comme une morte et raidie. Elle aussi, m'assura-t-on, venait de voir la Vierge et, aussitôt, était tombée. Il en fut ainsi, peu après, de deux enfants.

Plus bas, sur la pente, un groupe se forma sous mes yeux. Il entourait une paysanne de quarante a[ns]

---

(1) Au début de son récit l'auteur a tenu à préci[ser] « qu'en employant, pour la commodité du récit les m[ots] *apparition*, *extase*, *voyant*, il n'entend pas préjuger la r[éa]lité des apparitions ». (Toutes les notes sont ajoutées [par] *la D. C.*)

environ, qui, le chapelet pressé entre ses mains — l'une contre l'autre appuyées, — la bouche entr'ouverte, la tête légèrement orientée à droite, ainsi que ses yeux, fixait un point dans le ciel. Je regardai attentivement son expression. Elle n'exprimait qu'une sorte de stupeur. Tout se passait comme si, étant naturellement à genoux et priant, regardant machinalement le ciel, elle eût été brusquement figée en l'attitude même où la *Chose* l'avait surprise. Je l'observai longtemps. Elle fit, à un moment, un signe de croix, mais sans détourner la tête ni le regard, et ce geste fut le seul. Son immobilité était saisissante et je ne vis même pas battre ses paupières. Elle demeura ainsi toute une heure.

De temps à autre, de la foule jaillissaient des cris, des invocations, dont l'accent était émouvant. D'autres voyantes se révélaient ainsi. « Que vous êtes belle ! » criaient-elles — le plus souvent en langue basque, parfois en espagnol. « Je vous en prie, montrez-vous à toutes et à tous pour qu'ils voient combien vous êtes belle !... Vous pardonnerez, n'est-ce pas, vous pardonnerez ? *Ama, Ama !* Vous êtes venue pour sauver l'*Eskuat-Herria...* »

La foule, hypertendue, arrive au sommet de sa propre émotion. Dans le demi-cercle compact qu'elle forme face à l'estrade, il n'est que recueillement, foi, attente et prière. Dans les environs immédiats, ce sont des groupes plus distraits, qui s'émerveillent entre eux, pérorent, s'agitent. Je discerne même une de ces zones inévitables où l'on ne sait où commence le pèlerinage, où finit le pique-nique. A quelques mètres de la voyante que j'observe, des femmes assises mangent avec sérénité du saucisson de Pampelune.

De tout cela, une impression étrange et forte, assez amère, se dégage. Cette immense tension nerveuse de milliers de gens crée une atmosphère troublante à laquelle je défie le plus indifférent de se soustraire tout à fait. Quelques détails terre à terre, que je viens de noter par scrupule d'enquêteur, ne la dissipent pas. On ne rit pas, on n'a pas envie de rire. Qui ira à Ezquioga, avec une âme attentive, sentira flotter autour de lui et le pénétrer des forces mystérieuses qui sont peut-être uniquement humaines, mais en tout cas exceptionnelles et surgies de ce monde latent et lourd d'inconnu que nous portons en nous. S'il n'y a là qu'hallucination, c'est assurément un des cas d'hallucination collective les plus extraordinaires qu'on ait pu observer.

La nuit vient. Je redescends la montagne. Nombre de gens en font autant. Un plus grand nombre demeure là-haut, sur le sommet, maintenant obscur, et il en sera ainsi jusqu'à 11 heures. Pour moi, je me rends sur la route, à la ferme où l'on conduit les voyants, conscients ou évanouis, quand leur extase est terminée. Le vieil escalier intérieur gémit sous la montée de ceux qui veulent voir, voir, voir encore... Ainsi, plutôt porté que marchant, le long d'un étroit corridor, je parviens à une salle où, en effet, une voyante, assise sur un banc, donne, avec une aisance un peu désinvolte, son chapelet à baiser aux bonnes femmes qui l'entourent. Celle-là me paraît suspecte. J'ai noté tout à l'heure sur la montagne son agitation théâtrale, son excitation nerveuse, où le désir de paraître semblait jouer un grand rôle... Soudain, un remous énorme et me voici plaqué contre une fenêtre comme une feuille de papier. On amène la fameuse *stigmatisée* dont on parle depuis quelques jours. Les paumes saignent, en effet (1). Le groupe en émoi s'engouffre dans une chambre, dont on referme la porte. Pour moi, n'en pouvant plus, je gagne la rue. Plus exactement, j'y suis jeté... Il fallut une demi-heure pour dégager notre auto d'une foule dont les éléments semblaient soudés à la colle forte. Enfin, nous revînmes vers la frontière, laissant derrière nous la montagne, masse obscure sous le ciel où les étoiles palpitaient comme des âmes.

Impressions.

Je dis ce que j'ai vu, qui est loin d'absorber l'essentiel du fait d'Ezquioga. Je n'en ai eu qu'une vision réduite, dans l'espace et le temps. Et, précisément, ce que j'ai vu m'a convaincu de l'impossibilité de se former une opinion autrement qu'après une enquête sur place de plusieurs semaines. Sans aucune direction, aucun contrôle, voilà une foule qui se porte sur cette montagne, mue par son sentiment religieux, par l'espérance du miracle, par l'inquiétude où la jettent les événements politiques, par l'instinct grégaire de toute foule. Déjà chauffée à blanc dans les foyers dont elle est issue, elle arrive, impressionnée à l'extrême, « témoignage, me disait le comte de Romanonès, de cette hypertension religieuse où le peuple basque est parvenu ». Elle est pleine de réactions, de remous, de rumeurs. Le milieu est difficilement observable. Ce n'est pas à un ou deux voyants que l'on a affaire, mais à un nombre relativement imposant. Leur éclosion spontanée, au sein d'une assistance immense, demande un heureux hasard pour qu'ils soient repérés, puis observés par un autre que par un enquêteur décidé à rester à demeure, à suivre les fils un à un, à les comparer, puis à les rejoindre. Mais après une seule soirée passée là, ce dont on ne peut douter, c'est, au point de vue religieux, comme au point de vue scientifique, comme à celui de la psychologie des foules, de l'importance du phénomène, de son ampleur, de l'impossibilité de l'éluder par un haussement d'épaules ou un péremptoire jugement de carence.

Certaine aussi est la nécessité de circonscrire trois zones, comme éléments d'observation et d'étude :

1° *Une zone de comédie et, souvent, de fraude.* Dès

---

(1) Il est sans doute fait allusion à Ramona Olazabal et aux blessures qu'elle portait sur ses mains depuis le 15 octobre. Voici à ce sujet la note officielle publiée par le Dr Justo de Echeguren, vicaire général du diocèse de Vitoria, le 17 octobre 1931 :

« Afin de guider l'opinion au sujet de certains faits qu'on dit s'être passés miraculeusement à Ezquioga le 15 courant, nous croyons de notre devoir de publier que, d'après l'enquête faite et entre autre d'après l'examen pratique, il n'a pas été constaté un indice certain d'intervention surnaturelle concernant l'imposition du rosaire que portait à sa ceinture le jeune Ramona Olazabal, de Beizama, ni la production des blessures qu'elle porte aux mains, mais qu'il y a des raisons suffisantes pour les attribuer à des causes purement naturelles.

» Ezquioga, 17 octobre 1931.

» Dr. JUSTO DE ECHEGUREN.

» *vicaire général de S. E. R.* »

La Croix du 23 octobre 1931 publiait la note suivante sous le titre « Autour d'Ezquioga. Une supercherie » :

« Une jeune fille de l'endroit a tenté de simuler des visions et des stigmates. Elle déclarait avoir vu fréquemment, elle aussi, la Vierge et montrait des plaies que l'apparition lui aurait faites aux mains avec deux glaives.

» L'autorité ecclésiastique émit aussitôt des doutes sur la véracité des déclarations de la jeune fille ; le vicaire général qui l'interrogea fit savoir qu'il s'agissait d'une simple supercherie.

» Les autorités civiles qui viennent de se livrer à leur tour à une enquête minutieuse supposent qu'il y a eu une mise en scène organisée par un voleur à la tire qui exerçait sa coupable industrie pendant que les fidèles entouraient la jeune fille lorsque celle-ci prétendait voir des apparitions.

» Les blessures que la jeune fille portait aux deux mains avaient été simplement faites par un instrument tranchant, le même dont se servent les pickpockets pour couper les poches de leurs victimes. »

juillet, des malins s'amusaient à promener des lanternes parmi les pommiers qui jalonnent le sommet de la montagne, pour faire croire à de surnaturelles lumières. Il faut classer très probablement dans la même zone tel phénomène de stigmatisation dont j'ai été après coup le témoin ; ou encore le cas de la jeune fille dont je parle plus haut.

On n'en finirait pas de noter les extravagances qui pullulent sur place et aux alentours. La crédulité de certaines bonnes âmes atteint des proportions excessives. Une excellente bonne d'enfants, native de Valladolid — plantureuse, jacassante, pavoisée aux couleurs de la pie castillane : le cheveu noir et le tablier blanc, — m'assurait posséder la photographie de la Vierge d'Ezquioga elle-même. Elle l'avait obtenue, contre argent comptant, d'un photographe, qui, me disait-elle, se trouvant sur la montagne, avait vu l'apparition et l'avait photographiée incontinent !

2° *Une zone d'hallucination, de névrose, d'hystérie à caractère mystique.* Elle ne paraît pas moins douteuse. Les évanouissements, les états cataleptiques, les convulsions où certaines voyantes sont plongées, ne jouissent pas, on le sait, de la sympathie des théologiens autorisés du miracle... L'impression produite sur l'observateur par certains états d' « extase » à Ezquioga est pénible, désagréable, cernée d'un halo de mélancolie funeste.

3° *Une zone, également incontestable, de véracité, de sincérité, de simplicité, de piété de la part de certains voyants.* J'ai recueilli à cet égard un ensemble de témoignages saisissants et nets, émanant de personnes cultivées, de foi profonde, de jugement pondéré et douées du sens critique. A leur avis, et quoi qu'il puisse être conclu sur la réalité des apparitions, ces voyants, qui sont simples gens et craignant Dieu, croient voir réellement, et, ce qu'ils ont vu, ils le racontent sans emphase, sans excitation, avec une douce et impressionnante fermeté. Et enfin, il y a, en première ligne, le cas des deux enfants dont le témoignage a tout déclenché et qui n'ont jamais été, à ma connaissance, victimes d'évanouissements ou d'états inquiétants du système nerveux (1).

Attitude de l'Eglise.

Quelle a été l'attitude de l'Eglise ?

Au moment où eurent lieu ces prétendues apparitions de la Vierge, l'évêque de Vitoria, S. Exc. Mgr Mugica y Urrestarazu, était en exil (2). C'est pourquoi les premières notes officielles sur Ezquioga furent publiées par le vicaire général du diocèse, Dr Justo de Echeguren, en vertu, il est vrai, d'un ordre spécial émané de l'évêque.

Documents officiels.

28 juillet 1931. — Note interdisant la vente et la diffusion des images, photographies et imprimés dans lesquels on donne pour certaine la réalité surnaturelle d'Ezquioga (cf. *D. C.*, t. 31, col. 261, note 1).

1er janvier 1932. — Nouvelle note interdisant aux prêtres l'accès du champ d'Ezquioga, afin d'éviter que leur présence ne soit un argument propre à faire croire aux fidèles la réalité surnaturelle des faits en question (*ibid.*, note 2).

15 juin 1932. — Communiqué interdisant la construction d'une chapelle en ce lieu, ainsi que l'érection d'une statue et d'un chemin de croix (*ibid.*, note 3).

17 octobre 1932. — Troisième note du vicaire général à l'occasion de l'impression soi-disant surnaturelle des stigmates sur les mains d'une voyante (Ramona Olazabal (*ibid.*, col. 262, note).

7 septembre 1933. — Ordonnance de S. Exc. Mgr Mugica y Urrestarazu interdisant les gravures, photographies et images de tout genre « propageant sous une forme quelconque la soi-disant réalité des phénomènes d'Ezquioga » ; le chant et la récitation de certaines prières ; la lecture et la propagande de livres publiés sans la censure préalable et la licence ecclésiastiques ; la visite au champ d'Ezquioga et à d'autres lieux « où se tiennent les réunions, en vue d'obtenir ce qu'on appelle des « visions » (*ibid.*, col. 262-3).

Dans la lettre qui accompagnait cette ordonnance on lisait (*ibid.*, col. 260) :

> Nous tenons à déclarer et Nous déclarons que non seulement on n'a pu constater un seul indice qui permette d'attribuer un caractère surnaturel à ce qui se passe et qu'on dit se passer à Ezquioga, mais encore que s'est manifesté de maintes manières l'esprit du mal et de mensonge, sans que cela signifie que Nous entendions accuser de mauvaise foi ceux qui furent les acteurs des événements d'Ezquioga et même nier, en certains cas le concours de causes naturelles agissant d'une manière anormale et irresponsable.

21 décembre 1933. — Lettre de la S. Congrégation du Saint-Office à S. Exc. Mgr Mugica y Urrestarazu.

9 mars 1934. — Nouvelle ordonnance de l'évêque de Vitoria.

On trouvera ci-dessous la traduction de ces deux derniers documents.

1° Lettre de S. Em. le cardinal Sbarretti, secrétaire du Saint-Office.

SUPRÊME SACRÉE CONGRÉGATION
DU SAINT-OFFICE
—
N° PROT. 2015/33

Palais du Saint-Office,
21 décembre 1933.

EXCELLENCE RÉVÉRENDISSIME,

Cette Suprême Sacrée Congrégation, après examen de l'exacte relation de Votre Excellence Révérendissime, datée du 19 août dernier, et aussi de la communication publiée dans le *Bulletin Officiel* du diocèse concernant les prétendues apparitions de la Bienheureuse Vierge Marie à Ezquioga, constate que Votre Excellence a agi avec opportunité et énergie en même temps qu'avec la prudence nécessaire.

Que Votre Excellence veuille bien continuer à exercer sa vigilance à l'égard de toute opinion favorable aux visions susnommées, et, s'il était nécessaire, avoir soin d'en référer à nouveau à cette Sacrée Congrégation.

Avec l'expression de ma haute considération, je reste de Votre Excellence Révérendissime le tout dévoué

D. card. SBARRETTI, *évêque de Sabine et de Poggio Mirteto, secrétaire.*

---

(1) Toute cette partie du récit de M. Gaétan Bernoville a été reproduite par *la Croix* du 3 décembre 1931.

(2) Expulsé de son diocèse, le 16 mai 1931, S. Exc. Mgr Mugica y Urrestarazu se réfugia en France. Il ne devait reprendre possession de son siège que le 11 avril 1933.

Sur les détails et les documents relatifs à cet incident, consulter *la Documentation Catholique*, t. 28, col. 19, 40-46.

2° Ordonnance de S. Exc. Mgr Mugica.

Conformément au désir exprimé par le secrétaire du Saint-Office, S. Exc. Mgr Mugica vient de faire paraître une nouvelle brochure dont nous donnons la traduction *in extenso* (1).

1° « Une autre affaire Jeanne d'Arc » (2).

Malgré les prescriptions des canons 1385 et 1399 du Code du Droit canonique a été publié en France, sous le titre de *Une autre affaire Jeanne d'Arc*, un livre en français qui traite *ex professo* des soi-disant visions et apparitions de la Très Sainte Vierge à Ezquioga, sans qu'il indique d'aucune manière qu'il a été soumis au préalable à la censure ecclésiastique, prescrite par lesdits canons pour les livres de ce genre.

Il ne porte aucun nom d'auteur. *L'abbé Saint-Fort* qui en fait la présentation est un pseudonyme.

En même temps que ce livre paraissait, circulait dans Notre diocèse une feuille imprimée, signée, apparemment, à Ormaiztegui, le 6 janvier 1934, par Ramon de Rigné, dans laquelle il dit qu' « on a publié en France un livre où il a consigné son témoignage et exposé quelques-unes de ses meilleures photographies », ajoutant qu' « il a interdit que le livre en question fût mis en vente dans le diocèse de Vitoria ».

M. de Rigné ne dit pas, dans cette feuille, quel titre porte le livre dans lequel il a consigné son témoignage et exposé ses photographies.

Ce livre devait être soumis à la censure ecclésiastique.

Donnant un sens absolument faux au mot *ex professo*, M. de Rigné s'attache à montrer dans ladite feuille imprimée que le livre dont elle parle ne nécessite pas la censure ecclésiastique, citant à ce propos, avec une inopportunité manifeste, la lettre collective publiée par les évêques belges, en date du 30 octobre 1933, par laquelle ils déclarent interdits désormais tous les livres ou opuscules traitant *ex professo* des faits merveilleux, en particulier des apparitions et des manifestations verbales que la rumeur publique attribue à la Très Sainte Vierge — faisant ainsi spécialement allusion à Beauraing (3). En cela, les évêques belges ne font qu'appliquer la doctrine contenue dans le canon 1399 du Code de Droit canonique, qui déclare interdits *ipso jure* tous les livres de ce genre, publiés sans avoir été soumis au préalable à la censure ecclésiastique.

Or, c'est *ex professo* que le livre *Une autre nouvelle affaire Jeanne d'Arc* traite des soi-disant visions et manifestations de la Très Sainte Vierge à Ezquioga.

La feuille qui sert d'introduction à ce livre contient l'affirmation fausse et contraire au canon 1395 que le Pape seul peut interdire sous péché la lecture de ce livre, alors que ledit canon déclare expressément que le droit et le devoir d'interdire des livres, pour un juste motif, incombent non seulement à la suprême autorité ecclésiastique pour l'Eglise entière, mais aussi, en ce qui regarde leurs fidèles respectifs, aux Conciles particuliers et aux Ordinaires de l'endroit.

(1) Cette brochure est intitulée *Declarando « Ipso Jure » prohibidas varias publicaciones sobre las supuestas apariciones de Ezquioga editatas sine censura.*

(2) Les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*

(3) Cf. *D. C.*, t. 31, col. 269-270.

Offenses à la vérité, au respect et à la justice.

Ce n'est pas l'unique erreur que contienne ce livre ; et son unique défaut n'est pas d'avoir été soustrait à la censure ecclésiastique nécessaire par son auteur anonyme. Il renferme beaucoup d'autres erreurs et faussetés ainsi qu'un grand nombre d'affirmations et d'appréciations totalement injurieuses et calomnieuses pour ceux qui sont appelés « les dirigeants de ce diocèse ». En particulier, il critique d'une façon erronée, irrespectueuse, injuste et calomnieuse, Notre circulaire du 7 septembre 1933, qui a été expressément approuvée par le Saint-Office, dans la lettre qu'il Nous a adressée le 21 décembre de la même année.

Nous n'allons pas énumérer ici tout ce qu'il y a de faux, d'irrespectueux, d'injurieux et de calomnieux et, de toute manière, de pernicieux pour les fidèles ; mais Nous croyons devoir démentir, d'une façon expresse et publique, quelques-unes des affirmations fausses et calomnieuses qu'il contient.

Démentis à certaines affirmations.

Il est faux et calomnieux :

1° Que « Nous ayons donné un ordre quelconque — ni Nous ni Notre Vicaire général — aux périodiques catholiques de publier des articles contre les voyants et de diffamer ceux qui les défendent » (p. 5) ;

2° Que « le Vicaire général *ait demandé au gouverneur, M. del Pozo*, de faire enlever la croix et la statue, d'en interdire l'accès aux fidèles et de persécuter les voyants » (p. 31), car à aucun moment et sous aucune forme le Vicaire général ne s'est adressé audit gouverneur pour aucune affaire, ni de lui-même ni par personne interposée ;

3° Que « le Vicaire général publia sa note du 17 octobre 1931 sans avoir entendu aucun témoin » (p. 37), alors qu'il est certain qu'il en entendit cinq, et fit, en outre, examiner les blessures de Ramona Olazabal par deux médecins experts qui consignèrent par écrit leur témoignage unanime et excluant tout doute ;

4° Que « le représentant de l'évêque se rendit à Ezquioga le 26 décembre 1931 pour obliger les gens à témoigner sous serment que dona Carmen Medina avait annoncé le miracle et que l'information était dirigée contre elle » (p. 41), alors que la mission du représentant n'eut pas d'autre objet que de vérifier si Francisco Goicoechea (1) avait annoncé, pour ledit 26 décembre, d'abord, puis pour le 26 janvier, que la Très Sainte Vierge lui avait révélé son apparition visible à tous ceux qui se trouveraient à Ezquioga ledit jour, cette annonce étant pleinement prouvée par l'enquête ;

5° Que « le Vicaire général décida d'interdire au clergé l'accès d'Ezquioga lorsqu'il eut appris ce qui était arrivé à Evarista Galdos » (p. 57), alors que c'est Nous qui, de Notre propre initiative — et après avoir reçu à Lappuie la visite des soi-disant voyants — chargeâmes Notre Vicaire général de publier dans le *Boletin Oficial* du diocèse ladite défense ;

6° Que « le Vicaire général obtint, *par des menaces plus ou moins fortes*, que Dolores Ayestaran et Maria Ozores cessassent de croire au miracle,

(1) Francisco Goicoechea, jeune homme originaire d'Ataun, « le plus abondant et le plus précis des visionnaires », dira de lui M. Gaétan Bernoville. « C'est un gaillard bien découplé, d'aspect solide et reposé. Après un temps d'extase plus ou moins long, il tombe chaque fois sans connaissance. » (*Etudes*, 20. 11. 1931).

alors qu'elles témoignèrent très librement au sujet de la soi-disant stigmatisation » ;

7° Que « le Vicaire général eut recours au gouverneur civil, afin d'empêcher la diffusion d'une feuille imprimée intitulée *Témoignage historique* » (p. 83), alors qu'il est certain que l'unique personne à laquelle il s'adressa fut M. Rigné lui-même, pour le prévenir que s'il ne retirait pas de la circulation ladite feuille, dans laquelle on affirmait faussement que six témoins — dont trois prêtres — avaient déclaré sous serment que ladite feuille était rédigée par eux, il se verrait dans l'obligation de rendre publique cette fausseté, qui fut pleinement prouvée par la déclaration faite par les mêmes personnes citées dans la feuille, dont plusieurs contredirent le fond même de cette déclaration ; en faisant remarquer aussi que dans le livre *Une autre affaire Jeanne d'Arc* on ne publie pas intégralement les deux lettres que Notre Vicaire général écrivit à cette occasion ;

8° Que « Nous avons condamné d'une façon formelle l'initiative prise par Notre Vicaire général de publier sa note du 17 octobre 1931 et proclamé devant plusieurs témoins que sa note constituait une faute et un excès de pouvoir » (p. 86), choses absolument fausses, car il est certain que Nous avons approuvé d'une manière catégorique et formelle cette note, que Notre Vicaire se vit obligé de publier avec l'urgence que réclamait le cas ;

9° Que « le Vicaire donna des instructions au clergé pour tourmenter les consciences au confessionnal » (p. 95), alors que l'unique instruction donnée au clergé est la publication dans le *Boletin Oficial* de l'interdiction pour le clergé de se rendre au champ d'Ezquioga pour éviter que sa présence n'autorisât la croyance dans le surnaturel des choses qui se passaient en cet endroit ;

10° Sont également fausses, injurieuses et calomnieuses, un grand nombre d'affirmations contenues dans les pages 90 et suivantes dudit livre, spécialement l'affirmation que « Nous avons usurpé en cette affaire la place du Saint-Siège et que Nous avons sciemment (dans cette circulaire) trompé les fidèles non informés » (p. 96).

Interdiction aux fidèles de lire ce livre.

Si l'on offense ainsi dans ce livre la vérité, le respect et la justice concernant des choses extérieures, claires et faciles à contrôler, que dire lorsque son auteur — qui cache lâchement son nom — parle de choses occultes, surnaturelles et difficiles à comprendre ?

Attendu donc que ledit livre *Une autre affaire Jeanne d'Arc* est de bien des manières nuisible à Nos fidèles et qu'il a commencé à se répandre dans ce diocèse ; après avoir consulté le Conseil de vigilance sur ce point, et en conformité avec son avis, Nous déclarons interdit *ipso jure*, en vertu du canon 1399, le livre en question, et, faisant usage des pouvoirs que Nous accorde le canon 1395 du Code canonique, Nous interdisons sous peine de péché mortel à tous les fidèles de Notre diocèse d'acquérir, de lire et de conserver le livre intitulé *Une autre affaire Jeanne d'Arc*.

2° « Un fruit d'Ezquioga ».

Dans la même forme, Nous déclarons interdit, en vertu des mêmes canons, l'opuscule, également anonyme, intitulé *Un fruit d'Ezquioga* (*Un fruto de Ezquioga*) dans la seconde partie duquel on traite *ex professo* des visions et manifestations attribuées à la Très Sainte Vierge à Ezquioga ; opuscule qui, par ailleurs, ne porte aucun visa ecclésiastique, sans lequel, suivant les prescriptions du même canon 1399, sont interdits *ipso jure* les livres et feuillets qui traitent de ces matières.

3° « Merveilles et prodiges d'Ezquioga ».

Egalement, Nous déclarons *ipso jure* défendu et Nous interdisons aux fidèles de Notre diocèse d'acheter, de conserver et de lire le livre de C.-L. Boué, intitulé *Merveilles et prodiges d'Ezquioga*, publié à Tarbes, en France, qui traite aussi *ex professo* et exclusivement des soi-disant visions et apparitions d'Ezquioga et qui non seulement ne porte aucun visa ecclésiastique, mais encore, à l'instar du livre intitulé *Une autre affaire Jeanne d'Arc*, est écrit dans un esprit de fausse, injuste, anticatholique et calomnieuse critique de l'autorité ecclésiastique diocésaine.

Quelques contre-vérités contenues dans ce livre.

Sans vouloir enumérer *tout* ce que contient ce livre de contraire à la vérité et à la justice, Nous tenons à faire constater d'une manière formelle que sont absolument fausses — et quelques-unes revêtent même le caractère d'injure et de calomnie — les affirmations suivantes de M. Boué dans son livres *Merveilles et prodiges d'Ezquioga :*

1° Que « le Vicaire général publia sa note du 17 octobre 1931 *après avoir seulement entendu Ramona* et sans avoir consulté personne » (p. 53), alors que, ainsi qu'on l'a dit précédemment, il entendit cinq témoins et deux médecins experts ;

2° Que ladite note dit : « après l'inspection de l'autorité compétente » (« celle du Vicaire », est-il écrit en note avec une ironie manifeste, p. 53), alors que la note publiée dit : « après les recherches pratiquées, et entre autres celle de l'inspection autorisée » ;

3° Que « fut rapportée au bout de cinq jours l'interdiction pour les prêtres de se rendre au champ d'Ezquioga » (p. 68), alors qu'elle ne fut jamais rapportée, et qu'il ne peut davantage y avoir lieu de la révoquer, malgré ce que l'auteur insinue ; à côté de cette fausseté, on trouve également la suivante que « Nous, *durant plusieurs jours*, Nous avons vu et interrogé, à notre apaisement, à l'endroit où Nous étions banni, quatre des voyantes », alors que Nous n'avons eu qu'une seule entrevue avec elles, et que le résultat de cette entrevue a été précisément de charger M. le Vicaire général — qui vint Nous faire visite peu de jours après — de publier dans notre *Boletin Oficial* ladite défense au clergé ;

4° Que « le P. Laburu, S. J., avant de faire ses conférences, ne prit pas la peine de voir les personnes, et ne fit que visiter en se promenant les lieux en question » (p. 78), alors qu'il est certain qu'il s'entretint avec plusieurs voyants, filma plusieurs scènes, et ne vint pas là seulement en se promenant, mais en prenant tout le temps nécessaire pour étudier comme il convenait le cas d'Ezquioga, avant de donner ses conférences si bien documentées, comme il est certain qu'il ne les interrompit pas — ainsi que le prétend M. Boué, — « parce qu'il avait constaté la foi qui se manifestait à Ezquioga », mais qu'il donna les trois conférences prévues, une dans chaque chef-lieu des provinces qui forment le diocèse ; il n'est pas vrai non plus que le Père fut atteint d'un cancer à la langue — suivant ce qui est affirmé à la page 9 — comme si l'on voulait insinuer par là qu'il avait reçu son châtiment, alors que, grâce à Dieu, il

continué à enseigner son cours à l'Université grégorienne de Rome et que depuis son retour il n'a cessé de prêcher des exercices et de faire des conférences dans ce diocèse et au dehors au plus grand profit des fidèles ;

5° Que « le Vicaire général fit afficher aux portes des églises du diocèse une note peu exacte, tendant à faire croire que l'on édifiait à Ezquioga une chapelle, bien que Mgr l'évêque en ait refusé l'autorisation » (p. 81), alors que pareille note n'a été affichée dans aucune église ;

6° Que « le Vicaire général avait eu des entretiens avec M. del Pozo et qu'il s'était plaint à lui que ses instructions n'étaient pas observées à Ezquioga et que c'était lui qui l'avait décidé à intervenir, en déchaînant l'action violente du gouvernement » (p. 84), alors que jamais Notre Vicaire général n'avait eu — et encore moins pour cette sorte de plaintes — aucune conversation avec ledit M. del Pozo, et ne s'adressa jamais à lui, ainsi qu'on l'a dit précédemment ;

7° Que « le curé d'Ezquioga transmit à M. E. l'ordre du Vicaire général de scier la grande croix placée en cet endroit » (p. 87), alors que jamais pareil ordre ne fut donné par le Vicaire général ;

8° Comme il est absolument faux, gravement injurieux à Notre égard et presque sacrilège de dire, ainsi que le fait M. Boué à la page 99 de son livre, qu'il « semblait que Nous donnions raison à des esprits judicieux *qui avaient beau jeu à pretendre* (Nous préférons laisser ces mots sans les traduire pour plus de fidélité [1]) que Nous n'étions revenu à Vitoria qu'au prix, donnant donnant (2), de certaines concessions au gouvernement libre penseur de Madrid ».

L'auteur qui parle si faussement et si injustement de faits si faciles à prouver lorsqu'ils se produisent, et si simples à démentir lorsqu'on affirme faussement leur existence, ne peut mériter foi lorsqu'il parle à sa manière des faits merveilleux qui, d'après lui, se passent à Ezquioga.

En conséquence, les fidèles de Notre diocèse qui auraient quelqu'une des trois publications mentionnées ci-dessus que Nous avons déclarées interdites, devraient les remettre à leurs curés respectifs.

Vitoria, 9 mars 1934.

† MATEO, *évêque de Vitoria.*

II — « Imperialismo Papal »

de M. A.-B. Pereira Vitorino

La revue *Acçâo Catolica*, organe officiel de l'archevêché de Braga, dans son fascicule de février 1934, sous le titre « Un mauvais livre », contient l'article suivant, que nous traduisons *in extenso :*

Sous le titre pompeux de *Imperialismo Papal*, M. A.-B. Pereira Vitorino a publié un livre que nous sommes forcés de qualifier de mauvais.

Le vieux parlementaire (p. 220) aurait pu employer son temps précieux et les qualité dont Dieu l'a enrichi en écrivant une œuvre digne d'être présentée à la génération actuelle et transmise sans honte ni déshonneur aux hommes de demain.

L'horreur d'un vil profit et l'amour de la simplicité exigeaient que sa plume bien taillée écrivît un livre parfait sous tous les rapports.

Pereira Vitorino l'aurait composé s'il l'eût voulu, mais pour son malheur et celui de ses lecteurs il dédia les 221 pages de son livre « à la vaillance et aux aspirations des Portugais libéraux qui nous ont légué leur foi et qui vivent dans notre idéalisme ».

Ces lignes suffiraient à indiquer le but final de l'ouvrage en question.

Il est trompé et désillusionné celui qui cherche dans *Imperialismo Papal* une orientation droite et une solide formation.

Livre uniquement inspiré par la haine de l'Eglise, dont il ignore la doctrine et la discipline [1].

Si, au moins, M. Vitorino était un adversaire loyal !...

Mais cette appréciable qualité lui fait défaut.

Son livre est uniquement inspiré par la haine de l'Eglise catholique, dont il ignore la doctrine et la discipline.

Il parle de la royauté de Jésus-Christ et de la théocratie romaine sans connaître le sens de ces mots.

Il croit pieusement les calomnies et les mensonges publiés dans *l'Action Française* (p. 13) et dans divers journaux portugais ; il cherche à tromper les lecteurs en dénaturant les faits et en omettant des textes dont la publication était exigée par la plus élémentaire impartialité.

Injustes accusations de cupidité contre l'Eglise et ses ministres.

Avec une ironie qui lui sied bien mal, M. Pereira Vitorino (p. 25) répète l'infâme calomnie dont fut victime, en 1930, l'Excellentissime comte évêque (2), accusé par la presse jacobine d'avoir obligé Joâo de Brito Pinho Neves et José Freire de Brito à verser une somme élevée à l'Eglise, sous peine d'excommunication.

Un écrivain honnête aurait ajouté que M. le juge du district d'Aveiro ordonna de classer le procès parce que l'accusation n'était pas prouvée et que, d'autre part, il est dit dans le réquisitoire du ministère public :

« Ernesto de Almeira Neves plaide contre l'évêque du diocèse et contre le recteur de Sôza en les accusant d'avoir voulu forcer Joâo de Brito Pinho Neves et José Freire de Brito, tous deux de Sôza, à verser une certaine somme d'argent, sous peine d'excommunication, parce qu'ils avaient fait l'acquisition, lors d'une vente publique, du jardin et du presbytère de la paroisse.

Les prétendus lésés furent appelés à fournir des explications : José Freire de Brito fit présenter, à deux reprises, des certificats de maladie et ne parut pas ; quant à Joâo de Brito Pinho Neves, il vint déclarer qu'il ne s'était jamais plaint et n'avait pas à se plaindre de l'évêque du diocèse ou du recteur de sa paroisse [Joaquin da Cruz], Pericâo, et que d'ailleurs il n'avait été l'objet d'aucune menace.

Il ajouta qu'en 1919 (à une date qu'il ne peut préciser) il acheta le presbytère de la paroisse, ignorant qu'il était excommunié *ipso facto* pour n'avoir pas demandé l'autorisation à l'Eglise.

Dernièrement, le P. Manuel Ribeiro da Costa lui dit qu'il ne pouvait continuer à lui donner les sacrements, ainsi qu'il l'avait fait jusqu'à présent uni-

(1) Remarque de l'évêque et nom du traducteur français.
(2) Il répète ce mot. (Note de l'évêque.)

(1) Tous les sous-titres sont ajoutés par *la D. C.*
(2) Il s'agit de S. Exc. Mgr Manuel Luis Coelho da Silva, évêque de Coïmbre. (Note de *la D. C.* — Les notes, sauf indication contraire, sont de la revue *Acçâo Catolica.*)

quement parce qu'il était de bonne foi, s'il ne se mettait pas en règle avec l'Eglise.

Il fut alors établi un compromis sur la base de 200 $ 00; mais comme l'intéressé alléguait qu'il n'était pas en fonds, il fut entendu que l'évêque et P. Pericão payeraient chacun de son côté ; l'essentiel était de verser quelque chose, si peu que ce fût, afin de valider le compromis ; mais jamais, en fait, aucun versement ne fut effectué.

Ces déclarations concordent avec les dépositions de treize témoins appelés au cours du procès. Il résulte clairement des dépositions que João de Brito comme José Freire de Brito demandèrent d'eux-mêmes, sans y être forcés, un arrangement avec l'Eglise, et que le second se montra très satisfait au moment de régler sa quote-part.

Rien ne prouve que le prélat les ait excommuniés ; d'autre part, l'excommunication n'est pas un acte qui tombe sous le coup de la loi pénale...

Que M. Pereira Vitorino ne dise pas qu'il ignorait ces faits, car ils furent publiés (1), et un écrivain qui ne cherche que la vérité ne traiterait pas un sujet si grave et si récent sans en avoir envisagé tous les aspects.

Mais quoi d'étonnant que M. P. Vitorino se soit montré si partial ! N'appelle-t-il pas *prêtre illustre* (p. 49) le Dr Mendes dos Remedios, alors que tout Portugais moyen sait bien que le défunt professeur de l'Université de Coïmbre ne reçut jamais la prêtrise.

M. P. Vitorino a prétendu prouver que l'Eglise avait un amour excessif pour l'argent, en invoquant l'argument puéril que le Vatican avait conclu un arrangement avec Mussolini « moyennant une très forte somme de très pieuses lires » (p. 12) ; il feint ainsi d'ignorer que le Saint-Siège, ayant été injustement et violemment privé des Etats pontificaux, était en droit d'exiger leur *restitution* pure et simple, mais qu'il se contenta d'une territoire indispensable pour que le Souverain Pontife fût et parût indépendant et d'une somme de 750 millions de lires en monnaie courante et un milliard de titres au porteur (2), sommes inférieures à la valeur du capital dérobé en 1870.

Il ne veut pas que l'Etat portugais ait cédé au Chapitre de Viseu les trésors exposés dans les salles du musée Grão Vasco (p. 20), ni qu'il ait restitué à l'Eglise les biens meubles et immeubles (p. 24) qu'il avait usurpés au mépris manifeste et coupable de la personnalité juridique concédée à l'Eglise par Dieu lui-même, et en vertu du droit de propriété dont elle a toujours usé droitement et saintement, employant ses ressources au soulagement des pauvres et des infirmes ainsi qu'à l'entretien et au développement d'écoles gratuites d'enseignement primaire, secondaire et supérieur.

Attaques contre les dogmes de l'Eglise, ses institutions, ses chefs, ses saints.

Il défigure les textes de la Sainte Ecriture et confond la juridiction accordée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'Eglise avec le pouvoir de pardonner les péchés (p. 79, etc.).

Il nie la primauté de saint Pierre (p. 80 et 83).

Il combat le thomisme (p. 107) qui s'oppose à sa libre pensée.

(1) Cf. par exemple *A Uniao*, juillet-août 1930 ; *Novidades*, 20 juillet 1930.

(2) Cf. *A. A. S.* XXI, p. 273 ; — et *Documentation Catholique*, t. 21, n° 480, col. 1616, la traduction de la Convention financière signée entre le Saint-Siège et l'Italie, le 11 février 1929. (Note de *la D. C.*)

Il s'insurge contre la Compagnie de Jésus (p. 121, etc.), garde avancée de l'Eglise.

Il attaque l'*Index*, peut-être avec la crainte d'y voir figurer son nom.

Il exagère les fautes personnelles d'Alexandre VI (p. 54) et conclut que tous les Papes furent mauvais ; il sait pourtant que quiconque connaît l'histoire peut facilement prouver le contraire et que le bon sens aussi bien que le respect dû par tout homme honnête aux vivants et aux morts ne permet pas qu'on calomnie indignement cette pléiade de sages et de saints qui se sont assis sur le siège de Pierre et ont rendu non seulement à l'Eglise mais encore à la société les services les plus signalés, en sauvegardant la pureté des mœurs, en conservant intact le dépôt de la Révélation, en favorisant l'agriculture et l'industrie, en encourageant les progrès des sciences, des lettres et des arts, en défendant le droit, la vérité et la justice, en protégeant les faibles contre les persécutions injustes des forts, en un mot en enseignant et en montrant aux hommes à pratiquer le bien et à fuir le mal.

Il accuse l'Eglise de « vendre des absolutions », mais il ne peut apporter, à l'appui de cette grave calomnie, aucun document authentique.

Il va même jusqu'à attribuer l'invention du pouvoir indirect des Papes à saint Bellarmin, sans avoir lu ses œuvres ni celles des historiens et canonistes qui prouvent que telle a été la doctrine soutenue par l'Eglise dans tous les siècles et que c'est la seule qui concilie l'indépendance de l'Etat dans les affaires purement temporaires avec le respect et l'attachement qui sont dus à l'Eglise en ce qui concerne les questions religieuses et mixtes.

L'injuste appréciation qu'il porte sur l'affection que saint François Xavier avait pour sa famille mérite qu'on lui administre les coups de férule qu'appliqua l'illustre juriste Dr Luis da Cunha Gonçalves à l'imprudent Dr Barbosa de Magalhães dans la mémorable session solennelle de l'Académie des sciences de Lisbonne, le 11 février 1931 :

« Homme du monde à l'âme desséchée et aride au contact brûlant des intérêts matériels et des ambitions éphémères. » (1)

Il se scandalise (tout le monde sait qu'il existe un scandale pharisaïque) parce que l'Eglise, loin d'approuver, a plutôt censuré les Constitutions libérales de certaines nations, comme si elle avait le droit d'approuver explicitement ou tacitement les abus des hommes et leur négation insensée des principes les plus sacrés du droit divin, naturel et positif.

(1) *Novidades*, 23 févr. 1931. — Le 6 du mois courant les élèves de quatrième et cinquième année de la Faculté de droit de Lisbonne avaient organisé une manifestation de sympathie en l'honneur de leur professeur Dr Abel de Andrade, à l'occasion de sa promotion par le Saint-Siège à la dignité de Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Sylvestre.

Le jour suivant, quelques élèves de M. le Dr Barbosa de Magalhães, professeur à la même Université, voulurent féliciter leur maître de ce qu'il n'avait pas été décoré par le Souverain Pontife.

Mis au courant du projet de ces jeunes gens, le Dr Barbosa de Magalhães ne permit pas que pareille grossièreté fût commise.

Son attitude mérite d'être louée. Il agit, au moins loyalement avec un collègue, lui qui avait manqué de délicatesse à l'égard des représentants de l'Eglise et du Corps diplomatique, lesquels, ayant été invités à entendre l'éloge d'un académicien illustre, durent écouter des attaques contre les croyances catholiques, proférées sur un ton qu'il ne convenait pas de prendre à l'Académie des sciences de Lisbonne et en face des personnes qui en font partie.

Louanges à tous les ennemis de l'Église.

Il défend le protestantisme (p. 206), qui a voulu défigurer l'Evangile et nier les vérités enseignées à maintes reprises par Jésus-Christ.

Tout le livre est écrit en style de pamphlétaire qui ne respecte pas les personnes les plus dignes et les plus respectables.

Il loue grandement l'ouvrage intitulé *Largueza do Reino de Deus* que vient de publier le P. J. Alves Correia, cité avec les œuvres de Sabatier et *l'Action Française* (p. 13).

Qu'on lise à ce sujet l'extrait suivant, publié par la *Revista Catolica* (1) de Viseu :

Merveilleux !

Dans le *Reinado Social*, petite revue religieuse de Lisbonne, à laquelle collabore le P. Alves Correia, auteur vanté de la très répandue *Largueza do Reino de Deus*, largement propagée et appréciée des Grecs et des Troyens, ou de gens encore moins recommandables, on trouve le passage suivant, dans le numéro de décembre dernier, reproduit avec empressement et avec des louanges à l'adresse de son auteur par le *Trabalho* du 26 du mois en question, revue nettement démocratique de Lisbonne ; ce passage est extrait d'un article signé du P. Correia lui-même :

« Ce que, sous une forme quelque peu irrévérencieuse et inexacte, mais qui paraît bien expressive, Pereira Vitorino appelle *Imperialismo Papal*, n'est pas autre chose qu'une aberration de ces pauvres fils de l'Eglise catholique qui, étant de chair, manquent très naturellement, parfois, d'esprit et croient que Dieu a envoyé son Fils sur la terre pour régner sur elle. »

Si cela n'est pas une réclame en faveur de l'ouvrage de M. Pereira Vitorino, dont les mérites littéraires et personnels sont incontestables, mais qui est un vieil adversaire du catholicisme, nous n'y comprenons plus rien ! C'est nier que l'*Imperialismo Papal* n'est pas ce qu'en ont dit les critiques catholiques qui l'ont condamné, comme ne pouvant être lu par les fidèles, parce qu'il est anticatholique. Tout cela n'est pas dit à la légère par une feuille protestante quelconque, c'est le P. Alves Correia qui parle lui-même « d'aberration de ces pauvres fils de l'Eglise, etc., *ut suprà* ».

Nous avons à notre tête un néo-catholicisme démocratique — à l'esprit sans chair, à l'idée sans forme...

Merveilleux !

Le livre infâme de M. Pereira Vitorino tombe sous la censure du canon 1 399 du Code de droit canonique.

Il défend des hérésies et attaque les fondements mêmes de la religion.

Bien qu'il ne soit pas formellement condamné par le Saint-Office, il ne peut être lu que par quiconque en a reçu dûment l'autorisation, sous peine d'encourir *ipso facto* l'excommunication réservée spécialement au Saint-Siège (canon 2 318).

III — « Les demi-civilisés »

Communiqué de S. Em. le card. Villeneuve, archev. de Québec (25. 4. 34) (2).

Le roman *Les demi-civilisés*, de Jean-Charles Harvey, tombe sous le canon 1399, 3°, du Code de Droit canonique. Conséquemment, ce livre est prohibé par le droit commun de l'Eglise. Nous le déclarons tel et le condamnons aussi de Notre propre autorité archiépiscopale. Il est donc défendu, sous peine de faute grave, de le publier, de le lire, de le garder, de le vendre, de le traduire ou de le communiquer aux autres. (Can. 1398, 1.)

Québec, le 25 avril 1934.

† J.-M.-Rodrigue card. Villeneuve, O. M. I.,
archevêque de Québec.

(1) Année XLIV, n° 1-5. 1. 1934.

(2) Cf. *Semaine religieuse de Québec* (26. 4. 34) sous le titre « Condamnation du roman « Les demi-civilisés ».

VARIÉTÉS

Les basiliques françaises

L'évêché de Strasbourg nous signale une lacune dans la liste dressée par *la Semaine religieuse d'Albi* (*D. C.*, t. 31; col. 1163-1164). D'autre part, le diocèse de Saint-Brieuc compte désormais une nouvelle basilique.

La liste déjà publiée est donc à compléter ainsi :

Saint-Brieuc : Notre-Dame de Délivrance à Quintin (1934) (1).

Strasbourg : Notre-Dame de Marienthal (1892) ; Eglise du Sacré-Cœur de Lutterbach, près de Mulhouse (1923).

BIBLIOGRAPHIE

Manuel d'Ecriture Sainte, t. IV : Les Evangiles, par le R. P. J. Renié, S. M. — Un vol. 16,50 × 12 cm., de 685 pages. Prix : 28 francs, franco 29 fr. 50. E. Vitte, Lyon. 1934.

Du *Bulletin des Facultés catholiques de Lyon* (févr. 1934) :

Ce qu'on demande avant tout à un manuel d'Ecriture Sainte, c'est d'abord la sûreté de la doctrine, ensuite une certaine tenue scientifique, enfin un exposé clair et méthodique. A ce triple point de vue, l'ouvrage du R. P. Renié mérite beaucoup d'éloges.

L'esprit en est tout à fait traditionnel. Quelquefois même on se prend à regretter que l'auteur, qui incline toujours vers les solutions strictes, n'ait pas mis plus de nuances dans la teneur des thèses doctrinales ou historiques. En général, l'information scientifique est de bon aloi. Certes, on pourrait faire sur ce point bien des critiques de détail. Mais c'est le lot de tous les manuels où l'on étudie trop de questions pour qu'on soit toujours sûr de son fait.

A notre avis, ce qu'il y a de plus remarquable dans ces divers volumes, c'est la présentation générale. Une typographie élégante et ingénieusement variée, une ordonnance méthodique de la matière, une façon nette et sobre de renseigner le lecteur même sur les questions les plus difficiles, une bibliographie à l'ordinaire bien choisie : autant de qualités que l'on rencontrerait difficilement ailleurs au même degré.

Ajoutons que ce manuel, d'un format commode, d'un prix abordable, est sur le point d'être terminé. Nul doute qu'il rendra de grands services, non seulement aux séminaristes, mais encore aux prêtres dans le ministère.

L. V. [Aganay.]

(1) Cf. *Semaine religieuse de Saint-Brieuc* (4. 5. 34) qui annonce que la grande fête du couronnement de Notre-Dame de Délivrance et de l'érection de son sanctuaire en basilique aura lieu le dimanche 29 juillet 1934.

« L'ACTION CATHOLIQUE »

ACTES DE L'ÉPISCOPAT

Un essai d'organisation des catéchistes volontaires de Dijon [1]

Il est probable qu'il existe, depuis fort longtemps, dans notre diocèse, des catéchistes volontaires. Mais voici deux ans seulement qu'elles sont groupées et organisées.

Cette organisation devenait nécessaire, tant pour accroître le nombre des catéchistes que pour augmenter leur valeur doctrinale et spirituelle.

D'abord, pour accroître leur nombre. Beaucoup de prêtres, si zélés qu'ils soient, ont un besoin extrême d'être aidés dans le ministère primordial de l'enseignement de la foi aux enfants. En ville, il arrive qu'ils soient débordés par les effectifs. Comment interroger cette masse ? Comment, à plus forte raison, atteindre chacun et ne pas négliger les tout petits, ni les retardataires ? A la campagne, les obstacles sont différents, mais tout aussi graves : la population est dispersée ; la paroisse compte souvent trois ou quatre annexes, parfois davantage ; souvent aussi les distances sont considérables. Comment faire face à une pareille besogne, plus particulièrement en hiver, ou lorsque le grand âge ou la fatigue diminuent les forces ? Enfin, à la ville comme à la campagne, le temps que l'on peut consacrer à l'instruction religieuse, aux jours scolaires, est étroitement limité. Les enfants, fréquemment, sont tenus à l'école jusqu'à 18 heures, en raison de l'étude du soir. Et le matin, même s'ils sortent exactement à 11 heures (ce qui ne se produit pas toujours), ils arrivent au catéchisme, fatigués de l'effort de leur travail antérieur et pressés par leur déjeuner et les trajets à faire.

L'ensemble de ces raisons permet de dire, au moins en Côte-d'Or, que la majorité des prêtres de paroisses ont besoin qu'on leur porte secours dans leur ministère du catéchisme.

Mais, s'il importe d'accroître le nombre des collaborations, il importe beaucoup plus encore qu'elles soient en état de rendre un vrai service.

Les catéchistes sont employées, en général, à quatre ministères assez différents.

Les unes sont essentiellement des répétitrices. Et, à ce titre, elles aident les enfants à apprendre leurs prières ou le texte de leurs leçons. Elles les interrogent. Elles les surveillent au besoin pendant les séances ou pendant la sainte messe.

D'autres sont spécialisées auprès des tout petits, auxquels il s'agit de donner, avant même qu'ils abordent le livre, des impressions religieuses et l'amour du bon Dieu.

D'autres encore sont spécialisées auprès des retardataires, c'est-à-dire des enfants qui ont l'esprit le[nt] et ne parviendront à comprendre et à retenir q[ue] s'ils sont pris à part des autres, ou des adolescen[ts] ou adultes qui ont dépassé l'âge normal de l'ense[i]gnement catéchistique.

Enfin, il en est qui font un catéchisme comple[t], soit que le prêtre ne vienne dans la paroisse q[ue] le dimanche et leur laisse le soin des catéchismes [de] semaine, soit même que les circonstances l'oblige[nt] à leur abandonner l'entière responsabilité de l'e[n]seignement, en n'en gardant que le contrôle.

En ces quatre situations, le travail n'est pas [le] même. Mais quel qu'il soit, il réclame, pour êt[re] mené à bien, et surtout dans les trois derniers ca[s], non pas seulement des répétitrices de formules, ma[is] des chrétiennes ayant une religion éclairée, vivant[e], personnelle, capables de fournir des explication[s] utiles, et bien plus encore d'éveiller la conscien[ce] de l'enfant, de lui apprendre à prier, à se confesse[r], à suivre la messe ; de lui faire aimer Notre-Seigneu[r], de lui donner le goût et la volonté de la vraie v[ie] chrétienne. Or, tout en faisant la part du *don*, d[u] tempérament, on peut bien dire que ces qualit[és] d'éducatrice ne s'improvisent pas. Nos catéchist[es] ont donc besoin d'être formées.

De cette double préoccupation, accroître le nomb[re] des catéchistes et augmenter leur valeur, est sort[ie] toute notre œuvre.

Organisation centrale [1].

L'organisation centrale de l'œuvre est très simpl[e]. Elle comporte un directeur particulier et un secr[é]tariat général, aidés, dans leur effort d'administr[a]tion et de propagande, par un groupe de militante[s].

Le directeur particulier, M. l'abbé Boyer, s'o[c]cupe tout à la fois des catéchistes volontaires et d[es] examens officiels d'instruction religieuse. Il est re[s]ponsable de l'ensemble des services : rédaction d[u] bulletin, cercle catéchistique, journées cantonale[s], cours par correspondance, retraites spirituelles, to[us] organismes de formation dont il sera parlé plu[s] loin. Il suit également de près le mouvement de p[é]dagogie catéchistique en dehors du diocèse, et sa pr[o]duction en livres, brochures, gravures, cahiers, et[c].

Le secrétariat général, 41, rue du Transvaa[l], occupe trois pièces d'un rez-de-chaussée. Il e[st] ouvert toute la journée. Nous décrirons tout à l'heu[re] sa documentation.

Le groupe des *Militantes*, qui compte en ce mo[]ment trente-deux catéchistes, a le souci du recru[]tement des catéchistes nouvelles et des abonnés a[u] bulletin. Il se tient aussi à la disposition du secr[é]tariat, généralement surchargé de travail, et qui [a] besoin qu'on lui vienne en aide. Un très modes[te] bulletin de quatre pages est envoyé chaque mo[is] aux militantes. Il leur transmet toutes consign[es] utiles et les maintient dans l'esprit de zèle et d[e] générosité cachée qui doit les animer. Une réunio[n] spéciale leur est réservée chaque trimestre au siè[ge] de l'œuvre.

Un peu de statistique.

Une enquête très complète et constamment tenu[e] à jour permet de préciser des détails intéressants.

Le diocèse compte actuellement (avril 193[4])

(1) *Un essai d'organisation de nos catéchistes volontaires*, par S. Exc. Mgr Petit de Julleville, évêque de Dijon. — Une brochure 21 × 13 cm. de 16 pages. Prix, 2 francs ; franco, 2 fr. 50. Secrétariat de l'évêché. Dijon, 15 avril 1934. Nous reproduisons intégralement cette brochure. La *Vie diocésaine* de Dijon (5. 5. 34) publie le même document, mais sans les divers « Règlements » de la fin.

(1) Les sous-titres figurent dans la brochure.

880 catéchistes volontaires. Sur 280 curés, 206 utilisent leurs services dans 386 paroisses ou annexes.

Les catéchistes viennent de tous les milieux, des plus élevés comme des plus humbles. Beaucoup d'entre elles, plus particulièrement à la campagne, sont des travailleuses.

La même variété se retrouve au point de vue de l'âge : 5 catéchistes ont moins de quinze ans ; 316 ont de quinze à trente ans ; 393, de trente à soixante ans ; 77, de soixante à quatre-vingts ans ; 4, de quatre-vingts à quatre-vingt-quatre ans. 85 n'ont pas donné leur âge. On peut supposer qu'elles ne sont plus jeunes.

La plupart des catéchistes, exactement 491, sont des répétitrices qui collaborent étroitement avec MM. les curés. Cependant, 145 catéchistes se dévouent aux retardataires, 52 aux tout petits (15 ont en mains des moins de sept ans, 37 des moins de huit ans), et 192 font un catéchisme complet, c'est-à-dire remplacent le prêtre, soit partiellement, soit complètement.

Les catéchistes ne travaillent pas nécessairement dans leur paroisse. Plusieurs, habitant Dijon, vont faire le catéchisme dans des paroisses déshéritées à 10, 20, voire 30 kilomètres. D'autres, en dehors de Dijon, les imitent. Cependant ces cas sont exceptionnels.

Toutes les catéchistes sont inscrites sur un registre avec les indications concernant leur âge, leur profession, les fonctions diverses qu'elles remplissent. Toutes ont reçu une carte d'affiliation signée de Mgr l'évêque.

Comment documenter les catéchistes?

Le secrétariat général a un premier souci : documenter nos catéchistes. Il cherche à y parvenir par notre *Musée catéchistique*, par notre *Carnet de documentation*, par le *Service des livres*, images, gravures, etc.

Le *Musée catéchistique* occupe les trois salles du secrétariat. Il a l'ambition de mettre sous les yeux des visiteurs un ensemble qui leur permette d'examiner, de comparer, puis de choisir ce qui leur paraîtrait le plus apte à leur action.

La première salle contient, d'un côté, une documentation générale à l'usage des catéchistes (manuels d'instruction religieuse, livres de pédagogie, enseignement de la Bible et de l'Evangile) ; de l'autre côté, une documentation générale à l'usage des enfants (Bibles, albums, vies de Notre-Seigneur, catéchismes, livres de piété, livres de lecture religieuse, missels). On y trouve également une très abondante collection de gravures murales (éditions des abbayes de Saint-André, de Maredsous, d'Averbode, du monastère de la Vigne, de la Croisade de la messe, de Huy, de Beyaert, de Nelson), d'images religieuses (des abbayes de Maredret, Faremoutiers, Sainte-Gertrude, Marlagne, Verneuil, Ligugé, de Notre-Dame des Anges, de la Société Saint-Benoît, de l'Art catholique, de Dillen, de Weibel, etc.), de bons points, de récompenses, de jeux fort ingénieux.

La seconde salle est consacrée aux tout petits. Elle contient des livres pour les petits enfants, des albums à colorier, des jeux, des spécimens du matériel Froebelien et du mobilier Montessori. Diverses méthodes y sont aussi exposées, en particulier les tableaux de la méthode Gahéry, et le matériel en bois découpé de Mme Le Tourneur (neuf scènes de l'Ancien Testament, et dix-neuf du Nouveau Testament).

Enfin, la troisième salle cherche à réaliser une salle-type de catéchisme, avec sa chaire, son harmonium, son mobilier scolaire de types divers, son tableau noir, sa bibliothèque, sa lanterne à films fixes, ses cartes murales et ses gravures, sans oublier les dessins ou constructions, œuvres des enfants eux-mêmes.

Si modeste que soit cette exposition permanente, elle constitue, croyons-nous, un effort important (son installation a coûté près de 25 000 francs) et exceptionnel. Elle a l'avantage d'ouvrir l'esprit, de provoquer des réflexions, des initiatives. Il semble d'ailleurs que notre pensée ait été comprise, puisque le petit musée, en l'année 1933, a reçu plus de 1 500 visiteurs, prêtres, institutrices, catéchistes, zélatrices de Croisade, cheftaines, venant le plus souvent du diocèse, mais aussi de bien des diocèses étrangers.

Toute cette documentation exposée aux yeux des visiteurs se retrouve dans le *Carnet de documentation catéchistique*, brochure d'une soixantaine de pages, dont les exemplaires se sont enlevés très rapidement à travers toute la France et les pays de langue française. Une seconde brochure, la *Bible des tout petits*, donne une méthode d'enseignement des petits enfants en utilisant le matériel de Mme Le Tourneur.

Enfin, le secrétariat se charge de procurer, sans aucun bénéfice, à ses visiteurs, tout ce que contient le musée. En 1933, on lui a commandé 906 livres de messe, 2 672 Evangiles ou livres de lecture religieuse, 34 741 images et gravures. Il a été heureux d'envoyer en cadeau 85 manuels d'instruction religieuse (celui de Mgr Audollent) à des catéchistes qui étaient fort dépourvues de moyens d'action.

La formation doctrinale des catéchistes.

Il est clair que toute cette documentation n'a de valeur que si les catéchistes reçoivent par ailleurs une solide formation doctrinale, pédagogique et spirituelle.

La formation doctrinale serait assurée si nos catéchistes avaient toutes l'ambition de préparer et de passer nos examens d'instruction religieuse. Nous n'en sommes pas encore là, bien qu'un sérieux progrès soit déjà réalisé. Nous les invitons de la façon la plus pressante à faire cet effort.

Le premier de ces examens est le *brevet élémentaire*. Il se passe normalement en trois certificats, à raison d'un certificat par an. Cependant les candidates ayant atteint l'âge de dix-huit ans (c'est le cas de l'immense majorité des catéchistes) peuvent le passer en une seule fois. Le programme comprend trois parties : *la Révélation*, *l'Eglise*, *le Chrétien*, qui, sous une forme et un agencement nouveaux, constituent une révision générale du catéchisme.

Le second examen est le *brevet supérieur*, auquel on ne peut se présenter que si l'on possède le brevet élémentaire. Il comporte également trois certificats répartis sur trois années d'études. Le programme de chaque certificat ne comprend que cinq questions qui doivent être, par le fait même de leur nombre restreint, assez notablement approfondies.

Les deux programmes du brevet élémentaire et du brevet supérieur sont exposés et expliqués, question par question, dans une forte brochure qui sert de guide pour la préparation, tant aux maîtresses qu'aux élèves.

Deux sessions se tiennent chaque année, en juillet et en octobre. Chaque certificat du brevet élémentaire comprend un écrit et un oral ; chaque certificat du brevet supérieur, deux écrits et un oral. Les deux brevets ont compté, en 1933, 650 candidats sur lesquels 560 ont été reçus.

Enfin, le troisième examen est la *licence d'enseignement religieux*. On ne peut s'y présenter que si

l'on possède le brevet supérieur. La licence se passe en quatre certificats. Trois sont communs à tous les candidats : *Dogme et Morale, Histoire sainte et Histoire de l'Eglise, Apologétique et Pédagogie catéchistique.* Le quatrième certificat peut être choisi entre les rubriques suivantes : *Liturgie et Travaux liturgiques, Chant sacré et Harmonium, Art chrétien.* La session de la licence a lieu au mois de juin.

La préparation de ces trois examens peut se faire normalement, surtout celle des deux brevets, dans les catéchismes de persévérance. En ce qui concerne nos catéchistes, elle se fera nécessairement, en raison de leur âge, au moyen de nos *Cours par correspondance.* Le mécanisme de ces cours est fort simple. Chaque mois, le *Bulletin* des catéchistes volontaires indique, pour chaque examen, la partie du programme à étudier et les références utiles. Chaque mois également, le même *Bulletin* donne un sujet de devoir. Les candidates envoient leurs devoirs à M. le directeur : dans la huitaine qui suit la réception, ils sont corrigés, notés et expédiés. Un *Cours mensuel* pour les candidates de Dijon ou qui peuvent se rendre à Dion, éclaire les points les plus difficiles, et le résumé des éclaircissements donnés est envoyé à celles qui n'ont pu se déplacer.

Il sera intéressant de noter que, en cette année 1934, 52 candidates préparent ainsi leurs examens par correspondance, et que, sur 192 catéchistes faisant un catéchisme complet, 45 sont déjà diplômées. C'est un bon début.

Signalons, pour être complets, que le secrétariat général possède une *bibliothèque* sérieusement choisie d'ouvrages de théologie, d'apologétique, de vies de saints, de livres de spiritualité dont le catalogue est expédié sur demande. Le prêt de ces ouvrages est gratuit.

La formation pédagogique des catéchistes.

A côté de la formation doctrinale, la formation pédagogique des catéchistes retient toute l'attention de notre œuvre. Elle se donne plus particulièrement au *Cercle catéchistique*, dans les *Réunions cantonales*, dans les *Journées d'étude annuelles.*

Le *Cercle catéchistique* groupe chaque mois une bonne centaine de catéchistes. Le directeur de l'œuvre en assure lui-même le fonctionnement. A titre d'exemple, voici les sujets qui ont été abordés au cours de l'année scolaire 1932-1933 : « Les ressources du baptisé : comment faire prendre conscience à l'enfant de son caractère de baptisé ? — Les ressources du confirmé : comment utiliser la liturgie du sacrement de la confirmation ? — Le sacrement de pénitence : comment préparer nos enfants à la confession ? — La communion des tout petits : comment les y préparer ? — L'initiation des enfants à la vie intérieure, au devoir de l'apostolat. — Ce que peuvent faire les catéchistes pour la persévérance de leurs enfants. »

Les réunions cantonales visent à grouper au doyenné, à tel jour déterminé, les catéchistes du canton. M. le directeur est toujours présent. Il fait connaissance avec les catéchistes qu'il ne connaîtrait pas encore, s'enquiert de leurs besoins, cherche à se rendre compte des méthodes qu'elles suivent ou de l'absence de toute méthode, leur donne des conseils et des encouragements appropriés.

Les *Journées d'étude annuelles* (trois jours en 1934, dont le troisième a constitué l'assemblée générale) étudient la situation présente de l'œuvre et divers problèmes intéressant l'instruction religieuse. On a soin de demander à plusieurs catéchistes d'exposer en toute simplicité ce qu'elles font dans leurs paroisses. Ces Journées sont très vivantes et très suivies. On en saisira mieux l'esprit en prenant con naissance du programme de cette année présent

Le premier jour (lundi 26 février) : La catéchis et le Christ, la bibliothèque spirituelle de la cat chiste, la catéchiste et le prêtre, la préparation d la catéchiste, films pédagogiques.

Le second jour (mardi 27 février) : La catéchis et la famille, les fêtes catéchistiques, la préparatio des petits enfants à la communion précoce, la cat chiste et l'enfant, l'enseignement du catéchisme pa l'histoire, documentation sur l'Evangile et sur vie des saints.

Le troisième jour (mercredi 28 février) : Quat rapports présentés par des catéchistes : le catéchism des tout petits, le catéchisme obligatoire, petite pe sévérance, le recrutement des jeunes catéchiste Puis deux comptes rendus du directeur de l'œuvr sur le « Concours de catéchisme », établi entre tout les paroisses du diocèse, et sur « la vie de l'œuvre en 1934. Enfin, le matin et le soir, une leçon a tableau noir et une conférence : « Comment je par à mes tout petits », par M. le chanoine Quin inspecteur de l'enseignement religieux du diocè de Paris.

Il semble que le simple énoncé de ce programm témoigne de la vie qui anime nos Journées d'étude Elles plaisent beaucoup aux catéchistes, qui assistent en grand nombre et souvent au prix d réels sacrifices.

La formation spirituelle des catéchistes.

Il est clair que notre œuvre serait incomplète elle ne cherchait à affermir les catéchistes dans le vie spirituelle. N'oublions pas que nous leur dema dons d'être des apôtres auprès de leurs enfant Comment le seraient-elles, comment pourraient-ell parler comme il convient de Dieu, du Sauveur Jésu et de la Sainte Vierge, si elles n'avaient pas elle mêmes le sens, le goût, la pratique d'une soli piété ? Aussi leur est-il recommandé, avec une vér table instance, d'adhérer à notre Union apostoliqu diocésaine, et de faire chaque année leur retrait

L'Union apostolique diocésaine groupe tous l catholiques du diocèse qui participent à un tit quelconque à l'apostolat de l'Eglise, et qui pr mettent de consacrer chaque jour un quart d'heu à la piété vraiment personnelle. Dans un tel gro pement, les catéchistes ont leur place marqué

Quant aux retraites, parmi toutes celles qui prêchent dans notre maison de Labussière et au quelles nos catéchistes sont invitées, une retrai particulière leur est réservée qui leur permet de retrouver entre elles. Une récollection trimestriel leur est également proposée. Enfin, la formatio spirituelle tient une large place dans le bulleti mensuel des catéchistes volontaires du diocès *Persévérance.*

Le bulletin « Persévérance ».

Le bulletin qui paraît chaque mois en un fasc cule de 32 pages compactes nous apparaît comm le moyen d'action le plus indispensable de l'œuvr parce que c'est celui qui a le plus large rayonn ment. Un très grand nombre de catéchistes (n pas toutes encore, mais le progrès des abonnemen est constant) le reçoivent, l'apprécient, s'en nou rissent vraiment pour leur vie religieuse personnel et pour leur vie d'action. En règle générale, chaq numéro contient une « Lettre aux catéchistes » d le directeur de l'œuvre traite quelque sujet de fo mation spirituelle ou apostolique, une mise au co rant de la vie de l'œuvre, un article de vie rel

gieuse intérieure, un autre de liturgie, auxquels s'ajoutent les cours par correspondance, les exposés pédagogiques, les enquêtes où nos catéchistes viennent dire les résultats de leurs efforts. Tel quel, on le voit, le bulletin cherche à répondre à tous les besoins des catéchistes volontaires. Il est un organe de documentation et de formation tout à fait spécialisé. Et sans doute, il remplit son rôle, car ses abonnés lui sont exceptionnellement fidèles.

Conclusion.

Cette organisation de nos catéchistes volontaires semble avoir atteint les buts que nous avions en vue.

Dans la seule année 1933, le nombre des catéchistes a passé de 802 à 880, en défalquant, bien entendu, les personnes décédées ou celles que des circonstances diverses ont éloignées de notre œuvre. Et les catéchistes auxquelles sont confiés des catéchismes complets ont passé de 154 à 192.

Mais surtout nous croyons que notre œuvre, depuis deux ans, a encouragé quantité de bonnes volontés qui souffraient jusque-là de se sentir isolées. Elle leur a donné des idées, révélé des moyens pratiques d'action. Elle leur a mis au cœur la sainte ambition de mieux s'instruire pour mieux enseigner et d'avoir une vie spirituelle plus haute pour être plus capables d'élever celle des enfants.

Sans doute, il reste encore beaucoup à faire. Et d'ailleurs le travail de formation, si poussé soit-il, ne sera jamais achevé. Mais l'élan est donné. Et les résultats obtenus déjà en si peu de temps nous remplissent d'espoir pour l'avenir religieux de notre diocèse.

Règlement des brevets d'instruction religieuse.

Article 1er. — Afin de donner à l'enseignement religieux un stimulant et une sanction, nous demandons instamment aux directeurs de catéchismes de persévérance et même, dans la mesure de leurs possibilités, aux directeurs et directrices d'œuvres de jeunesse de préparer aux examens diocésains d'instruction religieuse. Dans nos collèges et nos écoles libres de garçons et de filles, tous les enfants ayant fait leur Communion solennelle devront obligatoirement subir les épreuves des certificats du brevet élémentaire.

Art. 2. — Le brevet d'instruction religieuse comporte deux degrés : le degré élémentaire et le degré supérieur.

Art. 3. — Le brevet élémentaire comprend trois certificats successifs et se prépare en trois années. Les candidats et candidates âgés de dix-huit ans seront autorisés à le passer en une seule fois.

Art. 4. — Le brevet supérieur comprend, lui aussi, trois certificats et se prépare en trois années. Le brevet supérieur ne pourra, sous aucun prétexte, être passé en une seule fois. Pour se présenter au premier certificat, il faut posséder le brevet élémentaire.

Art. 5. — On peut se procurer auprès de M. le directeur des examens d'instruction religieuse le programme diocésain d'enseignement religieux qui contient le cycle complet des études. Chaque année la section du programme à étudier sera indiquée par *la Vie diocésaine, les Plus Vaillantes, la Relève* et *le Bulletin des catéchistes volontaires.*

Les collèges ayant un programme d'enseignement religieux très déterminé, les trois certificats du brevet élémentaire, déclarés obligatoires pour tous à l'article premier, seront passés d'après le programme propre à chaque maison : le premier à la fin de la cinquième, le second à la fin de la quatrième, le troisième à la fin de la troisième.

Art. 6. — Il y aura chaque année deux sessions : l'une en juillet, l'autre en octobre.

Art. 7. — Pour le brevet élémentaire, il y aura obligatoirement un écrit et un oral. L'écrit comportera, pour la première année, une composition d'une heure et demie ; pour la deuxième année, une composition de deux heures ; pour la troisième année, une composition de deux heures et demie ; ces compositions portant sur le même programme devront être d'une difficulté croissant avec le degré. L'oral durera dix minutes et sera présidé par M. le doyen ou M. le directeur des examens religieux.

Art. 8. — Pour le brevet supérieur, l'écrit comportera, à chaque degré, deux compositions de trois heures. L'oral durera un quart d'heure. Au dernier degré sera ajoutée une épreuve pratique d'enseignement catéchistique. M. le directeur des examens religieux assistera toujours aux épreuves orales du brevet supérieur et on devra s'entendre avec lui pour en fixer la date.

Art. 9. — Les jeunes filles des paroisses de campagne qui n'ont pas la possibilité de suivre un catéchisme de persévérance et se préparent à l'aide du *Cours par correspondance*, créé à leur intention, passeront leurs examens à Dijon devant la Commission désignée par S. Exc. Mgr l'évêque.

Art. 10. — Les épreuves écrites des divers brevets et certificats recevront le coefficient 2 par rapport à l'oral.

La mention *parfaitement bien* correspond à la moyenne 10.

La mention *très bien* correspond à la moyenne 9.

La mention *bien* correspond à la moyenne 8.

La mention *assez bien* correspond à la moyenne 7.

Art. 11. — Pour assurer une plus grande unité dans l'attribution des mentions, les épreuves écrites du certificat de troisième année du brevet simple et des trois certificats du brevet supérieur seront envoyées à M. le directeur des examens religieux, qui en assurera la correction avec l'aide d'une Commission convoquée à cet effet. En raison des distributions de prix, les épreuves écrites devront lui parvenir avant le 10 juillet.

Art. 12. — M. le président du jury cantonal enverra les noms et prénoms des candidats et leurs notes à M. le directeur des examens religieux, qui les inscrira sur le registre diocésain et fera parvenir les diplômes avec les noms et mentions. Aucun diplôme ne sera jamais délivré en blanc.

Art. 13. — A l'occasion de la délivrance des diplômes, il sera versé un franc par certificat.

Art. 14. — Chaque année, M. le directeur des examens présentera un rapport à S. Exc. Mgr l'évêque sur les résultats obtenus. Ces résultats seront publiés dans *le Bulletin des catéchistes volontaires.*

Règlement de la licence d'enseignement religieux.

Article 1er. — Le cycle des examens d'instruction religieuse (brevet élémentaire et brevet supérieur), tel qu'il a été mis au point dans le dernier règlement publié par nous, a été conçu de façon à rendre ces examens accessibles au grand nombre. Parmi les candidates qui l'auront parcouru avec succès, certaines (maîtresses d'école libre, directrices d'œuvres, catéchistes volontaires, zélatrices de la Croisade eucharistique, cheftaines de Louveteaux et de Guides) peuvent désirer une culture méthodique plus vaste et plus profonde. C'est pourquoi nous établissons aujourd'hui à leur intention une licence d'enseignement religieux.

Art. 2. — La licence d'enseignement religieux sera accordée aux candidates possédant quatre certificats :

1° Trois certificats communs à toutes : certificat de dogme et de morale ; certificat d'histoire sainte et histoire de l'Eglise ; certificat d'apologétique et pédagogie.

2° Un certificat choisi parmi les suivants : liturgie et travaux liturgiques ; chant sacré et harmonium ; art chrétien.

Art. 3. — Pour se présenter à la licence, on devra posséder le brevet supérieur.

Art. 4. — On pourra se présenter au maximum à deux certificats chaque année.

Art. 5. — Ces divers certificats se passeront à Dijon, en juin. Il n'y aura qu'une session par année.

Art. 6. — L'écrit comprendra pour chaque certificat deux compositions écrites de trois heures et un oral d'une demi-heure.

Art. 7. — On devra, au début de l'année scolaire, se faire inscrire auprès de M. le directeur des examens religieux, qui enverra une attestation d'inscription et le programme détaillé du certificat auquel on se présente.

Art. 8. — Le droit d'inscription est de 10 francs par certificat.

Art. 9. — Pour aider les candidates à la préparation des examens, un cours mensuel aura lieu à Dijon, au secrétariat des catéchistes. Le cours par correspondance se chargera de la préparation de celles qui sont éloignées.

Règlement de l'Union apostolique diocésaine.

I. — En vue d'une prière et d'une action communes, un groupement d'entr'aide spirituelle est fondé entre les catholiques du diocèse de Dijon, prenant, sous la direction de leur évêque et de leurs prêtres, une part effective à la besogne apostolique, sous quelque forme que ce soit.

II. — Ce groupement portera le nom d' « Union apostolique diocésaine ».

Il admet les adhérents de tous les autres groupements catholiques, ne faisant double emploi avec aucun d'entre eux.

III. — Il sera dirigé, sous la responsabilité active de Mgr l'évêque, par M. le directeur des œuvres, chargé d'en favoriser le développement et d'en maintenir l'esprit.

IV. — Pourront faire partie de l'Union les catholiques du diocèse de Dijon, âgés de dix-huit ans, acceptant les conditions d'entrée précisées plus loin, et qui, à un titre quelconque, participent, dans le diocèse, au labeur apostolique.

V. — On est reçu dans l'Union aux deux conditions suivantes :

a) Adresser une demande à M. le directeur de l'Union.

b) S'engager, sans obligation stricte de conscience, à observer la règle spirituelle du groupement.

Aucune cotisation n'est demandée.

VI. — L'Union apostolique diocésaine a pour premier dessein d'établir un lien de solidarité religieuse entre ses membres. Chacun s'efforcera donc :

a) De consacrer, chaque jour, au moins un quart d'heure à la prière réfléchie et personnelle, à l'heure et sous la forme qui lui conviendront le mieux : oraison, méditation, assistance à la sainte messe, lecture de l'Evangile, lecture de piété, visite au Saint Sacrement, etc.

b) De faire la sainte communion le plus souvent possible, en ayant soin de recommander chaque fois à Notre-Seigneur les progrès de l'Action catholique dans le diocèse.

c) De réciter, chaque jour, au moins une dizaine de chapelet, pour confier à la Sainte Vierge la conversion de tant d'âmes indifférentes ou incroyantes, la sanctification des prêtres et des membres de l'Union, l'éveil des vocations sacerdotales et religieuses.

Il est clair que ceux et celles qui ont déjà l'habitude de ces pratiques de piété entreront dans l'Union sans aucune obligation nouvelle. Il suffira que les intentions du diocèse leur soient davantage présentes.

VII. — L'Union apostolique diocésaine a pour second dessein d'entretenir entre ses adhérents l'esprit de solidarité apostolique. Elle a l'ambition de faire grandir une charité toute surnaturelle entre toutes les œuvres du diocèse.

VIII. — En un mot, l'*Union apostolique diocésaine* veut rattacher au centre de l'Action catholique jusqu'à l'évêque du diocèse, dans la prière et la charité, ceux et celles qui se dévouent si généreusement au développement chrétien du diocèse, et qui ont besoin d'être éclairés et encouragés.

IX. — Des communications sans périodicité régulière seront faites par Mgr l'évêque, ou en son nom, aux membres de l'Union, en toute occasion intéressant l'apostolat du diocèse.

X. — Chaque adhérent recevra un témoignage de son affiliation à l'Union, signé de Mgr l'évêque.

La devise de l'Union est la même que celle de Monseigneur : « Dans la paix et la charité du Christ ».

Bibliographie.

Persévérance, bulletin des catéchistes volontaires du diocèse. Abonnement : 10 francs par an.

Abbé Boyer, *Carnet de documentation catéchistique*. Une brochure de IV-60 pages. — Prix : 2 fr. 50 ; franco, 2 fr. 75.

Abbé Boyer, *le Guide-Programme pour les examens*. Une brochure de VIII-138 pages. — Prix : 3 fr. 50 ; franco, 4 francs.

Abbé Boyer, *la Bible des tout petits*. Une brochure de VI-72 pages, avec hors-texte en couleurs. — Prix : 4 fr. 50 ; franco, 5 francs.

Mgr Petit de Julleville, *Un essai d'organisation de nos catéchistes volontaires*. Une brochure de 16 pages. — Prix : 2 francs ; franco, 2 fr. 25.

Toutes ces brochures se trouvent au secrétariat général de l'œuvre, 41, rue du Transvaal, Dijon (Côte-d'Or).

Toute la correspondance concernant l'œuvre doit être adressée à M. l'abbé Boyer, même adresse. — Compte chèques postaux : Dijon 181-29.

VIE CHRÉTIENNE

Les Pâques et les étrangers catholiques

De la *Semaine religieuse de Paris* (21 et 28-4. 34), sous le titre « Etrangers catholiques. Les Pâques dans le diocèse de Paris » :

Espagnols.

Les religieux de la Mission espagnole, missionnant hors de Paris, n'ont pu commencer les retraites pascales, rue de la Pompe, qu'à partir de la Passion. D'autre part, le pèlerinage à Rome des Espagnols de France, pour les fêtes de la béatification du vénérable Antoine-Marie Claret, archevêque de Saint-Jacques de Cuba, avait retardé quelque peu le travail pascal coutumier.

Une retraite a été prêchée aux dames par le supérieur de la Mission ; et, pendant la Semaine Sainte, les catholiques de langue espagnole suivirent les offices, surtout le Jeudi-Saint et le Vendredi-Saint. Entre le Jeudi-Saint et le saint jour de Pâques, on compta environ 3 000 communions.

La première semaine après Pâques, le R. P. Zaranton donna dans l'église Saint-Merry les exercices de la retraite au groupe des Halles, composé sur-

tout de marchands de primeurs et de ces manœuvres qu'on appelle « les forts de la Halle ». Pendant la même semaine, le R. P. Julian évangélisait les ouvriers de la Villette dans la chapelle des catéchismes de Saint-Jacques-Saint-Christophe. Pendant la seconde semaine pascale, retraite à Issy-les-Moulineaux, à Gentilly. Successivement seront visités les groupes de Bagnolet et du Petit-Ivry.

Le second centre de la Mission espagnole, qui a son siège au patronage de Sainte-Thérèse à La Plaine-Saint-Denis, a poursuivi une besogne parallèle. Pendant la Semaine Sainte, retraite prêchée dans la chapelle du patronage aux résidants espagnols de La Plaine, c'est-à-dire aux manœuvres et aux ouvrières, employés dans les usines de Pantin, Saint-Ouen, etc. Nombreux auditoire. La première semaine après Pâques, retraite pascale à Sainte-Marthe des Quatre-Chemins par les mêmes missionnaires. Puis, des exercices semblables ont eu lieu à l'église paroissiale de Saint-Ouen et à la chapelle de secours du Sacré-Cœur; plus tard, à Saint-Yves de La Courneuve et à Levallois-Perret.

Flamands.

Les aumôniers de la Mission belge flamande ont un rayon d'action qui s'étend sur toute la France. Depuis le mercredi des Cendres jusqu'à la Pentecôte, ils entendent plus de 6 000 confessions dans 300 paroisses.

A Paris, un prêtre de langue flamande se tient à la disposition des fidèles au 228, rue Lafayette. Il y reçoit tous ses compatriotes qui, à l'occasion d'un voyage à Paris, viennent trouver un confesseur de leur langue.

Le samedi, pendant toute l'année, de 16 heures à 18 heures, un aumônier de langue flamande se tient au confessionnal qui lui est réservé à la Mission Saint-Joseph, 214, rue Lafayette. Les nombreux ouvriers flamands travaillant dans les usines et les briqueteries de la banlieue fréquentent ce confessionnal où ils trouvent, pendant le temps pascal, un prêtre flamand étranger à la Mission, ce qui leur donne toute liberté dans le choix de leur confesseur.

La veille de Pâques et le jour même de Pâques, de nombreuses confessions et communions sont faites dans la chapelle. Dans les dimanches qui suivent Pâques, les aumôniers belges flamands missionnent dans la banlieue de Paris pour y rencontrer les Flamands, célébrer la sainte messe, prêcher et confesser en flamand. Ces postes de banlieue sont : Créteil, Colombes, Chevilly-Larue et Courbevoie, où se trouve une maison de retraite belge.

Hollandais.

L'aumônier de cette Mission, fondée en 1931 pour environ 4 000 Hollandais catholiques répartis sur toute la France, avait pour tâche de ramener à la pratique religieuse la plus grande partie de ses compatriotes.

Il y a peu d'étrangers catholiques à Paris qui aient mis autant d'empressement que les Hollandais à se grouper autour de leur pasteur. Celui-ci, de la Congrégation de Saint-Lazare et particulièrement aimé, a vu en 1933 une trentaine d'entre eux régulariser leur situation et rentrer tout heureux dans la vie chrétienne. L'évangélisation se fait surtout par des visites à domicile et par l'instruction en langue hollandaise qui groupe, le premier dimanche du mois, les Hollandais de Paris dans la chapelle des Sœurs de Saint-Vincent de Paul de la rue Oudinot.

Un cercle d'études religieuses, une bibliothèque de livres bien choisis et aussi une organisation de secours matériels et de visites aux malades, contribuent à former dans cette colonie une atmosphère de foi et de ferveur, dont une des manifestations se traduit par des communions fort nombreuses à la messe du premier dimanche du mois.

M. Meuffels, aumônier hollandais, se félicite beaucoup de la bienveillance de MM. les curés de Paris et tient à leur exprimer sa dette de reconnaissance, parce qu'ils lui ont facilité singulièrement sa tâche.

Hongrois.

Les catholiques hongrois ont bâti une « Maison hongroise » en commun avec les protestants et israélites de leur pays, au 9, square de Vergennes (279, rue de Vaugirard), XVe, mais leur nombre prépondérant et la foi catholique des dirigeants de l'œuvre commune leur assurent toute liberté et toute indépendance.

Les Pâques de 1934 ont été préparées soigneusement par les instructions qui se donnent à 10 h. 30 à l'église diocésaine des Etrangers et à midi à l'église Sainte-Elisabeth, 195, rue du Temple. Des conférences ont été faites par le P. Jules Tornyos, Jésuite hongrois, tous les soirs de la semaine qui a précédé les Rameaux et, ensuite, dans la chapelle de l'Apostolat de la Prière, rue Blomet.

Jusqu'ici, l'aumônier hongrois, aidé par un confrère habitant le Nord, s'est efforcé d'assurer le service religieux de ses compatriotes. Nous espérons que, dans un avenir prochain, plusieurs prêtres hongrois pourront travailler ensemble à l'apostolat des milliers de leur compatriotes habitant Paris et le reste de la France.

Italiens.

Retraites données pendant l'année 1933-1934 avant Noël et pendant la période de Pâques :

Retraites avant Noël : à Sainte-Marguerite de Fontenay-sous-Bois : 150 communions environ ; à Vitry-sur-Seine : 160 communions ; à Asnières : 80 communions ; à la chapelle Sainte-Jeanne d'Arc de Puteaux : 80 communions ; au Kremlin-Bicêtre : 100 communions.

Retraites pascales : à Notre-Dame du Perpétuel-Secours, XIe : 100 communions ; Notre-Dame de Pontmain, à Bagnolet : 150 communions ; La Varenne-Saint-Hilaire : 150 communions ; Chapelle de la rue des Haies, XXe : 80 communions ; Notre-Dame de l'Espérance au Petit-Ivry : 70 communions ; La Villette : 650 à 700 communions ; Saint-Eloi : 250 communions ; Boulogne-sur-Seine : 200 communions ; Nogent-sur-Marne : 250 communions.

En plus, seront données pendant le temps pascal et après jusqu'au mois de juin, les petites Missions suivantes : Les Lilas, Aubervilliers, Bobigny (deux paroisses), Les Quatre-Chemins, Chapelle des Sœurs Auxiliatrices à Montmartre, Levallois-Perret, Romainville, Saint-Ouen, Montreuil-sous-Bois, Châtenay-Malabry, Plessis-Robinson, Pavillons-sous-Bois.

Les missions ou retraites, soigneusement préparées par voie de circulaire et feuilles d'invitation et surtout par la visite à domicile du missionnaire italien, apparaissent, après l'expérience de plusieurs années, comme le moyen le plus efficace pour l'évangélisation des Italiens immigrés. Malgré leur diminution numérique provenant de leurs nombreux rapatriements, un progrès sensible se manifeste dans leur nombre et dans l'importance des retours. L'intérêt et le succès de pareilles missions sont si bien reconnus

par MM. les curés, qu'un grand nombre de ceux-ci ne cessent de réclamer la célébration dans leurs paroisses de messes du dimanche pour les étrangers. Beaucoup d'entre eux désireraient posséder des vicaires parlant italien dans leurs paroisses.

Les missionnaires, en outre, ont appris non sans joie que presque tous les enfants italiens fréquentent assidûment les catéchismes paroissiaux ; en banlieue surtout, dans les nouvelles paroisses, les enfants italiens dépassent souvent en nombre tous les enfants d'autres nationalités et on les voit fort assidus à l'étude du catéchisme. Par ce fait, les parents ont montré leur docilité aux avis qui leur avaient été donnés par les missionnaires.

Après la parole prêchée, la parole écrite. Plus de 6 000 exemplaires du bulletin la *Buona Parola* sont distribués chaque mois, presque gratuitement, à titre de propagande religieuse, à autant de familles italiennes. Si MM. les curés connaissaient des familles italiennes ne recevant pas ce bulletin, ils pourraient envoyer leur adresse à la Maison italienne, 46, rue de Montreuil, XIe.

Dans le domaine de la presse catholique, il y a à signaler le journal hebdomadaire *Il Corriere*, qui s'imprime à Agen et qui est l'organe des Missions catholiques italiennes en Europe. Il serait utile que MM. les curés, le cas échéant, puissent donner aux Italiens l'adresse de ce journal qui fait beaucoup de bien non seulement dans le domaine spirituel, mais aussi dans le domaine des renseignements et conseils pratiques aux émigrés.

Les infirmes et les malades ne sont pas oubliés ; les missionnaires visitent chaque jour les grands hôpitaux de la capitale, en vue d'assurer l'administration des sacrements et quelque réconfort aux très nombreux malades italiens.

En plus, dans la mesure permise par leurs faibles ressources, les missionnaires s'efforcent de venir en aide aux pauvres, surtout aux familles nombreuses. A la Mission de la rue de Montreuil, on distribue chaque semaine au moins 500 rations de pain et autant de bons de soupe, des vêtements, du linge et, dans des cas spéciaux, quelques secours en argent.

Des unions libres ont pu être régularisées et les prêtres de la Mission sont constamment à la disposition de MM. les curés pour faciliter la régularisation des unions illégitimes des émigrés dans leurs paroisses.

Un service religieux régulier et quotidien est assuré, tant pour les messes que pour les confessions et communions, dans la chapelle de la Mission, qui est fréquentée non seulement le dimanche, mais encore en semaine. Dans l'année 1933, on a distribué 8 000 communions. Les Italiens trouvent donc toujours des prêtres pour leur administrer les sacrements à la chapelle de la rue de Montreuil, à la chapelle qui leur est réservée à Saint-Jacques-Saint-Christophe de La Villette et à l'église diocésaine des Etrangers, 33, rue de Sèvres.

En plus, à la Mission, rue de Montreuil, sont organisées et fonctionnent régulièrement des associations d'Action catholique, et chaque mois se tiennent les réunions prévues par les statuts.

La Mission est ouverte tous les jours pour des séances, des représentations théâtrales au bénéfice des 400 personnes qui font partie des divers groupements de l'Action catholique.

On comprend facilement que ce travail absorbe toute l'activité des missionnaires. Leur travail pourra être développé dès qu'il sera possible d'en augmenter le nombre et surtout celui des vicaires italiens, qui, sous la direction du curé, dans les paroisses populeuses, peuvent faire beaucoup de bien aux émigrés italiens.

A l'œuvre des missionnaires s'ajoute celle des orphelinats de Vitry et de Noisy-le-Grand pour les enfants, filles et garçons.

Luxembourgeois.

Les Luxembourgeois parlent couramment la langue française et, pour cette raison, fréquentent leur église paroissiale. Habituellement, les enfants des familles luxembourgeoises adoptent la nationalité française, fréquentent les écoles de leur quartier et font leur première Communion dans leur église paroissiale ; il en résulte que les parents accompagnent assez souvent leurs enfants et suivent les offices dans la même église.

Cette incorporation dans la vie française n'empêche pas les Luxembourgeois d'aimer leur Mission, et c'est pour les inviter à leur devoir pascal que leur aumônier les a réunis deux fois pendant le Carême : d'abord, à la salle paroissiale de Saint-Ambroise et, une seconde fois, au Sacré-Cœur de Montmartre.

Dans ces deux circonstances, un appel a été fait à leur conscience de chrétiens en vue d'assister aux offices du Carême et de faire leurs Pâques dans les différentes paroisses de Paris. Ceux qui le désiraient ont suivi les sermons et les retraites pascales de la chapelle Saint-Joseph, centre de la Mission luxembourgeoise de Paris.

Les jeunes filles luxembourgeoises en service à Paris, qui sont encore si nombreuses dans notre capitale, suivent des instructions spéciales, au centre des œuvres féminines, 233, rue de Vaugirard, chez les Filles de la Croix. En dehors des conférences régulières du dimanche, une retraite pascale a été prêchée dans la chapelle des Sœurs.

Les ouvriers et les jeunes gens ont reçu une invitation spéciale pour la chapelle de la Mission.

Polonais.

Par ces temps de crise individuelle et sociale, la lettre pastorale de S. Em. le cardinal-archevêque de Paris a servi de guide dans la préparation pascale des émigrés polonais dans le diocèse de Paris.

Ils s'y trouvent dans un milieu très différent du leur. A côté des bons exemples des catholiques français, ils vivent dans une atmosphère nettement hostile à toute morale et particulièrement à l'égard de l'Eglise catholique.

Il y en a qui périssent, d'autres qui tiennent vaillamment les consignes du devoir sacré.

En tous temps, et plus particulièrement à l'occasion de Pâques, le travail d'évangélisation et d'enseignement religieux se pose comme un devoir des plus impérieux.

A l'aide des prêtres de la Mission polonaise catholique, 263 *bis*, rue Saint-Honoré, Ier, ainsi que des prêtres-étudiants polonais de l'Institut catholique de Paris, le recteur Paulus a organisé différentes Missions pour ses compatriotes. Il en fut ainsi à Aulnay-sous-Bois, Viry-Châtillon, La Courneuve, Saint-Denis, Kremlin-Bicêtre, Argenteuil et Valenton, où de nombreux Polonais et Polonaises vinrent accomplir leur devoir pascal avec sincérité et courage, malgré les démonstrations hostiles des communistes et des libres penseurs.

A Paris même, le travail fut intensifié. Tout d'abord, Jeudi, Vendredi et Samedi-Saints, retraite pascale à laquelle 600 personnes des deux sexes ont pris part.

Le jour de Pâques, l'église de l'Assomption parut être trop petite pour contenir les fidèles. M. l'ambassadeur de Pologne avec Mme de Chlapowska prirent part officiellement aux offices de ce jour.

Suisses.

Malgré la crise et le départ de beaucoup de membres de la colonie, les réunions habituelles de la Mission, 9, rue des Pyramides, ont été bien fréquentées. Le recteur a prêché la retraite de Pâques. La vie religieuse et sociale de la Mission a reçu une nouvelle impulsion par suite de deux événements : un cercle, dit « linguistique », a été établi, dont les membres assistent tous les jours à la sainte messe et s'approchent souvent des sacrements. Le second événement est l'ouverture, à la Cité universitaire, du pavillon suisse, dont les habitants catholiques, peu nombreux, sont fort zélés.

Tchécoslovaques.

Le diocèse de Paris compte environ 10 000 Tchécoslovaques disséminés sur toute la surface du département de la Seine. La plupart de ces immigrés parlent la langue française suffisamment pour se faire comprendre et accomplir leurs devoirs religieux. La langue tchécoslovaque est une langue slave, bien différente des langues occidentales, et c'est pourquoi les Tchécoslovaques ne peuvent pas, ordinairement, suivre les prédications, ni se confesser en français.

Les Tchécoslovaques de ce diocèse font, en général, leurs Pâques à l'église diocésaine des Etrangers, où, tous les dimanches et fêtes d'obligation, ils trouvent une messe avec un sermon en leur langue. Ils fréquentent aussi la chapelle des Bénédictines (20, rue Monsieur), résidence de la Mission tchécoslovaque.

Pendant le temps pascal 1934, deux prêtres de leur langue ont travaillé activement à les préparer à la confession et à la sainte communion. Pendant la Semaine Sainte, une retraite de trois jours a réuni, suivant l'ancienne tradition, les fidèles tchécoslovaques dans leur salle des saints Cyrille et Méthode, 35, rue de Sèvres.

Bien des obstacles entravent l'évangélisation des Tchécoslovaques : d'abord, leur connaissance insuffisante de la langue française les gêne dans l'expression de leurs besoins spirituels ; le sacrement de pénitence et les sermons ne leur sont pleinement profitables que s'ils peuvent entendre des prêtres qui parlent leur langue. D'autres obstacles d'ordre pratique s'y ajoutent, parmi lesquels la difficulté de réunir dans une même église tous ces immigrés, de situation souvent fort modeste, disséminés dans tout le diocèse.

Et cependant les Tchécoslovaques répondent avec empressement à l'appel de leurs missionnaires. Bien nombreuses sont les communions des hommes, qui viennent parfois de régions distantes de 30 à 50 kilomètres.

Si consolants qu'aient été les résultats de la Mission tchécoslovaque pendant le temps pascal 1934, elle n'a pu cependant parvenir à réunir tous les compatriotes du diocèse, ni satisfaire toutes les demandes. Il reste encore beaucoup à travailler dans cette vigne du Seigneur.

L'Administration diocésaine des Etrangers lui apporte une aide précieuse en mettant à sa disposition, 35, rue de Sèvres, une salle où les catholiques tchécoslovaques peuvent se réunir.

Grâce à Dieu, grâce aussi aux collaborateurs fidèles et dévoués et au secours du clergé français, les catholiques tchécoslovaques peuvent, loin de leur pays, conserver et entretenir leur foi, qui les soutient dans l'accomplissement de leurs devoirs et les console de la peine de vivre hors de leur patrie.

Le temps pascal de 1934 aura été pour eux un temps de salut et de sanctification dont ils ont profité pour maintenir les belles et chrétiennes traditions de leur cher pays.

Catholiques de langue allemande.

Dans les locaux de la Mission allemande, 21, rue Lhomond, chaque dimanche deux sermons ont été donnés par un Père Jésuite, le matin et l'après-midi. Deux journées ont été consacrées à la préparation de la confession pascale le vendredi avant le dimanche des Rameaux et le Vendredi-Saint. Plusieurs centaines d'Allemands, d'Autrichiens et de Suisses de langue allemande ont fait leur communion pascale le dimanche des Rameaux et le jour de Pâques.

Catholiques de langue anglaise.

Les Enfants de Marie, anciennes élèves du couvent de Notre-Dame du Roule, qui, depuis trente ans, se groupent à l'église de l'avenue Hoche pour leur retraite annuelle, ont entendu cette année-ci le chanoine Sudour, curé de Saint-Etienne du Mont, du 5 au 9 mars. Ces exercices spirituels ont été suivis de la manière la plus édifiante, et la communion pascale a réuni toutes les retraitantes pour la clôture.

La fête de saint Patrice peut être aussi signalée comme une préparation aux Pâques. Grande affluence à la Table sainte. A 10 heures, messe avec musique. L'après-midi, chapelet récité pour l'Irlande et sermon prêché par le R. P. Roughan, vice-recteur du collège des Irlandais de Paris. Sujet du sermon : « Le don admirable de foi que les Irlandais ont reçu des mains de leur apôtre et la loyauté inébranlable qu'ils doivent conserver, à l'exemple de leurs ancêtres, malgré tous les risques et toutes les difficultés. » Avant et après l'office, M. de Serre, organiste de la chapelle, fit entendre de vieilles mélodies irlandaises qui furent fort appréciées.

Une retraite pascale pour les catholiques de langue anglaise fut prêchée du dimanche 15 au dimanche 22 avril par le R. P. Burns. Sermon après la messe de 9 heures et le soir à 20 h. 30.

La dévotion aux sept paroles du Christ a attiré la plupart des fidèles de langue anglaise le vendredi, à 3 heures.

Les Pâques des catholiques des rites orientaux [1].

Arméniens.

Le diocèse de Paris compte 4 000 Arméniens catholiques habitant plus de 30 localités de la banlieue parisienne.

La première préparation aux Pâques s'est faite au bénéfice des malades dans les hôpitaux, dans les hospices de vieillards et à domicile.

Une série de cérémonies religieuses se sont déroulées dans la chapelle de la rue Thouin pendant le Carême. Le jour des Rameaux, messe pontificale célébrée par Mgr Bahaban et chantée par un chœur composé uniquement de jeunes ouvriers. Ces artistes volontaires ont une éducation liturgique et musicale qui date de leur enfance. La cérémonie célébrée dans l'après-midi des Rameaux porte l'appellation touchante de « L'ouverture des portes de la Jérusalem céleste ».

Le Jeudi-Saint après-midi, lavement des pieds. Les apôtres, qui avaient de sept à neuf ans, se sont

(1) *Semaine religieuse de Paris* (28. 4. 34).

trouvés par erreur au nombre de 13. Comment renvoyer le treizième ! Comment infliger cet affront à l'une des mères attendant avec émotion le moment où son fils serait le héros de la cérémonie ! D'autant plus que le treizième, pour elles, c'était Judas que l'on aurait à renvoyer. On trouva un moyen de tout arranger : Judas figurait dans le collège des douze ; le treizième, ce serait saint Paul, qui fut aussi un apôtre, mais tardif : et il ne fut pas renvoyé !

Le Jeudi soir, l'office des Ténèbres dura jusqu'à minuit.

Le dimanche, grand'messe pontificale, communion générale ; de même le lundi de Pâques et le dimanche suivant.

Communions et confessions très nombreuses. Un des traits particuliers de la colonie arménienne, c'est que les hommes qui fréquentent les offices et les sacrements y sont aussi nombreux que les femmes.

Beaucoup d'orthodoxes ont assisté aux offices.

Grecs-Melchites.

Le nouveau recteur de la Mission a recensé environ 110 familles originaires de Syrie, du Liban, de la Palestine et de l'Egypte. Beaucoup parmi elles sont installées à Paris depuis plus de trente ans et ont acquis la nationalité française ; cependant, elles ont conservé une grande affection pour leur communauté arménienne catholique et pour les offices de Saint-Julien-le-Pauvre.

Le nouvel archimandrite, Mgr Chiniara, arrivé trop tard pour trouver un prédicateur de Carême, s'est décidé à prêcher lui-même les grandes vérités de la foi et les principaux devoirs du chrétien, dans chacune des solennités du Carême. Il en a été récompensé par l'affluence extraordinaire de ses compatriotes et par le grand nombre des communions pascales.

Tous les offices habituels de la Semaine Sainte du rite grec-melchite ont été exactement célébrés. Le jeudi matin eut lieu la bénédiction de « l'huile des pénitents », dont une onction est faite sur tous ceux qui s'approchent de la Table sainte à l'occasion de Pâques, et qui sert aussi pour l'Extrême-Onction.

Le Jeudi soir, lecture des douze Evangiles de la Passion et plantation de la croix au reposoir.

Le Vendredi-Saint, le rite ne comporte pas de messe des Présanctifiés, car il est interdit dans l'église byzantine de garder le Saint Sacrement dans l'église, après la messe du Jeudi-Saint. Le matin, lecture des grandes heures de la Passion et chant des Vêpres solennelles, à l'issue desquelles on descend le corps du Christ de la croix et on le place dans l'Epitaphios, qui symbolise le tombeau et qui est exposé, entouré de plantes aromatiques, de fleurs et de parfums, pour la vénération des fidèles.

L'office de l'après-midi, qui s'appelle l'office de l'Epitaphios, n'est autre que l'éloge funèbre du Christ mis sur les lèvres de la Très Sainte Vierge, de saint Jean le bien-aimé, des saintes femmes, de Joseph d'Arimathie et de Nicodème. Il se compose de treize longue stances d'un rythme poétique et d'une mélodie très douce. Il est la transformation d'une ancienne pratique des Egyptiens. On rapporte, en effet, dans le Livre de la Genèse, que lorsque mourut Jacob et que ses enfants, avec Joseph, transportèrent son corps en Palestine pour le mettre dans le tombeau de ses pères, ils instituèrent un éloge funèbre qui dura quarante jours. A la fin de la cérémonie, le corps du Christ est porté triomphalement en procession autour de l'église au chant de la grande Doxologie, qui équivaut au *Te Deum* du rite latin.

Après la cérémonie, les fidèles vénèrent une relique de la vraie croix et reçoivent une fleur bénite ayant touché à l'Epitaphios.

Le Samedi-Saint, comme l'Eglise latine, l'Eglise byzantine fait la bénédiction de la lumière du feu nouveau, et c'est pourquoi on appelle ce jour le « samedi de la lumière ». Après cette bénédiction, les Vêpres solennelles sont célébrées, puis la messe de saint Basile. Avant l'Evangile, le prêtre jette sur les fidèles des feuilles de laurier, symbole de la victoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ ressuscité et vainqueur de la mort, du péché et de l'enfer. Les cloches sonnent à la lecture de l'Evangile. Le soir, lecture des prophéties de la Résurrection et bénédiction des petits pains qu'on distribue aux fidèles la veille des fêtes.

Le saint jour de Pâques, l'office pascal doit commencer au point du jour. Le prêtre et tous les ministres du culte sortent processionnellement de la porte extérieure de l'église, et celle-ci est alors refermée.

Après le chant répété du *Christos anesti* et de l'Evangile de la Résurrection, le prêtre frappe par trois fois de la croix qu'il a en main sur la porte, en disant chaque fois : « Ouvrez, ô princes, et élevez-vous, ô portes éternelles, pour laisser passer le Roi de gloire ». Les portes s'ouvrent à la troisième fois et le Christ ressuscité entre dans sa gloire pour prendre possession de son royaume.

A l'office pascal, lecture est faite aux fidèles d'une partie de l'homélie de saint Jean Chrysostome sur Pâques et la Résurrection.

Le lundi de Pâques, à la fin de la messe solennelle, procession pendant laquelle on lit l'Evangile en plusieurs langues, pour symboliser la propagation de l'Evangile dans le monde entier.

Maronites.

La plupart des membres de la colonie maronite suivent les offices de la Semaine Sainte à l'église Notre-Dame du Liban.

Parmi les cérémonies les plus touchantes de cette liturgie, il faut signaler celle du dimanche des Rameaux et du Jeudi-Saint. Mais c'est surtout l'office du Vendredi-Saint qui attirera le plus de fidèles.

Après les chants des lamentations dans la langue même qu'a parlée Jésus-Christ et après le sermon donné par Mgr Périé, commença l'office spécial du jour. Le corps du Christ est détaché de la croix par le clergé, entouré de fleurs et porté par des clercs, et conduit au tombeau dans une chapelle latérale. Sur son passage, la foule émue s'agenouille religieusement et se presse ensuite autour du tombeau pour vénérer le divin Crucifié. Cette dévotion se continue pendant toute la journée du samedi.

Pendant la nuit du samedi au dimanche, se déroule la splendide cérémonie de la Résurrection. La messe pontificale est chantée, puis a lieu la procession du Christ ressuscité avec distribution des fleurs pascales aux fidèles. Après la messe, tous les Libanais et un grand nombre de Français se rendent dans les salons du Patriarcat, où un réveillon est déjà servi. Il y a obligation de prendre part à ce repas pascal, symbolisant la participation en commun des fidèles à la sainte Eucharistie et commémorant les agapes fraternelles des premiers chrétiens.

Si les Libanais habitant tous les coins de la banlieue et des faubourgs de Paris ne peuvent assister ordinairement aux offices de la Mission, ils n'en sont que plus désireux d'accourir de tous les coins du diocèse pour assister dans leur église aux cérémonies de la Semaine Sainte, mais surtout à la messe de Pâques célébrée à minuit, suivant la tradition de l'Eglise maronite.

Russes catholiques.

L'année 1934 est une étape nouvelle dans la vie de la Mission catholique russe à Paris, dont l'adresse est maintenant : 39, rue François-Gérard, XVIe.

Installée dans une maison d'œuvres bien adaptée à ses besoins, avec une chapelle conforme aux exigences de sa liturgie et d'un goût religieux et artistique fort sympathique, elle jouit déjà de la perspective des développements qu'elle a depuis longtemps souhaités et qui vont promptement se réaliser.

Réunions sportives de la jeunesse masculine russe, cercle d'études religieuses dans la maison d'œuvres, et réunion régulière des fidèles catholiques dans la chapelle ; réunions périodiques aussi pour les fidèles latins s'intéressant au rite byzantin et désireux d'unir leurs prières et leurs sacrifices à ceux de leurs frères russes persécutés dans leur foi.

Déjà, toutes les cérémonies de la Semaine Sainte ont pu se dérouler successivement dans cette chapelle qui forme le centre de la maison russe nouvelle. Les trois premiers jours de la semaine, ont été célébrées les messes des Présanctifiés, précédées des petites heures et des Vêpres. La messe du Jeudi-Saint a commémoré la Cène et l'institution du sacrifice eucharistique. Le même jour, dans la soirée, la Passion de Notre-Seigneur a été chantée par le célébrant en douze lectures tirées des quatre Evangiles, surtout de l'Evangile de saint Jean. La prière du bon larron est un des épisodes les plus émouvants de cette cérémonie. A cet office, comme aussi pendant ceux du Vendredi-Saint et des Matines de Pâques, les fidèles tiennent des cierges allumés en signe de la prière intense par laquelle ils s'unissent au célébrant.

Le Vendredi-Saint dans l'après-midi, on porte processionnellement l'Epitaphion, c'est-à-dire la représentation du Christ enseveli, peinte sur une étoffe et encadrée de velours sur lequel est inscrit en lettres dorées le récit de l'ensevelissement de Notre-Seigneur par Joseph d'Arimathie. Cette image est tenue par quatre notables laïques au-dessus de la tête du célébrant, qui porte lui-même l'Evangile et la croix. L'Epitaphion est transporté au milieu de l'église et placé sur une table spéciale, où il restera jusqu'aux Complies du Samedi-Saint, pour être remis sur l'autel et y reposer jusqu'à l'Ascension.

Le Samedi-Saint, c'est la messe de saint Basile le Grand qui est célébrée. Elle est précédée de Vêpres comportant de longues lectures des prophéties. Des chants de triomphe interrompent ces lectures et, pendant le dernier chant, les célébrants quittent leurs ornements de deuil et se revêtent de blanc. Cette couleur reste la seule couleur liturgique jusqu'à la fin de la Pentecôte.

Mais l'office le plus solennel est celui de la nuit de Pâques. Il commence par une procession qui s'avance tout le long de l'église, sort par une porte latérale et vient se présenter à la porte principale de l'église. Celle-ci reste fermée jusqu'au moment où éclate le chant joyeux du « Le Christ est ressuscité ». Alors, le célébrant ouvre cette porte avec la croix qu'il tient dans la main droite. Et c'est une entrée solennelle dans l'église. Le sanctuaire, en signe de joie, ouvre toutes ses portes pour figurer les portes du paradis que le Christ a ouvertes. Le prêtre s'avance lentement, précédé des chœurs et des assistants, en proclamant à haute voix la joyeuse nouvelle de la Résurrection : « Le Christ est ressuscité. » A quoi les fidèles répondent dans une fervente allégresse : « En vérité, il est ressuscité. » Les Matines forment ensuite une série de chants d'une allure entraînante, avec des litanies implorant la grâce divine et l'intercession de la Sainte Vierge et des saints. Elles se terminent par l'accolade fraternelle que se donnent d'abord les célébrants entre eux, et ensuite les fidèles qui, de toutes les parties de l'église, s'approchent processionnellement du célébrant, baisent la croix qu'il tient dans sa main et reçoivent son accolade accompagnée des mêmes exclamations joyeuses « Le Christ est ressuscité ».

La messe solennelle suit l'office des Matines. C'est la messe ordinaire de saint Jean Chrysostome avec les modifications du temps pascal. L'Evangile de saint Jean, chapitre 1er, versets 1 à 17, est chanté en plusieurs langues pour symboliser la joie universelle suscitée par la Résurrection.

Les offices de la Semaine Sainte ont été suivis avec assiduité et dévotion par les membres de la communauté catholique russe de Paris et aussi par quelques dissidents russes et de nombreux catholiques de rite latin désireux de mieux connaître les particularités liturgiques des offices byzantins.

Aux offices du Jeudi et du Samedi Saints, ainsi qu'à la messe de la nuit de Pâques, un grand nombre de communiants se sont présentés.

Pendant le Carême, les fidèles ont pu préparer leurs Pâques, en assistant à des sermons donnés périodiquement dans la chapelle. Une retraite aux dames a été prêchée pendant les cinq jours qui précédèrent le dimanche des Rameaux. Jusqu'ici, il n'a pas été possible de donner une retraite analogue aux hommes et aux jeunes gens retenus par leur travail et leurs études. Mais l'avenir se présente maintenant avec de meilleurs espoirs.

Syriens catholiques.

Comme les autres Orientaux, les Syriens de Paris habitent dans un grand nombre de paroisses et surtout en banlieue. Ils ne peuvent venir habituellement à l'église Saint-Ephrem des Syriens, 15, rue des Carmes, mais ils accourent à leur Mission pour les grandes fêtes et surtout pour leur devoir pascal.

On les a vus, surtout pendant la Semaine Sainte, dans ces cérémonies si émouvantes qui conservent avec une si grande pureté le parfum de la primitive Eglise : le dimanche des Rameaux, messe des enfants, qui processionnent ensuite autour de l'église, cierge et rameaux en mains, en chantant l'hosanna au Fils de David.

Messe du Jeudi-Saint, remplie des plus belles strophes des écrivains sacrés des premiers siècles, où éclate l'amour divin dans le sacrement de l'Eucharistie.

Cérémonie du Mandatum ou Lavement des pieds : les enfants confèrent avec le célébrant, comme autrefois les apôtres avec le divin Maître, et celui-ci, pour leur répondre, emprunte les paroles mêmes du Christ à ses disciples.

Messe du soir, le Samedi-Saint, avec toutes les splendeurs de sa liturgie.

Messe du matin de Pâques, dans une forme plus abrégée que les autres, afin de permettre à ceux qui n'ont pas encore pu communier de s'approcher de la sainte Table.

Toutes ces cérémonies ont été suivies par une foule nombreuse et recueillie. A certains jours, l'église était trop étroite pour le nombre des fidèles présents ; l'assistance débordait même en dehors des portes.

Le recteur a parcouru toute la banlieue, surtout Maisons-Alfort, Colombes, Asnières, Saint-Ouen, pour s'assurer que ceux de ses compatriotes qu'il n'avait pas vus à son église avaient bien rempli leur devoir pascal dans l'église de leur paroisse.

CHARITÉ EN ACTION

Devoirs et vertus de l'infirmier

Extrait de la leçon d'ouverture du dixième cours théorique et pratique d'assistance aux malades professé par M. BERNARDINO MASCI, chef de chirurgie de l'hôpital de l'Isola Tiberina (*Osservatore Romano*, 5-6. 2. 34) (1) :

Le collaborateur du médecin (2).

De nos jours encore, malheureusement, et pour beaucoup l'infirmier est une figure de second ordre, uniquement éclairée par quelques reflets, superficiellement jugée avec une ingrate légèreté, vaguement aperçue entre les murs nus d'une grande salle d'hôpital, dans une petite pièce de service ou quelque cellule écartée d'un couvent, voire encore dans l'infirmerie d'une triste maison de détention. Et cependant l'infirmier est bien des fois le plus sympathique ami du malade et le précieux collaborateur du médecin. Peut-être parce que, le plus souvent, il est lui-même inconscient de l'importance et de la valeur du rôle qu'on lui a confié, parce qu'il accomplit passivement son devoir, sans en comprendre le mérite, et, partant, sans en être plus estimé. Et cependant l'expérience du médecin, qui l'a pour collaborateur dans ses travaux quotidiens, et le cœur du malade, qui dans l'état de faiblesse matérielle et morale où il est plongé a besoin de trouver un appui auprès de gens capables de le comprendre et de compatir à ses souffrances, peuvent rendre un jugement plus favorable et plus compétent sur une activité qui, par sa nature, est susceptible de nombreux mérites, bien qu'aussi de nombreux démérites.

L'évolution du temps, il est vrai, a imposé une assistance de plus grande valeur que dans le passé. On s'est aperçu qu'à côté de l'action directrice du médecin l'infirmier devait perfectionner son travail d'exécutant, le rendre plus fidèle, plus patient, plus attentif ; des rapports d'intelligence, d'esprit et de cœur se sont noués entre l'un et l'autre au milieu de leurs attributions et de leurs fonctions spécifiques ; mais on n'était pas encore parvenu à une éducation complète de ce personnel destiné à une mission extrêmement délicate ; or, l'absence de cette éducation peut entraîner de bien graves dommages.

Pour assurer le confort du malade, le parfait outillage d'une clinique et l'impeccable précision des installations sanitaires ne sont point suffisants ; il faut encore et surtout le « facteur homme », par lequel, auprès du médecin qui fait une œuvre merveilleuse de vie par la froide action du fer, qui conçoit la vertu d'un remède et qui lutte sans arrêt contre la maladie dans un effort continu de restauration et d'assainissement, au milieu d'alternatives d'ombre et de lumière, d'illusions et de désillusions, d'espoir et de désespoir, en tout cas dans une constante trépidation, auprès de lui, je le répète, doit se trouver, à son poste de charité obéissante et patiente, l'infirmier prudent, discipliné, vigilant, sereinement laborieux. Voici pourquoi je considère l'assistance comme une mission ; elle est donc plus qu'une profession et, il va sans dire, beaucoup plus qu'un métier. Je constate en effet qu'une pareille mission exige un esprit et un cœur formés à son intention, afin qu'en pratique elle ne méconnaisse ni la dignité ni, pourrait-on dire, le caractère religieux de la maladie, qu'elle n'amoindrisse pas l'œuvre du médecin et qu'elle ne trompe pas la confiance du malade.

Fâcheuses conséquences de l'impréparation.

Mais que de fois, pour un patient qui nous a fait endurer toutes les angoisses et toutes les responsabilités d'une opération désespérée ou d'une crise décisive — pour ne point parler de cet état de faiblesse inerte et inerme qui paralyse le corps et l'esprit au cours d'une grave maladie, — que de fois ne sommes-nous pas obligés de confier ses délicates souffrances à un infirmier vulgaire et indifférent dont la présence est non seulement encombrante, mais déprimante ! Que de fois le médecin ne trouve-t-il pas auprès de lui, pour une collaboration qui devrait aller de pair avec son abnégation, de simples mercenaires qui assument un emploi d'une grave responsabilité avec la même indifférence qu'ils manifesteraient en se pliant à un travail quelconque, uniquement en vue du salaire ou par la nécessité de gagner leur vie d'une façon ou d'une autre, si la nature leur a refusé toute espèce d'aptitude !

Une adaptation plus ou moins forcée, plus ou moins apathique permet en effet de comprendre, au moins en grande partie, la manière de travailler de certains infirmiers ; leur esprit demeure en quelque sorte absent et comme étranger à ce qu'ils font ; leur travail est négatif aussi bien pour eux-mêmes que pour autrui ; ils ont constamment un air las, ennuyé, distrait et cette lourdeur à laquelle cèdent, avilis et avilissants, les êtres qui ne conçoivent pas la loi générale du devoir et qui n'éprouvent pas l'enthousiasme du sacrifice librement choisi. J'ai la pénible expérience de ce travail pesant, paresseux, indécis, de cette atonie intellectuelle et morale qui, fermée, insensible aux nécessités vivantes, urgentes, palpitantes, se traîne de côté ou d'autre, sourde et obtuse, bonne seulement à ennuyer le médecin, importuner le malade.

Il ne faut pas moins déplorer ceux dont la préparation est moralement nulle. Ce sont d'abord ceux qui manquent de préparation technique, puis les ignorants, les rebelles, les négligents, sans parler des insconscients et des vaniteux qui croient en leurs talents, qui envahissent, qui foulent le domaine du médecin, qui ne se rendent compte ni de leur mentalité obtuse ni de leur indiscipline, qui ne perçoivent pas la gravité d'une erreur, d'une distrac-

(1) L'*Osservatore Romano* fait précéder la leçon du professeur MASCI des lignes suivantes :

« Dans une autre partie de ce journal nous relatons l'inauguration du Xe cours théorique et pratique d'assistance aux malades, inauguration qui se passa hier, dimanche, à Rome, dans l'hôpital occupant l'Isola Tiberina et desservi par les « Fatebenefratelli ».

» Le cours est exclusivement suivi par des religieux et religieuses qui se préparent à faire bénéficier les lointaines missions des précieux enseignements que leur donnent d'habiles praticiens, sous la direction du professeur Bernardino Masci, chef du service de chirurgie du même hôpital.

» Le professeur Masci a fait sa leçon d'ouverture sur les « Devoirs et vertus de l'infirmier ».

» Des très belles pages de sa leçon, pénétrée d'une foi profonde, imprégnée d'une vaste expérience scientifique autant que d'une tendre charité pour les souffrances du prochain, nous reproduisons la partie centrale, tout en regrettant que le défaut d'espace nous oblige à différer la publication du splendide « décalogue des infirmiers » qui couronne cette leçon. »

(2) Les sous-titres figurent dans l'*Osservatore Romano*.

tion, d'une désobéissance, d'une méthode arbitraire. Il est des éléments ingrats et discordants, incapables de se plier au travail harmonique et consciencieux qu'exige le soin d'un malade ; avant de se conformer enfin aux prescriptions dictées par un plan rationnel, par une observation attentive, de pareils infirmiers éprouvent terriblement la patience du médecin et constituent par-dessus tout un sérieux danger.

Conscience de sa mission.

Voici donc pourquoi l'assistance que demande une sphère aussi vaste que celle de la fraternité et de la douleur humaine, une assistance qui embrasse toutes les créatures et tous les moyens thérapeutiques, qui apporte le soulagement même par les mains du plus obscur infirmier doit s'accomplir à la perfection ; sans les qualités qui lui donnent sa valeur, elle stérilise, elle anéantit toutes les inspirations de la charité.

Je reconnais que l'exercice en est difficile et pénible, mais, justement pour cette raison, elle est essentiellement faite de bon sens et de bon cœur ; j'estime qu'elle a besoin d'hommes qui s'en chargent comme d'une mission et, de même que toutes les missions, elle réclame une vocation profondément sincère. Et telle est la première condition, si l'on ne veut tromper ni soi-même ni les autres, pour être un bon ouvrier de la vigne, en un poste d'obéissance et non de commandement, puisque, dans l'apostolat de la charité, on doit se former simplement, mais sévèrement, à la discipline dont se délectaient les FFr. François et Jean de Dieu : s'abaisser, s'abaisser toujours au-dessous de ceux qu'on doit servir et de ceux auxquels on doit obéir. Seule l'humilité peut s'unir mystiquement au sacrifice, et l'infirmier, surtout s'il est prêtre, doit devenir le siège d'élection de cet état de grâce. Partout la bienfaisance matérielle doit avoir pour compagne la bienfaisance spirituelle ; après les grands moyens de soulagement il faut chercher les petits, ceux qui apaisent doucement et profondément. Les personnes qui assistent les malades doivent avoir nettement conscience de leur œuvre et, par suite, des vertus qui la fécondent, des défauts qui l'altèrent ; elles doivent se sentir convenablement préparées aux services que leur frère attend d'elles, car Dieu veut être honoré dans le plus pauvre de ses pauvres et le plus oublié de ses enfants.

Ceux que la vocation ne soutient pas et qu'un sang généreux n'excite pas à pratiquer d'eux-mêmes cette charité bienfaisante, fraternelle et tendre que l'humanité réclame d'eux sont les feuilles flétries, les mauvaises herbes qui pullulent autour du tronc antique et florissant de la mission d'assistance : tôt ou tard, d'elles-mêmes ou par une main étrangère, elles doivent tomber ou bien être arrachées.

L'infirmier ne peut être un ignorant. Son activité de formes multiples, sa culture à tout le moins élémentaire, sa préparation spécifique qui ne repose pas sur des bribes de science recueillies au hasard et ne cadrant point avec cet ordre systématique d'idées au sein duquel doit évoluer un travail qu'il est impérieusement et continuellement besoin de compléter et de perfectionner, doivent, pour ainsi dire, vivre d'un désir insatiable d'apprendre pour savoir davantage et de savoir toujours davantage pour faire toujours mieux. La bonté sans la capacité est une stérile prodigalité du cœur. Celui qui reste auprès d'un malade doit pourtant sentir que son rôle a cette valeur spéciale que confère toujours une responsabilité ; en conséquence, par le moyen d'une formation assidue, intelligente, il doit se dépouiller de sa nature pour en revêtir une nouvelle qui s'attache à un milieu où toute chose prend une grave et grande importance.

Donner.

L'égoïste doit s'exclure d'emblée. L'œuvre de l'infirmier participe de cet esprit d'abnégation qui anime, qui enflamme le médecin : abnégation désintéressée, car elle présuppose un débile, un pauvre auquel il faut donner sans rien demander et donner si doucement que le bénéficiaire lui-même n'en éprouve nul malaise, puisque bien souvent recevoir ou demander est tout à la fois dur, pénible, humiliant. Parmi les idées qui ne meurent pas, la plus haute et la plus féconde est l'idée de sacrifice, l'esprit de soumission. Un homme vaut tout ce qu'il donne de son fond ; et non seulement tout ce qu'il donne ouvertement, au grand jour, mais, encore et davantage, tout ce qu'il donne de soi obscurément, dans l'ombre, sans espoir de retour, n'ayant d'autre récompense que la sereine douceur qu'engendre la tranquille conscience du devoir accompli.

Il est encore une richesse dont on peut se montrer prodigue et sans être jamais limité ni par qui que ce soit ni par quelque raison que ce soit : la parole. C'est avec une parole opportune que l'infirmier va au-devant de l'homme qui souffre, avant même que ce dernier ait songé à le chercher. Quand, dans la solitude et l'affliction, une voix répond et qu'une main se tend, les ténèbres qui assombrissent une âme s'éclairent aussitôt. Il faut donc exclure celui dont le cœur est sec. Pour servir la douleur, il faut être intimement et profondément bon. La bonté, de même que l'art, rend la souffrance sublime et féconde. La consolation ne peut rien avoir de conventionnel, sinon elle serait vouée à demeurer stérile. Quand elle ne vient pas du cœur, elle ne peut atteindre le cœur ; quand elle est offerte avec indifférence, elle se reçoit avec indifférence ; or, dans les moments d'une extrême angoisse, il n'est rien de plus décourageant qu'une parole distraite. Il faut donc que l'infirmier soit doux et patient, sage et prudent, qu'il se prodigue sans humilier ni décourager son malade par des impatiences ou des répugnances qui donnent l'impression d'une protection hautaine ou d'une mise en défense contre un ennemi caché dans l'ombre. Quand il souffre, l'homme est porté à penser que la douleur lui crée un droit de compensation et de consolation ; aussi éprouve-t-il un amour si terriblement exigeant de sa propre personne, au point même de paraître quelquefois un véritable égoïste, que nous ne devons pas condamner cette illusion ni réprimer ce défaut.

Je ferai tout de suite observer à ce sujet que l'intelligence du cœur, plus que tout autre, peut suggérer à l'infirmier de bienfaisantes intuitions. Il est toute une manière de faire dont l'à-propos et l'efficacité sont inspirés et rendus possibles par l'infaillible divination dont le cœur possède le secret ; elle n'est faite ni de formalisme ni d'ostentation ; elle ignore les prétentions qu'affectent bien des œuvres dont la sphère d'action est purement matérielle ; mais elle doit être intimement perçue et sincèrement pratiquée. C'est seulement ainsi que pourra s'établir entre le malade et l'infirmier cette cordialité de rapports qui presque toujours réussit à faire des miracles, même spirituels, et qui par le bien-être physique donne un motif ou tout au moins un encouragement à d'incontestables guérisons spirituelles ; et celles-ci, à leur tour, prennent le caractère et la valeur de véritables résurrections.

L'âme et la croix.

Dans *la Vita di Arnaldo*, on lit : « Secourir un malheureux, même indigne, sécher une larme, même impure, donner un secours à la misère, une espérance à la tristesse, une consolation à l'agonie, c'est là une preuve qu'on ne se juge pas étranger à l'humanité, mais qu'on lui appartient tout entier — corps et âme — et qu'on sait ourdir la trame de la sympathie avec les fils invisibles, mais puissants, qui relient les esprits et les font meilleurs. »

Il n'est pas rare, en effet, le cas de ces malades qui, plongés dans un état de souffrance et d'aigre ressentiment par les événements de leur existence, se réconcilient même avec la vie, même avec le monde, grâce à la bonté de ceux qui les assistent à une heure qui risquait d'être celle du désespoir. Et s'il arrive parfois qu'une charité généreuse et patiente demeure incomprise et ne remporte aucun succès, il s'élève pourtant nombre de voix émues pour attester bien haut les merveilles et la joie d'une vie nouvelle dont la floraison inespérée au cours de la maladie fut un don de Dieu, mais, à vrai dire aussi, l'œuvre d'une sage et tendre assistance fraternelle. Evoquant le souvenir du lieu où il avait été guéri et de celui qui l'avait soigné, un malade, rendu à la vie, m'écrivait : « En ce lieu l'âme retrouve sa croix, l'élève vers le Seigneur et rétablit avec lui un harmonieux contact spirituel ; là le corps martyrisé trouve son soulagement auprès de la science et le cœur finit par sourire au lendemain qui s'adoucit ; là tout se fond en une harmonie de prière et de pardon... Le corps retrouve la santé et la joie de vivre. La charité très douce et la bonté indulgente m'ont enseigné la voie que je dois suivre pour trouver le salut de mon âme. »

Je ne veux pas omettre un détail que du reste je n'entends point contester. Si l'assistance des malades est plus aisée pour les femmes en raison de cette intuition maternelle qui leur est propre, qui rend aussi légère que tendre leur présence au chevet d'un malade, en raison de leur ineffable douceur, ainsi que de leur fidélité à veiller auprès de la souffrance qu'elles savent apaiser, pour l'homme elle est rendue difficile par son inaptitude, même avec une nature généreuse, à connaître et exprimer toutes les nuances du sentiment et les plus intimes vibrations de l'âme. Il n'en est pas moins vrai que, si la charité parle, cette charité capable de se prodiguer en d'humbles sacrifices, l'action de l'infirmier acquiert une noble individualité dont jaillit une consolation égale à celle qu'apporte la tendresse d'un père, l'aide d'un frère. Oui, il est sublime le mérite de ceux qui se dépouillent chaque jour un peu plus de leur nature, qui s'examinent, s'étudient, se jugent et, s'il le faut, se condamnent franchement dans l'intention de remplir noblement leur devoir. C'est ainsi qu'ils parviennent à la vertu : vertu péniblement acquise, faite d'endurance et d'amendement, mais infiniment plus haute que tout vertu instinctive.

Le décalogue de l'infirmier

De l'*Osservatore Romano* (10. 2. 34) :

1. — Honore le malade. Petit enfant, jeune homme, vieillard, c'est un tombé ou un blessé, en pleine fatigue, en pleine marche vers son destin, souvent sans avoir fait le moindre mal. C'est un être sans défense, qui n'a d'autre arme pour combattre son ennemi que la science et la charité de ses frères inconnus.

2. — Témoigne un égal respect et une égale charité à l'égard du noble et du plébéien, du riche et du pauvre. « Dans l'amour du prochain le pauvre est riche et le riche est pauvre », a dit saint Augustin. On rentre en état de grâce quand on rend au pauvre les mêmes honneurs qu'on décerne aux riches, et lorsque, avec une bienveillante compassion, on comble le fossé creusé par la pauvreté désemparée et embarrassée, entre celui qui croit pouvoir payer même la miséricorde de Dieu et celui qui ne peut même pas acheter du pain. Respecte toujours avec la délicate pudeur qu'inspirent la nudité et la maladie le spectacle douloureux de la misère.

3. — Respecte ta mission en toi-même. Garde-toi de la profaner et de la décrier. Ne vends pas ton travail à la façon d'un ouvrier ou d'un domestique, et ne permets pas que d'autres croient pouvoir l'acheter. Le sacrifice n'est pas une marchandise que l'on paye en monnaie sonnante ; en compensation, il suppose la dignité de celui qui en bénéficie. T'inspirant du sentiment très vif de ta dignité, que toute ta personne respire la modestie des âmes honnêtes ; on se dégage du poids de la chair et on se libère de la servitude de nombreux défauts en vivant au chevet de ceux qui nous apprennent et nous habituent à mourir.

4. — Que ta fatigue soit illuminée par la foi et fécondée par l'amour. Ce qui ne resplendit pas à la lumière de la foi — a-t-on dit — et ne brûle pas alimenté par l'huile de l'amour, n'est pas toute la vérité ; c'est une œuvre édifiée sur le sable. Quand la science désespère, que la foi espère ; quand le mal détruit, que l'amour crée. On ne peut s'empêcher de croire, auprès de ceux qui, déprimés par la souffrance et effrayés à la pensée des choses éternelles, entrent en communion avec l'infini. On ne peut se défendre d'éprouver le désir ardent de se prodiguer et de reconstruire là où la mort creuse ses vides. Si tu sais croire et aimer, tu sauras aussi former la conscience de ton malade, en lui apprenant à souffrir ; car quiconque sait souffrir souffre moins, et de la souffrance du corps on nourrit l'esprit, telle la fleur de la plante à laquelle ne manquent pas les épines.

5. — Il ne suffit pas de faire le bien, et pour faire le bien la bonté et la volonté ne suffisent pas. Il faut que tu connaisses les mille moyens de le pratiquer, c'est-à-dire que tu saches ce qu'il faut dire et ce qu'il faut faire devant les petites douleurs loquaces, devant les grandes qui se taisent atterrées, en présence du corps qui délire, du cœur qui suffoque, du désespoir qui pleure et de celui qui ricane, auprès de l'être qui adore Dieu et de celui qui le blasphème, auprès de la vie qui s'en va et de celle qui revient. Tu dois être aussi un précieux auxiliaire dans l'œuvre sublime qui cherche à retremper dans la lumière, en évoquant la pensée réconfortante de la vigilante Providence, les valeurs amoindries et dépréciées de la pauvreté et de la douleur.

6. — N'humilie jamais le malade en humiliant sa maladie. Quelle qu'elle soit, tu n'as pas le droit de prononcer ni le premier ni le dernier mot, non plus que de jeter la première ou la dernière pierre à celui que frappe un douloureux événement ou le châtiment de la nature. Ne rends pas durs les vérités pénibles, les dilemmes angoissants ; n'enlève pas l'illusion de vivre à celui qui doit mourir. Il y a des hommes qu'il faut accompagner jusqu'au dernier moment sans qu'ils soupçonnent la mort.

afin qu'ils s'en aillent doucement. N'oublie pas que le secret qu'on te confie touchant une maladie est comme un secret de conscience pour le prêtre. Compatis toujours à la faiblesse, aux besoins, à l'infirmité d'autrui ; ce pourrait être aussi ta faiblesse, tes besoins, ton infirmité de demain. Et si cette vertu t'est difficile, imagine-toi voir en tout inconnu qui te demande le réconfort d'une parole ou la charité d'un bon mouvement la personne que tu connais et aimes le mieux.

7. — Ne t'effraye pas d'être l'objet d'ingratitude de beaucoup, car outre que le bienfait est par lui-même une joie divine, il en est parfois qui compensent toutes les ingratitudes d'autrui. Surmonte la fatigue, le dégoût, l'ennui, l'impatience, toutes les susceptibilités de la partie la moins bonne de nous, en te souvenant que même le plus misérable des hommes, lorsqu'il est souffrant, est sacré et a droit à tes soins continuels et sereins. Tu as promis de respecter ce droit en entrant dans la maison de la fraternité humaine, où le sacrifice est un sacerdoce qui ne connaît pas le visage ni le nom de ses fidèles ; oublie le démérite et refuse toute compensation. Donne, si tu le peux, sans compter et prodigue-toi sans le rappeler. Que le soulagement de ton obligé suffise pour te donner le désir et la joie de travailler encore davantage et mieux pour ceux qui ressusciteront peu à peu de leur lit de souffrance et qui, guéris grâce à toi, retourneront à la vie et à la sainte poésie de la famille et du travail.

8. — Ne vois jamais dans le malade un poids mort, cela ne servirait qu'à augmenter ta fatigue. Le malade est partout et toujours un élément d'harmonie dans l'ordre des choses créées, une note de l'accord universel, que tu ne peux négliger sans manquer d'obéissance et de respect à l'égard de Celui qui gouverne cet accord et seul a le droit de faire entendre ou de faire taire cette note. Apprends plutôt à distinguer le malade parmi les malades, à comprendre quand il a soif d'eau ou d'amour, quand il a faim de tendresse ou de pain, de repos sur un oreiller moelleux ou de soulagement dans une douce espérance ; quand il croit en l'efficacité de la médecine et quand il se confie en celle de la fraternité ; apprends à distinguer la plainte de l'âme triste jusqu'à la mort, de celle de la chair martyrisée jusqu'aux moelles. En tout malade, comprends et console l'homme avec ses besoins et ses défauts, qui sont peut-être aussi tes besoins et tes défauts.

9. — Avec la responsabilité des mille choses qui remplissent ta journée, aie aussi celle de la parole. Ne te montre jamais incrédule ou cynique devant celui qui souffre. Que ton frère frappé par la maladie éveille en toi une peine si profonde qu'elle te suggère la manière de créer autour de lui, silencieusement, miraculeusement presque, une atmosphère de paix et d'amour. Fais surtout en sorte qu'il ne se sente pas seul. Si souffrir est toujours dur, souffrir seul est affreux. Saint Thomas et Aristote font remarquer que même lorsqu'on ne peut nous offrir que de la compassion, nous avons l'illusion que quelqu'un prend sur lui une partie de nos maux. Fais qu'il s'appuie à ta charité vigilante et prompte, soit compris sans parler, aidé sans demander, ramené à l'espérance au moment même où il désespérait, relevé quand il se voyait déjà abattu, ramené à la lumière quand il se croyait perdu dans le noir. Que grâce à toi il trouve satisfait le besoin instinctif de cette protection que le malade même le plus vieux ou le plus méchant réclame dans un moment d'extase ou de naïveté, quand avec les sentiments les plus affectueux il appelle les aides les plus tendres : Maman ! Mon Dieu !

10. — Honore le médecin. C'est la chaude recommandation qu'un géant de la charité, saint Vincent de Paul, avait coutume d'adresser à ses chères Sœurs : « Honorez les médecins. Mes filles, ne trouvez jamais à redire à leurs prescriptions, et ne préparez pas les médicaments autrement qu'ils l'ordonnent ; observez ponctuellement ce qu'ils disent, aussi bien en ce qui concerne la dose que les remèdes eux-mêmes. Ayez donc du respect pour les médecins, non seulement parce qu'ils sont plus que vous et plus savants que vous, mais encore parce que Dieu vous le commande, et précisément dans la Sainte Ecriture où l'on trouve ce passage : « Honorez les médecins, pour la nécessité. Les rois eux-mêmes et les plus grands du monde les honorent. » (*Eccl.* XXXVIII.)

En composant avec mon cœur le présent décalogue, j'ai compris qu'il a ses lois dans le cœur de tous les hommes de bonne volonté et peut trouver son application toutes les fois que la charité porte tendrement dans ses grands bras des jeunes gens, des vieillards, des petits enfants, répondant ainsi à l'ardente pitié dont tous ont ou peuvent avoir plus ou moins besoin. Ce sont des préceptes faciles à observer si l'âme s'y applique avec l'intelligence de l'amour, la seule qui puisse rendre l'esprit libre en donnant son but au travail, le repos à la fatigue et la joie à la douleur. C'est seulement dans l'observance des lois de l'amour, en plus de celles du devoir, que l'infirmier appelé là où le travail se transforme en actes de foi comprendra ce qu'on lit dans la Bible : « Quand tu as versé ton âme dans l'âme accablée, et que tu as rendu sa plénitude à l'âme qui souffre, ta justice s'élève et resplendit comme une aurore. » (*Isaïe*, LVIII, 10.) Et puisque à la fatigue, à la douleur et à l'amour, Dieu a promis une royale compensation, il sera facile de comprendre comment le plus riche des maîtres a pu dire à propos du plus humble de ses serviteurs : « En vérité, je vous le dis : chaque fois que vous aurez fait quelque chose pour un des plus petits de mes frères, vous l'aurez fait à moi-même ». (*Matth.*, XXV.)

Prof. B. Masci.

ALBUM

L'Action catholique

On s'est étonné des progrès rapides de la primitive Eglise, mais c'est que chaque nouveau chrétien se considérait comme apôtre. Lorsqu'il avait reçu le message évangélique, la bonne nouvelle de Notre-Seigneur, il n'avait rien de plus pressé, il trouvait tout naturel de passer le message à d'autres.

A notre époque, peut-être, on avait perdu un peu de cet esprit apostolique : on laissait cela au clergé ; c'est son affaire, c'est son métier, disait-on. Comme si ce n'était pas le métier de tous ceux qui portent quelque chose de grand dans leur cœur et dans leur esprit de le faire passer aux autres.

† Achille card. Liénart,
évêque de Lille.

(*Discours aux Jocistes, Lille, septembre 1932.*)

DOSSIERS DE LA « DOCUMENTATION CATHOLIQUE »

Questions économiques et financières

1° Chômage

I — Mouvement en divers pays pendant le 3e trimestre 1933

Du *Bulletin du ministère du Travail* (oct.-déc. 1933) :

On trouvera ci-après pour le troisième trimestre de 1933, avec rappel de chiffres de 1932, les statistiques habituelles relatives au chômage en divers pays :

ALLEMAGNE. — Pourcentage des chômeurs dans les syndicats, chiffres fournis par des syndicats groupant ensemble 4 000 000 de membres environ et nombre de chômeurs secourus :

	POURCENTAGE des chômeurs syndiqués.				NOMBRE de chômeurs enregistrés.	
	complets.		partiels.			
	1932	1933	1932	1933	1932	1933
Juillet	43,9	»	23	»	5 392 248	4 463 841
Août	44,0	»	23,2	»	5 223 810	4 124 288
Septembre	43,6	26,3 (1)	22,7	17,1 (1)	5 102 750	3 849 222
Octobre	42,9	22,3 (1)	22,6	11,5 (1)	5 109 173	3 744 860
Novembre	43,2	»	22,1	»	5 355 428	3 714 646

AUTRICHE. — Nombre de chômeurs indemnisés par l'assurance obligatoire à la fin du mois :

	1932	1933
Juillet	266 365	300 762
Août	269 179	291 224
Septembre	275 840	279 053
Octobre	297 791	280 381
Novembre	329 707	300 477

BELGIQUE. — Nombre de chômeurs complets ou partiels et pourcentage par rapport à l'ensemble des assurés (près de 1 million) :

	NOMBRE DE CHÔMEURS			
	Complets.	P. 100 des affiliés.	Intermittents.	P. 100 des affiliés
1932				
Juillet	169 411	19,6	174 646	20,3
Août	167 212	19,5	170 081	19,9
Septembre	163 048	18,3	168 120	18,9
Octobre	157 525	17,5	161 155	17,9
1933				
Juillet	142 119	13,7	168 653	16,3
Août	135 105	13,5	162 361	16,3
Septembre	138 131	13,8	163 067	16,1
Octobre	146 988	14,5	144 998	14,4

(1) Chiffres donnés par le Front national allemand du travail.

CANADA. — Pourcentage des chômeurs (chiffres fournis par les syndicats groupant ensemble 150 000 ouvriers environ) :

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
1932	21,8	21,4	22,0	22,0	22,8
1933	21,2	19,9	19,8	19,8	20,4

DANEMARK. — Pourcentage des chômeurs syndiqués (chiffres fournis par les syndicats groupant environ 340 000 membres) :

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
1932	28,7	29,2	29,6	31,8	35,1
1933	22,2	21,4	20,9	23,6	25,7

FRANCE. — Chômeurs secourus par les fonds départementaux et municipaux de chômage :

	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.	Novembre.
1932	262 642	263 068	259 237	247 090	255 441
1933	239 692	235 850	226 634	232 880	257 836

GRANDE-BRETAGNE. — Nombre de chômeurs complets ou partiels indemnisés par l'assurance et pourcentage par rapport à l'ensemble des assurés (12 808 000 environ) :

	1932		1933	
	Nombre absolu	P. 100	Nombre absolu	P. 100
Chômeurs complets.				
Juillet	2 185 015	17,1	2 000 923	15,[illegible]
Août	2 215 704	17.4	1 970 379	15,[illegible]
Septembre	2 279 779	17,9	1 976 870	15,[illegible]
Octobre	2 295 500	17,9	1 973 120	15,[illegible]
Novembre	2 328 920	18,2	1 965 138	15,[illegible]
Chômeurs partiels ou intermittents.				
Juillet	735 929	5,7	506 850	4,0
Août	731 104	5,7	488 365	3,8
Septembre	645 286	5,0	398 214	3,1
Octobre	515 405	4,0	361 434	2,8
Novembre	520 105	4,0	243 641	2,6

ITALIE. — Nombre de chômeurs complets et partiels à la fin du mois :

	1932		1933	
	Chômeurs complets.	Chômeurs partiels.	Chômeurs complets.	Chômeurs partiels.
Juillet	931 291	33 217	824 195 (1)	229 217 (1)
Août	945 972	33 666	888 560	259 640
Septembre	949 408	37 043	907 463	»
Octobre	956 357	32 556	962 868	»
Novembre	1 038 757	36 349	1 006 215	»

NORVÈGE. — Pourcentage des chômeurs parmi les ouvriers syndiqués :

	Juin.	Juillet.	Août.	Septembre.	Octobre.
1933	27,2	26,0	28,4	30,9	31,3

(1) Y compris les personnes employées aux travaux publics de secours.

PAYS-BAS. — Nombre des sans-travail bénéficiant de l'assurance-chômage (sur un total d'environ 600 000 assurés) :

	NOMBRE de chômeurs assurés.		POURCENTAGE des assurés.	
	1932	1933	1932	1933
Juillet	153 561	144 700	29,6	27,6
Août	159 035	140 598	30,7	27,0
Septembre	154 580	141 941	29,8	27,4
Octobre	150 997	145 645	29,1	28,1
Novembre	161 035	152 002	30,5	29,5

POLOGNE. — Nombre de chômeurs complets ou partiels à la fin du mois :

	1932		1933	
	Nombre absolu.	P. 100	Nombre absolu.	P. 100
Juillet	218 059	10,3	215 017	10,1
Août	190 548	9,0	206 471	9,7
Septembre	150 446	7,1	202 065	9,5
Octobre	150 891	7,1	215 415	10,1

SUÈDE. — Nombre et pourcentage des chômeurs au dernier jour ouvrable du mois dans les syndicats dont l'effectif total était environ de 400 000 :

	NOMBRE DE CHÔMEURS		POURCENTAGE	
	1932	1933	1932	1933
Juillet	75 622	83 771	19,1	19,8
Août	80 975	76 686	20,0	20,0
Septembre	84 432	77 013	20,3	19,7
Octobre	92 868	79 678	22,4	20,2

SUISSE. — Pourcentage trimestriel, par rapport à la population salariée, de chômeurs complets et partiels enregistrés par les caisses de chomage :

	1932		1933	
	Complets.	Partiels.	Complets.	Partiels.
Juillet	7,5	11,4	7,8	7,5
Août	»	»	7,8	7,6
Septembre	7,9	10,8	7,6	6,9
Octobre	8,7	10,6	8,4	6,3

TCHÉCOSLOVAQUIE. — Pourcentage des chômeurs secourus par les caisses de chômage par rapport à l'ensemble des assurés (1 500 000 environ) :

	POURCENTAGE	
	1932	1933
Juillet	12,2	15,1
Août	12,5	15,0
Septembre	12,3	14,1
Octobre	12,4	14,3

II — Montant des allocations de chômage en France (1932-1933)

De *la Voix du Peuple* (févr. 1934) :

La statistique officielle suivante indique, depuis le mois de juillet 1932, le montant des allocations qui ont été versées mensuellement par les fonds publics de chômage, ainsi que la contribution de l'Etat aux secours distribués (en francs) :

1932		
Juillet	77 millions	44 500 000
Août	74 —	45 millions
Septembre	74 —	45 —
Octobre	70 —	43 —
Novembre	72 —	44 500 000
Décembre	91 —	50 millions
1933		
Janvier	94 millions	56 millions
Février	97 —	58 —
Mars	98 —	59 —
Avril	93 —	53 —
Mai	87 —	48 —
Juin	80 —	46 —
Juillet	78 —	45 —
Août	72 —	42 —
Septembre	68 —	39 —

Les statistiques concernant 1933 ne sont pas complètes à ce jour. Toutefois, le ministère du Travail estime que le montant des subventions de l'Etat, pour l'année 1933, s'élèvera à quelque 600 millions de francs.

III — Dépenses de la Suisse pour occuper les ouvriers

De *la Liberté de Fribourg* (6. 4. 34) :

I. Travaux de construction exécutés ou à exécuter par la Confédération, les établissements fédéraux en régie et les Chemins de fer fédéraux :

	Compte 1933.	Budget 1934.
Pose de câbles	16 795 000	14 650 000
Bâtiments de l'administration, des postes, des douanes et de l'Ecole polytechnique (construction et entretien	11 512 000	14 252 000
Chemins de fer fédéraux (construction de voies et installations fixes	22 077 000	23 661 000
Installation de la traction électrique	5 742 000	8 430 000
Renouvellement et entretien de la voie	33 323 000	31 424 000
TOTAL	89 449 000	92 418 000

II. Dépenses des cantons et des communes pour des travaux publics de construction.

Les subventions de la Confédération sont comprises dans les chiffres ci-après :

	1932	1933
Cantons (compte annuel)	137 300 000	
Communes (évaluation)	121 000 000	
Entreprises industrielles des cantons et communes	80 000 000	
TOTAL	338 300 000	385 000 000

Ce chiffre de 385 000 000 est une évaluation basée sur les chiffres de 1932.

III. Commandes de fournitures de caractère extraordinaire, faites par la Confédération :

Reconstitution des réserves de matériel militaire, montant total du crédit		15 000 000
dont pour les commandes à exécuter en 1934, env.	9 500 000	

Pour compléter l'armement et l'équipement de l'armée	82 000 000
dont pour les commandes à exécuter en 1934, env. 12 000 000	

Coût présumable des travaux publics de construction commencés ou continués en 1933 :

(Ne sont pas comprises les communes de moins de 10 000 habitants, ni les travaux de moins de 40 000 francs.)

Confédération et chemins de fer fédéraux	47 000 000
Cantons et communes	268 000 000
Total	315 000 000
Somme comprenant les travaux commencés en 1933	205 000 000
Les travaux continués en 1933	110 000 000

Récapitulation d'après la nature des travaux :

	Millions.
Voies de communication avec travaux de canalisation	85,0
Corrections de rivières et de torrents	37,2
Améliorations foncières, remaniements parcellaires, chemins ruraux	51,6
Travaux pour l'économie forestière : chemins forestiers, glisses pour le transport des bois, reboisements et travaux de défense	5,9
Travaux d'adduction d'eau et de canalisation	13,7
Bâtiments pour les chemins de fer	28,2
Installations de places de sports, d'établissements de bains, etc	3,5
Bâtiments pour administrations publiques	76,3
Pose de câbles et divers	13,3
Total	315

Récapitulation par cantons :

	Millions.		Millions.
Zurich	75,1	Schaffhouse	2,8
Berne	51,2	Appenzell Ext.	1,0
Lucerne	22,8	Appenzell Int.	0,3
Uri	0,5	Saint-Gall	12,1
Schwytz	3,8	Grisons	11,5
Obwald	4,9	Argovie	23,8
Nidwald	0,9	Thurgovie	8,2
Glaris	1,9	Tessin	12,9
Zoug	3,7	Vaud	15,9
Fribourg	4,0	Valais	10,6
Soleure	9,2	Neuchâtel	6,9
Bâle-Ville	19,1	Genève	5,8
Bâle-Camp.	5,5		
Total			315

2° Variations du taux de l'impôt général et de l'impôt sur les salaires

Du *Temps* (7. 5. 1934) :

Les décrets-lois autorisés par l'article 36 de la loi de finances du 28 février dernier étant impératifs et s'appliquant limitativement aux « mesures d'économies qu'exigera l'équilibre du budget » (1), le gouvernement doit s'adresser au Parlement pour réaliser la réforme du système fiscal dont il a reconnu la nécessité et l'urgence. Parmi les modifications à la législation existante qui seront soumises à la Chambre dès la rentrée du 15 mai, figureraient, on le sait, l'abaissement du taux de l'impôt général sur le revenu et du taux de l'impôt sur les traitements, salaires ou pensions ; en même temps le nombre des assujettis serait augmenté par la diminution du minimum actuellement exempté.

Il nous semble intéressant, à la veille de la discussion, de rappeler les variations multiples infligées à l'assiette de ces impôts depuis leur création, relativement récente.

I. — Impôt général sur le revenu.

L'impôt général sur le revenu fonctionne depuis vingt ans à peine. C'est, en effet, la loi du 15 juillet 1914 qui établit un impôt général sur le revenu, « d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque contribuable » (1). L'exemption à la base est de 5 000 francs, puisque « sont affranchies de l'impôt les personnes dont le revenu imposable n'excède pas la somme de 5 000 francs » (majorée, s'il y a lieu, des déductions pour charges de famille). Le taux en est de 2 % seulement ; encore ne joue-t-il pleinement que pour les revenus taxables dépassant 25 000 francs.

La loi de 1914 avait moins de dix-huit mois d'existence quand elle subit une première et profonde modification. La loi du 30 décembre 1916, en effet, réduit de 5 000 francs à 3 000 francs l'abattement à la base, élève de 2 % à 10 % le taux de l'impôt général, rend la déclaration obligatoire (2).

Dix-huit mois plus tard, la loi du 29 juin 1918 porte à 20 % le taux plein de l'impôt général (3). Le taux de l'impôt général sur le revenu taxable — c'est-à-dire le revenu net annuel, défalcation faite des déductions pour charges de famille, — fixé à 1,50 % pour le revenu taxable ne dépassant pas 5 000 francs, s'élève, suivant une progression continue, jusqu'à 20 % lorsque le revenu dépasse 550 000 francs.

Deux ans ont passé lorsque intervient la loi du 25 juin 1920 (4). L'abattement à la base est relevé à 6 000 francs et le taux de l'impôt est porté de 20 à 50 %. « L'impôt général, dit l'article 8 de la loi nouvelle, est calculé en tenant pour nulle la fraction du revenu qui, défalcation faite des déductions pour charges de famille, n'excède pas 6 000 francs et en comptant pour 1/25 la fraction de 6 000 francs à 20 000 francs, etc. ; la fraction excédant 550 000 francs est comptée pour l'intégralité. Le taux à appliquer au revenu taxable ainsi obtenu est fixé à 50 %. »

Le 22 mars 1924, au moment de la première crise du franc, intervient la loi dite « du double décime », qui s'intitulait déjà : « loi ayant pour objet la réalisation d'économies, la création de nouvelles ressources fiscales et diverses mesures d'ordre financier ». Elle ordonnait la perception de deux décimes sur tous les impôts, droits et taxes recouvrés au profit

(1) Décrets-lois des 4 et 14 avril 1934 : cf. *D. C.*, t. 31, col. 1000-1055. — Toutes les notes sont ajoutées par la *D. C.*

(1) *Questions Actuelles*, t. 117, pp. 106-109. Loi votée sous le premier ministère Viviani (13 juin 1914-26 août 1914).

(2) Sous le cinquième ministère Briand (12 décembre 1916-20 mars 1917).

(3) Sous le second ministère Clemenceau (16 novembre 1917-20 janvier 1920).

(4) Cf. *D. C.*, t. 4, pp. 8-11. — Sous le ministère Millerand (20 janvier 1920-24 septembre 1920.

de l'Etat, étant entendu qu'en ce qui concerne les impôts directs le double décime ne portera que sur le montant des droits simples et en principal. En conséquence, le taux de l'impôt général est porté de 50 à 60 % (1).

La loi du 13 juillet 1925 ne touche pas au taux, mais élève de 6 000 francs à 7 000 francs le chiffre de l'abattement à la base, c'est-à-dire du minimum exempté (2).

Voici la seconde crise du franc, plus grave que la première. La loi du 3 août 1926, « portant création de nouvelles ressources fiscales », élève le taux des impôts cédulaires (dont il sera question plus loin), mais abaisse à 30 % le taux plein de l'impôt général sur le revenu qui avait été porté à 50 % en 1920 et à 60 % en 1924 (3).

La loi du 30 décembre 1928 fixe à 10 000 francs la fraction exemptée du revenu net, après défalcation des déductions pour charges de famille ; mais elle élève de 30 % à 33,33 %, « le tiers du revenu taxable », le taux plein de l'impôt qui est perçu intégralement sur la fraction du revenu taxable dépassant 550 000 francs (4).

Le 15 juillet 1932, une loi « tendant au rétablissement de l'équilibre budgétaire » avait établi une échelle nouvelle des revenus taxables au-dessus de 10 000 francs, qui restait le minimum exempté ; le taux de l'impôt croissait depuis 1,50 %, pour les revenus taxables ne dépassant pas 10 000 francs, à 40 %, pour ceux supérieurs à 1 800 000 francs (5).

Mais il fut vite reconnu que l'application de ce barème conduisait à de véritables énormités : la loi du 15 juillet 1932 fut annulée par celle du 28 février 1933, qui rétablissait les dispositions antérieures, c'est-à-dire maintenait le taux plein de l'impôt général à 33,33 %. Mais en même temps un paragraphe insidieux décidait que « pour l'année 1933, la cote de chaque contribuable, au titre de l'impôt sur le revenu, sera majorée de 10 % » (6).

Le taux plein de l'impôt général fut donc fixé à 36,66 % pour 1933. Il a été maintenu à ce chiffre en 1934.

D'après le projet en préparation, il serait abaissé à 20 %.

Rappelons qu'actuellement, et depuis 1920, les célibataires âgés de plus de 30 ans sont frappés d'une majoration de 25 %, et les contribuables mariés, sans enfants, d'une majoration de 10 % (7).

II. — Impôt sur les salaires et pensions.

C'est seulement en 1917 qu'ont été crées les impôts cédulaires.

La loi du 31 juillet supprime les principaux des contributions personnelle-mobilière, des portes et fenêtres, des patentes, ainsi que les centimes

(1) *D. C.*, t. 11, col. 921. — Sous le second ministère Poincaré (15 janvier 1922-28 mars 1924).

(2) *Ibid.*, t. 14, col. 619. — Sous le deuxième ministère Painlevé (15 avril 1925-27 octobre 1925).

(3) *Ibid.*, t. 16, col. 935. — Sous le quatrième ministère Poincaré (23 juillet 1926-6 novembre 1928).

(4) *Ibid.*, t. 21, col. 297. — Sous le cinquième ministère Poincaré (11 novembre 1928-26 juillet 1929).

(5) *Ibid.*, t. 29, col. 51. — Sous le troisième ministère Herriot (3 juin 1932-14 décembre 1932).

(6) *Ibid.*, col. 804. — Sous le ministère Daladier (31 janvier 1933-23 octobre 1933).

(7) Loi du 25. 6. 1920, article 9 (cf. *D. C.*, t. 4, p. 10), modifié par l'article 19 de la loi du 13. 7. 1925 (cf. *D. C.*, t. 14, col. 619).

additionnels calculés sur ces principaux au profit de l'Etat.

Elle les remplace par des impôts sur les diverses catégories de revenus : bénéfices industriels et commerciaux ; bénéfices de l'exploitation agricole ; traitements, salaires, pensions, rentes viagères ; bénéfices des professions non libérales ; revenus des créances, dépôts, cautionnements (1).

Singulièrement, l'impôt cédulaire sur les traitements, salaires et pensions était, à l'origine, fixé à 3,75 %.

Il s'appliquait à la partie du revenu annuel dépassant 1 250 francs pour les pensions et, pour les traitements et salaires, à la portion du revenu dépassant 1 500 francs dans les communes de moins de 10 000 habitants, 2 000 francs dans celles de 10 000 à 100 000 habitants, 2 500 francs dans celles de plus de 100 000 habitants, 3 000 à Paris. En outre, la fraction du revenu imposable comprise entre le minimum exonéré et 5 000 francs était comptée pour moitié.

La loi du 25 juin 1920 fixe à 6 % le taux de l'impôt cédulaire. Ce taux joue à plein à partir de 8 000 francs de revenu. Il est de 4 % seulement pour la fraction du revenu comprise entre le minimum exonéré (3 600 francs pour les pensions, 4 000 à 6 000 francs pour les traitements suivant les localités) et 8 000 francs (2).

La loi du double décime (22 mars 1924) élève à 7,20 % le taux de l'impôt cédulaire (3).

La loi du 13 juillet 1925 décide que l'impôt sur les traitements, salaires, portera sur la partie de leur montant annuel qui dépasse 7 000 francs. Cet abattement de 7 000 francs sera, comme toujours, augmenté des déductions pour charges de famille. La fraction comprise entre le minimum exempté et 9 000 francs sera comptée pour moitié (4).

La loi du 3 août 1926 élève à 12 % le taux de l'impôt sur les salaires. Pour le calcul de l'impôt, la fraction comprise entre le minimum exempté et 10 000 francs compte pour un quart, celle entre 10 000 francs et 20 000 francs pour un demi, et celle entre 20 000 et 40 000 pour trois quarts (5).

La loi du 30 décembre 1928 maintient le taux de 12 %, mais elle élève à 10 000 francs le minimum entièrement exonéré ; l'impôt est réduit de moitié de 10 000 à 20 000 francs et du quart de 20 000 à 40 000 francs (6).

Enfin, depuis la loi du 29 décembre 1929 jusqu'à ce jour, le taux de l'impôt cédulaire est de 10 %, le minimum exempté et les réductions restant les mêmes que précédemment (7).

(1) Sous le cinquième ministère Ribot (20 mars 1917-12 septembre 1917).

(2) Cf. *D. C.*, t. 4, p. 8 ; art. 1. — Sous le ministère Millerand.

(3) *Ibid.*, t. 11, col. 921 ; art. 3. — Sous le second ministère Poincaré.

(4) *Ibid.*, t. 14, col. 617 ; art. 5. — Sous le deuxième ministère Painlevé.

(5) *Ibid.*, t. 16, col. 941 ; art. 23. — Sous le quatrième ministère Poincaré.

(6) *Ibid.*, t. 21, col. 297 ; art. 2. — Sous le cinquième ministère Poincaré (11 novembre 1928-26 juillet 1929).

(7) Le lecteur consultera utilement les numéros 80 et 81 (25 septembre et 9 octobre 1920) de *la Documentation Catholique* dans lesquels a paru une importante étude de M. Auguste Rivet « Les impôts sur les revenus » (Commentaires pratiques) : Conception générale de l'ancien système fiscal et du nouveau. Ire partie. — Les impôts cédulaires et sur le revenu des valeurs et capitaux mobiliers ; — IIe partie. — L'impôt général sur le revenu.

3° La Banque des coopératives

Du *Temps* (10. 5. 34) :

Historique de la débâcle [1].

Fondée en 1922, sous la forme d'une société anonyme à capital variable (actuellement 3 millions 240 000 francs), la Banque des coopératives de France, qui avait placé dans le public, en onze ans, 75 millions d'obligations, avait commencé, au début de cette année, à donner de sérieuses inquiétudes à certains groupements de déposants, mieux placés que les autres pour apprendre que leur argent n'était pas en sûreté. Ces groupements — que nous énumérerons tout à l'heure — s'étaient empressés de retirer leurs fonds. C'est ainsi que, du début de janvier au 28 février, l'excédent des retraits s'est élevé à 36 millions ; il a été de 11 millions en mars et de 7 millions du 1er au 19 avril.

A la fin de février, pour faire face à son échéance, la banque eut recours à un escompte spécial de 16 millions à la Banque de France. Une partie de cet escompte a été remboursée, mais, en mars, la banque obtint des crédits importants de la part des fournisseurs du « Magasin de gros », organisme d'achat des sociétés coopératives.

Dans les dernières semaines qui ont précédé la fermeture des guichets (décidée le 23 avril), il apparut que les exigibilités envers les tiers s'élevaient à 394 millions ; la valeur de réalisation des différents éléments d'actif ne paraissait pas supérieure à 284 millions ; il semblait donc que le déficit devait être de 110 millions, compte non tenu des risques hors bilan. D'autre part, le montant des exigibilités à vue dépassait 200 millions ; sur cette somme, les dépôts à eux seuls atteignaient 107 millions, dont 100 millions appartenant à 120 000 petits déposants de condition très modeste.

Et l'actif immédiatement disponible ? Il n'était évalué qu'à 34 millions.

Différentes autres circonstances permettaient de penser que les déposants ne seraient remboursés, au maximum, qu'à raison de 50 % du montant de leurs dépôts ; et encore n'espérait-on pouvoir payer dans un délai relativement court que 10 % de ces 50 % ; pour le reste, il fallait attendre de longues années.

La Banque des coopératives sollicitait un prêt hypothécaire de 50 millions. Mais la Banque de France établit que cette somme ne suffisait pas et qu'il eût fallu au moins 120 millions. Pour un tel prêt les garanties n'étaient pas suffisantes, à moins que l'Etat apportât lui-même sa garantie ou une avance directe de trésorerie ; encore cette opération ne pouvait-elle être consentie que par les législateurs.

On était au 19 avril. Les retraits de dépôts se précipitaient. Le lendemain, la Banque était contrainte de rendre à ses déposants 5 millions ; dans la matinée du 21 avril, elle restituait encore 8 millions. Il ne lui restait plus que 7 millions de disponibilités. Le surlendemain, lundi 23 avril, elle décida de fermer provisoirement ses guichets, afin qu'on pût élaborer un projet de remboursement progressif des dépôts.

L'action du gouvernement.

Le gouvernement, qui n'avait pas à sauver la Banque elle-même, a voulu porter secours aux déposants, avec l'aide de la Banque de France.

Le Magasin de gros devait faire face, à la fin d'avril, à une échéance de 50 millions. Les principaux fournisseurs, à la suite de démarches, ont accordé des délais. D'autre part, à la demande de M. Germain-Martin, ministre des Finances, la Banque nationale pour le commerce et l'industrie a accepté d'ouvrir au Magasin de gros un crédit exceptionnel d'escompte de 7 millions et demi. Le ministre a obtenu aussi des autres grands établissements de crédit que le papier tiré par les fournisseurs sur le Magasin de gros soit escompté aisément. Enfin, le Crédit national étudie la possibilité de consentir au magasin un prêt d'environ 10 millions gagé par divers immeubles des coopératives. Le Magasin, de son côté, a obtenu des coopératives anglaises une avance de 100 000 livres. Il semble qu'il pourra continuer à fonctionner.

En ce qui concerne les coopératives, il fallait examiner la situation de chacune d'elles. Les directeurs des agences de la Banque de France s'en occupent, aidés par les coopératives elles-mêmes, qui leur font connaître les moyens dont elles peuvent disposer pour faire face à leurs échéances, qui s'inspirent des conseils qui leur sont donnés et obtiennent des concours, grâce à leurs administrateurs, à leurs fournisseurs et à des banques locales. Bref, sauf dans quelques centres et pour des sommes de peu d'importance, l'échéance a été assurée sans que la Banque de France ait eu à intervenir matériellement elle-même.

Mais la Banque des coopératives ? Un projet de concordat a été déposé. Sera-t-il voté ? Il permettrait, paraît-il, de rembourser en plusieurs années les dépôts, plus un intérêt de 2 %. Aux réalisations d'actif s'ajouterait un concours annuel des coopératives (10 millions environ). Mais on étudie aussi les moyens de servir des avances à ceux des déposants qui auraient un besoin urgent de récupérer une partie de leurs biens.

Les retraits de dépôts du parti socialiste, de la C. G. T. et des syndicats.

Nous avons rappelé les conditions dans lesquelles la Banque des coopératives, au début de l'année, dut faire face à de nombreux et importants retraits effectués par des groupements de déposants. Il va de soi que ces groupements, mieux informés que la foule anonyme des petites gens, savaient que l'avenir de la Banque était menacé par de dangereuses avances à long terme consenties aux entreprises dont nous avons parlé plus haut.

Au premier rang de ces groupements prudents se trouve le parti socialiste (S. F. I. O.) qui, dès le 15 février, retira 7 200 francs ; le 2 mars, 15 000 francs ; le 9 mars, 15 000 francs ; puis, le 21 mars, 25 000 francs ; le 22 mars, 400 000 francs ; le 13 avril, 100 000 francs ; le 13 avril encore, 25 700 francs ; et le 13 avril toujours, 485 000 francs.

La Confédération générale du travail effectua de très importants retraits de dépôts à peu près en même temps que la S. F. I. O. ou ses Fédérations. Voici les dates et les montants de ces retraits : 5 février, 27 450 francs ; 8 février, 500 000 francs ; 12 février, 27 450 ; 16 février, 27 450 ; 26 février, 27 450 ; 7 mars, 27 450 ; 13 mars, 7 719 ; 13 mars, 27 450 ; 13 mars, 11 590 ; 19 mars, 27 625 ; 23 mars, 51 118 ; 30 mars, 27 450 ; 30 mars, 13 000 ; 30 mars, 16 268 ; 30 mars, 27 450 ; 30 mars, 6 508.

La Fédération nationale des syndicats de fonctionnaires, bien avisée, prit ses précautions dès le 9 février en retirant 1 250 000 francs ; le 4 avril, elle prit encore 273 000 francs.

Et voici les retraits du Syndicat des instituteurs :

---

(1) Les sous-titres figurent dans *le Temps*.

9 février, 500 000 francs ; 26 février, 100 000 ; 9 mars, 75 000 ; 26 mars, 68 000 ; 26 mars, 68 000 ; 28 mars, 100 000. Les instituteurs publics retirèrent, le 20 mars, 150 000 francs ; le 27 mars, 150 000.

Voici une autre liste :

Fédération nationale des travailleurs des P. T. T., 6 avril, 41 681 francs. — Syndicat des agents des P. T. T., 9 février, 150 000 ; 12 avril, 165 000. — Syndicat des P. T. T., 9 février, 170 000 ; 12 avril, 185 000. — Fédération nationale des travailleurs des P. T. T., 6 avril, 125 000. — Fédération nationale des travailleurs du Livre, 2 février, 25 000 ; 6 février, 25 000 ; 9 février, 6 000 ; 14 février, 50 000 ; 19 février, 10 000 ; 20 février, 25 000 ; 21 février, 10 000 et 50 000 ; 26 février, 600 000 ; 27 février, 50 000 ; 20 avril, 25 000. — Syndicat général du personnel de la Société du gaz de Paris, 30 mars, 80 422 et 80 422. — Syndicat des artistes musiciens de Paris, 5 mars, 120 250. — Syndicat de la S. T. C. R. P., 16 février, 30 000 ; 13 avril, 30 000. — Syndicat national des agents des contributions indirectes, 10 février, 22 000. — Fédération des ouvriers des métaux, 11 avril, 200 000. — Syndicat du personnel technique des P. T. T., 18 avril, 30 000. — Syndicat des agents des douanes, 13 mars, 60 000. — Syndicat des ouvriers de la chapellerie parisienne, 27 mars et 6 avril, 20 000 et 20 000. — Syndicat des ouvriers miroitiers, 16 avril, 27 900. — Economie coopérative, 16 avril, 19 000. — L'Effort ouvrier, 31 mars, 46 000. — Union intersyndicale des travailleurs, 15 février, 50 000. — Syndicat des maçons de Lyon, 13 et 19 février, 5 000 et 5 000. — Syndicat du personnel des hospices civils de Lyon, 14 avril, 65 000. — Chambre syndicale typographique, 4 avril, 20 000. — Syndicat du personnel municipal, 20 avril, 12 000. — Entente des œuvres laïques de Villeurbanne, 24 février, 5 000. — Syndicat général des P. T. T. du Rhône, 21 avril, 11 500. — Syndicat des dockers de Bordeaux, 16 février, 12 000. — Union syndicale ouvrière fédérale de la Gironde, 3 avril, 7 000 ; 4 avril, 10 000, et 17 avril, 100 000. — Syndicat général du livre-papier, 6 avril, 170 000. — Syndicat des préparateurs en pharmacie, 7 mars, 14 960 et 11 690. — Société d'H. B. M. du Pré-Saint-Gervais, 30 mars, 80 000. — Syndicat des instituteurs du Cher, 10 février, 25 000. — Syndicat du personnel pénitentier de France, 10 février, 50 000. — Syndicat des wagons-lits, 15 février, 20 700. — Union des syndicats de l'Est, 2 mars et 9 avril, 5 000 et 6 000. — Chambre syndicale textile, 3 avril, 10 000. — Syndicat des tabacs, 18 avril, 35 000. — Union des syndicats, 18 avril, 46 000. — Union des coopérateurs du Cambrésis, 21 février, 26 000.

Un certain nombre de syndicats ont opéré des retraits dès le début. Nous ne pouvons étendre cette liste. Signalons seulement que le total des retraits de syndicats ou d'organisations socialistes (retraits qui sont au nombre de 148) atteint le chiffre de 9 205 000.

On voit que le parti socialiste, la C. G. T., la Fédération des fonctionnaires, les syndicats, informés à temps, se sont empressés de retirer leurs fonds et de provoquer ainsi la débâcle de la Banque des coopératives, sans se soucier le moins du monde du sort des petits déposants, qui, eux, n'étaient pas avertis (1).

(1) Pareille aventure était arrivée, quelques jours auparavant, à la Banque belge du travail, qui est, on le sait, l'organisme central de crédit et de financement des coopératives socialistes de Belgique. Le 29 mars dernier, en effet, celle-ci suspendait toute opération jusqu'au 16 avril. *La Documentation Catholique* se propose de publier prochainement quelques précisions sur cette autre faillite socialiste.

ÉPHÉMÉRIDES

Lundi 16 avril 1934.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant promulgat. de la convention pour éviter à l'importation les doubles impositions en matière d'impôt sur le chiffre d'affaires signée entre la France et le Luxembourg à Paris le 30. 11. 33 (*J. O.*, 22. 4. 34). — La grève d'une heure ordonnée par la Fédération des fonctionnaires pour protester contre les décrets-lois est partiellement suivie.

— *Paris :* Mort du comte Emmanuel-Joseph-Augustin de Las Cases, né à Avesnes le 2. 4. 54, avocat à la Cour de Paris, sénateur de la Lozère, 6. 12. 1903-16. 10. 32, de la Droite, refusa le ministère du Blocus en 1917 parce que le gouvernement ne voulut pas reprendre les relations avec le Saint-Siège, vice-prés. de la Société générale d'éducation et d'enseignement, membre du Comité de l'œuvre des Bons-Enfants, membre de la Fraternité franco-américaine, du Conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la Nation, un des fondateurs de l'Union aveyronnaise, grand-croix de St-Grégoire le Grand.

Allemagne. — *Berlin :* Mémorandum sur l'augmentation des dépenses militaires du Reich.

Belgique. — *Rèves :* Le R. P. François Kieffer, S. M. (né à Bossendorf, Bas-Rhin, le 4. 9. 64, prof. en différents collèges de la Société de Marie, supérieur du Séminaire d'Antony, directeur de l'école Saint-Charles à Saint-Brieuc, fonda le collège Saint-Jean à Fribourg, Suisse, directeur du Collège-Séminaire épiscopal Saint-Etienne à Strasbourg ; auteur de *L'autorité dans la famille et l'école*), est élu supérieur général de la Société de Marie (Marianistes), en remplacement du R. P. Ernest-Joseph Sorret, décédé le 21. 12. 33.

Chine. — *Changhaï :* Au large de la ville, à bord du *Primauguet*, mort du vice-amiral français Descottes-Genon, né à Cherbourg le 2. 5. 79, campagne en Chine, 1900-1902, croisière en Extrême-Orient, 1910-13, commandant du torpilleur *Spahi*, faisant la chasse aux sous-marins en mer Egée, 1914-18 ; capitaine de frégate, il commande le *Quentin-Roosevelt*, 1920-21 ; capitaine de vaisseau, il commande le *Paris* pendant la campagne du Maroc, 1926-27 ; chef du Cabinet militaire du min. de la Marine, 1927-28 ; contre-amiral, 25. 3. 28, il commande la première division légère, membre de la délégation française à la Conférence navale de Londres, 1930 ; major général à Toulon, 1932-33, vice-amiral, 21. 2. 33, commandant des forces navales en Extrême-Orient, 1934.

Grande-Bretagne. — *Londres :* M. Nicolas Mouchanoff, président du Conseil bulgare, confère avec Sir John Simon et M. R. Mac-Donald (16-18 avril).

Mardi 17 avril.

France. — D. (min. Aff. étr.) portant approbat. et publicat. de l'arrangement signé à Paris le 8. 3. 34 entre la France et la Belgique dans le but de faciliter l'admission des stagiaires dans les deux pays (*J. O.*, 29. 4. 34). — D. (min. Aff. étr.) portant approbat. et publicat. de l'accord concernant la définition territoriale du régime frontalier établi par l'accord franco-belge du 4. 7. 28 signé à Paris le 8. 3. 34 entre la France et la Belgique (*J. O.*, 29. 4. 34).

— *Barbizon :* L'autorisation de séjour accordée par M. C. Chautemps est retirée à M. Léon Trotzky, révolutionnaire russe, qui devra quitter le territoire dans le plus bref délai.

— *Paris :* Réponse du gouvernement à la note verbale britannique du 28 mars sur le désarmement, complétée par la communication du 10 avril ; il se prononce définitivement contre le réarmement de l'Allemagne. — M. Nicolas Titulesco, min. des Aff. étr. de Roumanie, confère avec MM. L. Barthou et G. Doumergue (17-22 avril).

BELGIQUE. — *Bruxelles :* M. Manuel Aguirre de Carcer, ambass. d'Espagne, présente ses lettres de créance au roi Léopold III.

CHILI. — *Santiago :* Démission des trois ministres radicaux, A. Piwonka, min. de l'Intérieur, D. Duran Morales, min. de l'Instr. publ., et A. Montacinos, min. de l'Agriculture.

ESPAGNE. — *Madrid :* M. Salvador de Madariaga est nommé min. intérimaire de la Justice, en remplacement de M. Ramon Alvarez Valdès, démissionnaire ; l'état d'alarme est déclaré à Valence et dans la province.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* A la Chambre des Communes, discours de M. Neville Chamberlain sur le budget ; il indique que l'excédent, d'avril 1933 à avril 1934, est de 31 millions de livres, et, pour 1934-35, il annonce une diminution de 6 pence au sujet de l'impôt sur le revenu et le rétablissement intégral des subventions sur le chômage. — M. Montagu Collet Norman est réélu gouverneur de la Banque d'Angleterre pour la 6e année consécutive.

PAYS-BAS. — *La Haye :* Démission du Dr Timotheus Josephus Verschuur, min. des Aff. économiques depuis le 7. 8. 29.

Mercredi 18 avril.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Livre blanc (n° 4559) publiant les mémorandums des différents gouvernements sur la question du désarmement, du 14 février au 17 avril.

ITALIE. — *Rome :* Le prince Ernst Rüdiger Starhemberg, chef de la Heimwehr d'Autriche, confère avec M. B. Mussolini.

JAPON. — *Tokio :* Communiqué officieux du min. des Aff. étrangères déclarant que le Japon s'opposera à l'octroi par les gouvernements étrangers d'emprunts à la Chine destinés à des fins militaires et particulièrement à la construction d'aérodromes.

RUSSIE. — *Barnaoul* (Sibérie) : M. Christian Rakovski, anc. ambass. à Paris, sollicite sa réintégration au sein du parti bolcheviste.

TURQUIE. — *Ankara :* M. Bogoljub Jevtitch, min. des Aff. étr. de Yougoslavie, s'entretient avec Tewfik Rouchdy bey des questions balkaniques (18-21 avril).

YOUGOSLAVIE. — *Belgrade :* M. Nicolas Ouzounovitch remanie son Cabinet.

Jeudi 19 avril.

SAINT-SIÈGE. — Le prince Ernst Rüdiger Starhemberg est reçu en audience particulière par S. S. Pie XI.

FRANCE. — D. (prés. du Conseil) portant modification du régime des retraites des agents des grands réseaux de chemins de fer (*J. O.*, 20. 4. 34). — D. (présid. du Conseil) portant coordination des transports ferroviaires et routiers (*J. O.*, 20. 4. 34). — D. (présid. du Conseil) relatif à la fusion de l'Office national des mutilés combattants et victimes de la guerre et de l'Office national des pupilles de la nation (*J. O.*, 20. 4. 34).

ALLEMAGNE. — *Berlin :* M. Nicolas Mouchanoff, prés. du Conseil bulgare, s'entretient avec le chancelier A. Hitler, le baron F. von Neurath, le général H. Goering (19-20 avril). — Le général H. Goering, min. de l'Air du Reich, divise l'Allemagne en 16 circonscriptions aériennes, dont les limites ne tiennent pas compte de celles des « pays » ; elles dépendent directement du ministre.

CHILI. — *Santiago :* M. Luis Salas Romero forme le nouveau ministère.

CHINE. — *Nankin :* Protestation du gouvernement contre le communiqué japonais du 18 avril relatif aux relations entre la Chine et les Puissances étrangères.

GRANDE-BRETAGNE. — *Basingstoke :* A la suite de la démission de Lord Lymington, M. H. Drummond Wolff, conservateur, est élu député par 16 147 voix contre 9 262 à M. J. M. Foot, de l'opposition libérale, et 4 663 à M. J. W. Barker, travailliste.

ITALIE. — *Rome :* Congrès internat. de cinématographie éducative (19-25 avril) ; résolutions affirmant la nécessité de faire tous les efforts pour doter chaque classe d'un appareil de cinéma et chaque centre scolaire du matériel indispensable, souhaitant la production de films scientifiques destinés à la masse des spectateurs, soulignant l'opportunité d'illustrer par le cinéma les dangers des différents métiers et les moyens d'éviter les accidents, le Congrès demande que dans chaque pays des Commissions officielles médico-chirurgicales soient créées afin de constituer une véritable encyclopédie filmée, estime que le cinéma peut contribuer à combattre l'exode rural en montrant les avantages de la vie à la campagne au point de vue de la santé, des possibilités familiales, considère que la propagande par le cinéma constitue le meilleur mode de préservation et d'amélioration de la race humaine, spécifie que le film doit être un instrument de distraction saine pour les enfants, de diffusion des idées pouvant guider les jeunes vers un idéal de vie élevée, de concorde nationale et internationale, considère le cinéma comme un agent de formation morale et spirituelle des peuples, émet le vœu que les gouvernements prennent toutes mesures pour favoriser la diffusion des films conçus dans un esprit de large collaboration internat. et paralyser l'action des films pouvant provoquer l'animosité des peuples, demande que les gouvernements prennent des mesures appropriées, soit dans leurs pays respectifs, soit en concluant des accords internat., de façon à rendre efficace l'action pacifiste du cinéma.

LITUANIE. — *Kaunas :* Le gouvernement élève le consulat de Bruxelles au rang de légation.

URUGUAY. — Elections générales ; succès du gouvernement, la nouvelle Constitution est approuvée ; M. Gabriel Terra est élu président de la République pour quatre ans, et le Dr Alfredo Navarro vice-président.

Vendredi 20 avril.

FRANCE. — D. (min. Marine) nommant le contre-amiral Alfred.-L.-Marie Richard commandant, à titre temporaire, des forces navales d'Extrême-Orient (*J. O.*, 22. 4. 34). — Sanctions contre les agitateurs des P. T. T. ; 35 agents sont révoqués, 150 sont déplacés et 150 emplois sont supprimés.

— *Paris :* Manifestation de fonctionnaires, mutilés et chômeurs, organisée par les socialistes et les communistes contre les décrets-lois et le fascisme ; 940 arrestations. — Arrestation de Mme Tjadina Oterentorp, Allemande, qui tentait de se procurer les plans du nouveau sous-marin *Surcouf*.

ESPAGNE. — *Madrid :* Vote de la loi d'amnistie par 269 voix contre 1 ; elle s'étend à près de 8 000 personnes.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres :* Mort de Sir Claude Hill, né le 21. 9. 66, sous-secrét. au département politique à Bombay, 1892, secrét. privé de lord Northcote, gouverneur à Bombay, 1900, quitta l'Inde en 1920, directeur général de la Fédération des sociétés de la Croix-Rouge, 1920 ; lieutenant gouverneur de l'île de Man, 1926 ; auteur de *India-Stepmother*, 1929.

IRLANDE. — *Dublin :* La Dail Eireann vote en deuxième lecture, par 70 voix contre 51, le projet de loi concernant l'abolition du Sénat.

JAPON. — *Tokio :* Le gouvernement précise le communiqué du 18 avril sur les affaires de Chine : l'unification et la prospérité de la Chine doivent être le résultat d'un réveil de la conscience nationale des Chinois et non de l'exploitation égoïste de ce pays par les autres Puissances.

Samedi 21 avril.

FRANCE. — Circ. de M. G. Doumergue, prés. du Conseil, aux préfets, relative à la vie chère.

— *Dijon :* Gaétan l'Herbon de Lussats, Paul Carbone et François Spirito, arrêtés le 29 mars sous l'inculpation d'assassinat du conseiller Albert Prince, sont mis hors de cause ; Carbone et Spirito sont libérés.

— *Paris :* Second appel radiodiffusé de M. G. Doumergue au peuple français : le redressement financier, notre politique extérieure, le retour à la confiance. — La Banque des coopératives ferme ses guichets (cf. *suprà*, col. 1307).

ETATS-UNIS. — *Washington :* Le président F. Roosevelt signe le bill Bankead, qui doit réglementer la production de coton aux Etats-Unis.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse » (Ste Anme), 5, rue Bayard, Paris-8e. — *Le gérant :* A. FAIGLE.